

# CEMO

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

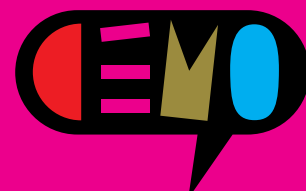


**CEMO Asbl**

Rue de Parme 86 - 1060 Bruxelles

T. 02 533 05 60 - F. 02 533 05 69

[cemo@cemoasbl.be](mailto:cemo@cemoasbl.be) - [www.cemoasbl.be](http://www.cemoasbl.be)



**Centre d'Éducation en Milieu Ouvert**





# Tables des matières

Avant-propos.....	p.5
A.....	p.7
Aide à la Jeunesse (AAJ).....	p.7
Aide à la Jeunesse : Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse (CAAJ) > Forum de l'aide à la jeunesse.....	p.7
Aide à la Jeunesse : Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse (CAAJ) > Plate-forme CPAS et AAJ.....	p.7
Aide à la Jeunesse : Comité d'Accompagnement Pédagogique (CAP) > Mandat du Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse (CCAJ).....	p.9
Aide à la Jeunesse : Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse (CCAJ) .....	p.9
Aide à la Jeunesse : > Projet Pilote – le KAP.....	p.10
Aide individuelle.....	p.10
AMOrce.....	p.21
Ateliers parents.....	p.25
C.....	p.29
CEMO – Centre d'Education en Milieu Ouvert.....	p.29
CEMObile.....	p.29
Collectif des AMO Bruxelloises.....	p.34
Coordination sociale.....	p.34
E.....	p.36
EQUIPE.....	p.36
EVRAS.....	p.37
F.....	p.39
FORMATIONS.....	p.39
Plan Global de Formation AAJ.....	p.39
G.....	p.39
GAPPI.....	p.40
Glossaire.....	p.41
Gratuité scolaire.....	p.41
K.....	p.43
KAP - Kot Autonome Provisoire.....	p.43
Le KAP en quelques chiffres.....	p.43
Le KAP en quelques mots et images .....	p.50
Le KAP en images.....	p.62
Le KAP en 2015.....	p.65
M.....	p.67
MEDIAS.....	p.67
O.....	p.72
Outils.....	p.72
R.....	p.73
Regroupement familial.....	p.73
Réseau.....	p.77
Ecole les 4 Saisons.....	p.77
Expo jouets.....	p.77
La rentrée faut y penser.....	p.77
Les matins de l'adolescence.....	p.78
Partenariat avec l'Article 27.....	p.78

Situation des demandeurs d'asile au Parc Maximilien.....	p.79
Stages croisés.....	p.79
Réseau 17-25 ans.....	p.79
Réunion d'équipe.....	p.80
Réunion institutionnelle.....	p.80
S.....	p.81
Service jeunesse CPAS.....	p.81
Stages organisés par le CEMO.....	p.82
Stagiaires.....	p.85
Supervisions.....	p.86
T.....	p.87
TAPAS.....	p.87
Z.....	p.89
ZE END.....	p.89

## Avant-propos



Comme la plupart d'entre vous, quand je pense à l'année écoulée, 2015 me revient à l'esprit notamment avec les terribles événements qui nous ont tous marqué : les nombreux attentats partout dans le monde mais surtout ceux de Charlie Hebdo et du 13 novembre à Paris avec les conséquences que l'on connaît chez nous. La guerre civile en Syrie et la crise des migrants avec ces effroyables catastrophes humanitaires.

Directement touchée par ces événements, la jeunesse trinque : les MENA, dont l'afflux plus important n'a pas été anticipé, mais aussi tous ces jeunes embobinés pour partir combattre loin de chez eux.

Le phénomène de radicalisation ne cesse d'être abordé, analysé, décortiqué... mais malheureusement, pas toujours de façon très adéquate. Chacun y va de son jugement et de sa « solution ». L'Europe s'en mêle, certains montrent du doigt la Belgique pour sa mauvaise gestion du phénomène et les médias s'emballent, dérapent et ne font qu'attiser la méfiance là où la solidarité devrait être la plus forte.

2015, ce sont aussi les mesures de suppression des allocations de chômage avec pour conséquence un nombre croissant de personnes s'adressant au CPAS. Là aussi, les enfants trinquent encore.

C'est également l'année où les réponses concernant de nombreux examens scolaires vont circuler provoquant l'annulation de beaucoup d'entre eux. Et qui trinque ... encore ?

Bien entendu, il n'y a pas que les enfants qui font les frais de ces situations mais là où il y a des parents, il y a des enfants. Nous sommes très mal placés pour être neutre car nous sommes en première ligne de bien des situations dramatiques, de familles s'enfonçant encore plus dans la pauvreté.

Les personnes que nous rencontrons sont parfois très éloignées de ces tristes réalités car elles en vivent d'autres, quotidiennement et tout aussi dramatiques. Car à côté de ces événements très, voire trop médiatiques, il y a la souffrance invisible de jeunes et de familles que nous croisons dans nos rues, il y a la violence vécue au quotidien et la difficulté de trouver de l'aide, il y a la complexité de notre système et l'impression que toutes les portes se ferment, il y a la saturation et les listes d'attente qui n'en finissent plus, il y a le manque de moyens pour faire face à des difficultés toujours plus nombreuses et plus complexes, il y a l'hyperspécialisation et la maltraitance de nos institutions à l'égard des personnes qui nous entourent et qui ne parviennent plus à se faire aider.

Cependant, dans ce sombre tableau, nous pouvons aussi constater les élans de solidarité, l'implication de services et d'intervenants sociaux débordant d'énergie et de créativité pour aider, soutenir, accompagner. Au CEMO, nous défendons notre spécificité de service «généraliste» et nous avons la volonté de rester accessible au plus grand nombre. Nous devons pour ce faire pouvoir également compter sur nos partenaires qui pourront prendre le relai ou avec qui nous pourrons collaborer de façon complémentaire.

Notre travail, qu'il soit celui d'accompagner un jeune ou un parent ou qu'il soit l'animation que nous réalisons avec un groupe, qu'il soit le conseil et l'aide aux démarches que nous apportons ou qu'il soit l'interpellation que nous soutenons; ce travail sera parfois difficile et éprouvant, il sera parfois riche en émotions lorsque nous observons l'évolution positive à laquelle il contribue mais il sera aussi confrontant lorsque nous serons impuissants dans certaines situations.

Mais 2015, c'est aussi l'annonce d'un changement important en ce qui concerne l'aide à la jeunesse : le décret de l'aide à la jeunesse est à l'examen avec une nouvelle proposition de structure et une évolution importante du secteur.

Cette année encore, vous pourrez lire notre modeste contribution. Cette année encore, vous pourrez découvrir les nombreuses actions que nous menons pour aider les jeunes et les familles rencontrant des difficultés. Cette année toujours, je remercie mes collègues pour leur implication permanente dans leur travail, pour la force et l'énergie qu'ils mettent à contribution au quotidien mais aussi pour la qualité et la richesse de nos échanges. Je remercie également les nombreuses personnes qui nous ont apportés leur soutien : autorités administratives et politiques, partenaires du réseau, familles et jeunes...

Merci à tous de votre confiance. Je vous souhaite une agréable découverte de nos activités pour l'année 2015.

Olivier Gatti  
Directeur du CEMO asbl et  
responsable du Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles



# A

## Aide à la Jeunesse (AAJ)

**Aide à la Jeunesse :**  
**Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse (CAAJ)**  
**> Forum de l'aide à la jeunesse**

À l'initiative de plusieurs membres du CAAJ de Bruxelles, tout le secteur de l'aide à la jeunesse de Bruxelles se réunit chaque année. Une année sur deux, la journée est orientée sur la rencontre entre les différents services présents en Région bruxelloise, sur la réflexion autour de certaines thématiques transversales mais aussi sur la rencontre intersectorielle en invitant d'autres secteurs (enseignement, santé mentale...) à nous rejoindre en deuxième partie de journée. En alternance, l'autre année est l'occasion d'organiser une journée plus festive et exclusivement réservée à l'intrasectoriel, c'est-à-dire uniquement aux services de l'aide à la jeunesse. L'objectif est principalement de passer ensemble une journée festive, rythmée par les rencontres informelles, afin de mieux se connaître et ainsi d'améliorer nos connaissances des autres services, tant au niveau de leurs missions et spécificités qu'en ce qui concerne les personnes elles-mêmes. Cette meilleure connaissance mutuelle améliorera la collaboration et le respect du cadre d'intervention de chacun.

En 2015, c'était l'année de la journée festive pour ledestinée au secteur qui s'est tenue le 9 juin.

Les personnes venaient et participaient aux différentes activités proposées. Dans un esprit participatif, le concept était : « Le secteur anime le secteur ». Chacun pouvait donc proposer une activité et animer les différents moments de la journée. Entre blind test, sports d'équipe, peinture en cercle et atelier conte, les travailleurs faisaient connaissance dans un cadre bien différent que celui qui les amène à se rencontrer habituellement.

Le CEMO, en plus de participer concrètement à la coordination et à la gestion de l'organisation de cette journée, a souhaité proposer une animation de peinture en cercle.

**Aide à la Jeunesse :**  
**Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse (CAAJ)**  
**> Plate-forme CPAS et AAJ**

C'est l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 février 2013 relatif à la composition des plates-formes de concertation visées aux articles 23 et 23bis du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, à la désignation des membres des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse et des membres des plates-formes de concertation qui institue la création de cette plate-forme de concertation.

À Bruxelles, elle a mis un peu de temps à se constituer puisque ce n'est que le 28 avril 2015 que la première réunion a eu lieu. C'est donc suite à l'invitation du CAAJ de Bruxelles que certains membres issus de ce conseil ont rencontré les CPAS bruxellois afin de présenter le protocole de collaboration entre l'aide à la jeunesse et les CPAS et les objectifs poursuivis par cette plate-forme.

L'intention générale est bien de faire vivre ce protocole de collaboration et de le mettre à l'épreuve des pratiques professionnelles respectives mais aussi d'améliorer la connaissance respective et la collaboration de ces deux secteurs.

13 CPAS bruxellois sur les 19 que compte la Région y sont représentés ; c'est déjà pas mal mais nous espérons que les autres CPAS nous rejoindront car c'est une occasion très intéressante et importante pour améliorer l'accompagnement des jeunes et des familles connues des deux secteurs mais aussi dans les logiques de relais et de complémentarité.

Cette Plate-forme est coordonnée par deux co-présidents, l'un issu du secteur CPAS et l'autre du secteur AAJ. Olivier Gatti y représente le CPAS de Saint-Gilles et y assume la fonction de co-président en collaboration avec Jacqueline Maun, la co-présidente pour le secteur AAJ.

Forum AAJ





## Aide à la Jeunesse : Comité d'Accompagnement Pédagogique (CAP) > Mandat du Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse (CCAJ)

Le Comité d'accompagnement pédagogique des organismes agréés de formation et de perfectionnement du personnel des services agréés a été mis en place par l'arrêté du 11/06/2004 du Gouvernement de la Communauté française fixant les conditions d'agrément et d'octroi des subventions pour les services privés de formation et de perfectionnement visé à l'article 54 du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse.

Il assure la concertation permanente entre les organismes de formation publics et privés et rend un avis sur la programmation des formations proposées par les organismes privés et le contenu de celles-ci. Les missions de ce comité sont précisées à l'article 26 de l'arrêté du 11 juin 2004 mentionné ci-dessus. A titre consultatif, des représentants de l'organisme peuvent être invités à participer aux réunions du comité susvisé.

Ce comité se réunit au moins une fois par trimestre. Il est présidé par le président du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse. Cependant, c'est « traditionnellement » un des vice-présidents qui assume cette fonction, ce qui est le cas d'Olivier Gatti qui assure cette mission depuis le 25 septembre 2014.

## Aide à la Jeunesse : Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse (CCAJ)

Depuis novembre 2013, Olivier Gatti a été désigné comme membre effectif au sein du CCAJ (Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse) afin d'y représenter les CPAS bruxellois. Il y assume également la vice-présidence. Conformément à l'art. 27. - § 1 du décret de l'aide à la jeunesse, le conseil communautaire est un organe de réflexion, qui a la compétence d'émettre, même de sa propre initiative, des avis et propositions sur toutes matières intéressant tant l'aide que la protection de la jeunesse, en ce compris l'aide aux enfants victimes de maltraitance.

### Le rôle du CCAJ

1. Donner avis sur tout avant-projet de décret, tout projet d'arrêté réglementaire relatif à l'aide à la jeunesse ainsi que sur les avis et propositions émanant des sections thématiques visées à l'article 29bis du décret. Pour information, les sections thématiques sont mises en place par le gouvernement. Actuellement, une section thématique relative à l'accueil familial est prévue par décret. Sections thématiques initiées par le gouvernement, à différencier des groupes de travail initiés eux par le CCAJ ;
2. Donner avis, d'initiative ou à la demande du gouvernement :
  - a) sur l'organisation, la coordination et le cadre du personnel des institutions publiques, du service de protection judiciaire et du service de l'aide à la jeunesse,
  - b) sur la réglementation relative aux institutions publiques au moins tous les trois ans,
  - c) sur les principes de programmation en matière de services agréés, institutions et autres moyens mis en œuvre pour l'application du présent décret,
  - d) sur les programmes de prévention et de formation de la cellule de coordination de l'aide aux enfants victimes de maltraitance au moins tous les trois ans ;
3. De formuler toutes propositions, d'initiative ou à la demande du ministre, sur l'orientation générale de l'aide à la jeunesse ;
4. De faire rapport tous les trois ans sur le type et le nombre de places nécessaires au sein des institutions publiques de protection de la jeunesse ;
5. D'interpeller, le cas échéant, en concertation avec un ou plusieurs conseils d'arrondissement, les autorités publiques de tous les niveaux de pouvoir et l'ensemble des services agréés ou non par l'aide à la jeunesse et les services publics, à propos de toute situation défavorable au développement personnel des jeunes et à leur insertion sociale sur le territoire de la Communauté française.

## Aide à la Jeunesse : > Projet Pilote – le KAP

Notre projet KAP développé depuis avril 2010 a bénéficié durant deux ans d'un soutien financier de l'aide à la jeunesse dans le cadre des projets expérimentaux. C'était entre 2011 et 2013 ; deux années durant lesquelles nous avons pu bénéficier d'une personne mi-temps supplémentaire et d'un accompagnement pédagogique du service « méthode et projet » de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse (DGAJ). Suite à cette expérimentation positive et l'intérêt pour notre projet, nous avons continué à être soutenus en 2014 par le maintien d'une personne mi-temps avec la condition d'élargir le projet, d'étendre l'offre comme cela a pu se faire.

En 2015, le soutien de l'aide à la jeunesse a doublé puisque nous avons pu bénéficier d'une aide nous permettant d'engager un intervenant à temps plein pour notre projet KAP. Ce renfort de personnel était vraiment nécessaire afin de nous permettre de mieux accompagner les jeunes mais aussi de poursuivre le développement du projet tant au niveau de notre capacité passée à 10 unités d'hébergement en 2015, mais aussi au niveau de nos outils et de notre méthodologie en constante réflexion et évolution.

Pour tout savoir sur notre projet KAP, rendez-vous à la lettre K.

## Aide individuelle

Le CEMO a cette particularité d'être à la fois le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles et un service AMO agréé dans l'aide à la jeunesse en communauté française. De ce fait, le CEMO s'inscrit dans la loi organique du 8 juillet 1976 d'une part (article 1<sup>er</sup> : « toute personne a droit à l'aide sociale qui a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine »), et dans le décret de l'aide à la jeunesse du 12 juin 1991 d'autre part (« tout jeune [...] a droit à l'aide spécialisée [...] en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine »). Cette collaboration est fort riche car aide générale et aide spécialisée poursuivent les mêmes objectifs et sont complémentaires. Les missions communes consistent en une aide palliative ou curative et une aide préventive<sup>1</sup>. L'aide générale est assurée au CPAS alors que l'aide spécialisée est complémentaire et supplétive lorsque les services de première ligne n'ont pu apporter une réponse adéquate à la problématique. L'intervention au CEMO se fera toujours dans le cadre de l'aide consentie. Ceci dit, la personne qui vient se confier à nous doit être tenue informée lorsque des

<sup>1</sup> Protocole cadre de collaboration entre les Centres publics d'action sociale et les Conseillers et Directeurs de l'aide à la jeunesse réalisé en 2012.

## Les cinq conditions au secret professionnel partagé :

La notion de secret professionnel partagé est une notion empirique, née de la réalité du terrain ; elle est en effet absente des textes de loi mais la jurisprudence y fait référence. En outre, le principe du secret professionnel partagé est repris par de nombreux codes de déontologie.

Dans les cas où le partage du secret s'avère nécessaire, cinq conditions cumulatives sont requises :

1. Aviser le maître du secret de ce qui va faire l'objet du partage, et des personnes avec lesquelles le secret va être partagé.
2. Obtenir l'accord du maître du secret. Il est capital de demander à la personne qui s'est confiée si elle vous autorise à partager le secret.
3. Partager ces informations exclusivement avec des personnes tenues également au secret professionnel.
4. Ne les partager qu'avec des personnes en charge d'une même mission. En effet, des professionnels intervenant pour une même situation peuvent poursuivre des finalités très différentes.
5. Limiter le partage à ce qui est strictement utile et indispensable à la bonne exécution de la mission commune dans l'intérêt exclusif du maître du secret.

Cela n'autorise en rien les personnes concernées à prendre l'initiative de parler de ce secret, même avec le maître du secret, sauf si celui-ci l'aborde de lui-même.

Le respect des cinq conditions réduit le risque d'être poursuivi par le maître du secret pour non-respect du secret professionnel. En définitive, partager le secret professionnel est toujours un choix et non une obligation. De surcroît, on ne doit pas tout partager.

informations la concernant pourraient être transmises. Il est d'ailleurs nécessaire d'obtenir son accord avant de communiquer ces infos et de ne transmettre que les informations indispensables pour débloquer la situation et s'en tenir à cela.

Le travail se fait dès lors dans la transparence pour les personnes que nous aidons. Cela nous permet d'appréhender une situation dans sa globalité et ne pas être « coincé » dans des « non-dits ».

Le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles fait donc partie intégrante de l'AMO et est constitué d'une équipe de quatre psychologues (dont le coordinateur) et de deux assistantes en psychologie. La présence de psychologues dans ce service est historiquement due au fait que nous travaillions sur l'alternative au placement. C'était un moyen d'avoir, dans un service de proximité, des professionnels susceptibles de poser un diagnostic différencié et permettre aux jeunes et aux familles d'accéder au langage « psy ». Aujourd'hui, l'équipe de psychologues est là pour offrir au public fréquentant le service un accueil et une écoute et ainsi faire face à des troubles qui peuvent être d'ordre psychopathologique ou d'importants dysfonctionnements de la structure familiale.

L'idée est de pouvoir évaluer la situation et mettre en place un suivi adéquat en fonction de toutes ces caractéristiques. Les situations de placement ne sont pas inexistantes mais le secteur de l'aide à la jeunesse a évolué sur cette problématique. Par contre, le soutien à la parentalité, parfois de parents mineurs, le soutien des jeunes dans leur autonomie, le soutien des familles dans leur rapports avec la justice où les autres services de l'aide à la jeunesse, leur rapport à l'école sont autant de situations où nous sommes très sollicités.

### **Les permanences, les demandes, les dossiers ouverts**

Nous organisons une permanence quotidienne, le matin et l'après-midi (sauf le jeudi matin, moment où nous sommes en réunion d'équipe). Certaines de ces permanences sont principalement dédiées à la gestion des demandes d'aides financières, gérée par le personnel CPAS uniquement, sous forme de rendez-vous comme explicité ci-dessus (cinq demi-journées par semaine). Les autres permanences sont exclusivement réservées à ce qui n'est pas une demande d'aide financière. Pour ces dernières, nous consacrons une demi-heure/rendez-vous. S'ajoute à cela tout le volet « encodages ». En effet, l'équipe CPAS doit encoder les demandes et rédiger un rapport social explicitant et motivant la demande. Ces demandes passeront ensuite devant le comité du CPAS qui devra statuer sur l'octroi ou non de la demande qui leur a été adressée.

Depuis notre déménagement en novembre 2013, le service a quelque peu modifié ses horaires d'ouverture.

Les suivis individuels peuvent concerner tous type de demandes émanant soit du jeune lui-même, soit d'un parent, soit d'un intervenant psycho-social. Le fait d'accueillir la demande n'implique pas forcément que nous allons ouvrir un dossier et poursuivre le travail. En effet, il y a de nombreuses situations qui ne sont pas de notre ressort et nous entamons alors avec la personne un travail d'orientation pour répondre au mieux à la demande. Les demandes traitées au CEMO sont très variables : cela peut aller d'un soutien pour une inscription scolaire à une situation de conflit familial ou encore une recherche de loisirs. L'une des richesses du CEMO est que l'équipe est pluridisciplinaire. Ceci nous permet d'envisager les situations de différents points de vue et de pouvoir, lorsque la situation s'y prête, proposer un travail en co-intervention. C'est le cas notamment des suivis que nous faisons dans le cadre de notre projet KAP (voir plus loin). Parallèlement aux suivis « classiques AMO », les membres du personnel CPAS prennent également en charge toutes les demandes d'aide financière pour les enfants de 0 à 18 ans.

Ainsi, les lundis et mercredis, le CEMO est ouvert non-stop de 9h à 18h. La volonté était de pouvoir être accessible pour les jeunes en dehors des heures scolaires ainsi que sur les temps de midi. Nous sommes à proximité de différentes écoles c'est pourquoi nous avons élargi nos horaires d'ouverture.

En 2015, nous avons extrait nos données chiffrées uniquement de nos fichiers statistiques et non plus du carnet de bord. Celui-ci était un outil qui était complété par tous les membres de l'équipe à l'accueil mais nous avons atteint les limites de cet outil. Nous avons créé un nouvel outil pour extraire les statistiques. Depuis début 2015, tous les membres de l'équipe doivent systématiquement compléter un fichier Excel qui rend compte des personnes vues endéans le mois, les demandes qui ont été adressées, l'envoyeur, le type d'accompagnement...

A la fin de chaque mois, chaque membre de l'équipe doit avoir complété son fichier individuel et tous ces fichiers sont alors compilés en un seul fichier qui reprend tous les tableaux individuels mensuels pour en faire un fichier annuel à la fin d'année.

Ce fichier nous indique que sur l'année 2015, nous avons traité 3528 demandes. Certaines de ces demandes sont ponctuelles, d'autres ne concernent que la sphère financière gérée par l'équipe CPAS et il y a enfin les demandes qui aboutissent à l'ouverture d'un dossier.

Nous constatons que la majorité des personnes qui viennent pour introduire une demande auprès de notre service sont soit les parents (avec une majorité de mamans) soit le jeune lui-même. Les autres personnes



Aide individuelle

## Qu'est-ce que nous entendons par ouverture d'un dossier ?

Lorsque la demande nécessite un travail à plus long terme et qu'un autre rendez-vous a lieu, nous ouvrons un dossier d'accompagnement individuel. Parfois ce travail débouchera sur un travail important, régulier et de longue durée mais cela peut aussi se terminer après quelques rencontres et un accompagnement pour quelques démarches (par exemple une réinscription scolaire après une exclusion).

Nous n'ouvrons pas de dossier lorsque la demande qui nous est formulée est traitée directement dans le cadre de nos permanences. Ce sera par exemple une recherche d'information, le besoin d'un conseil, de l'aide pour une démarche ponctuelle comme la rédaction d'un CV. Même si la personne revient plusieurs fois mais à chaque fois pour une demande ponctuelle, nous n'ouvrons pas de dossier.

En ce qui concerne les demandes d'aide financière, nous considérons également que cela fait partie des dossiers ouverts car la personne revient plusieurs fois pour plusieurs demandes. Ces dossiers sont gérés par un référent dans l'équipe CPAS qui prend en charge toutes les demandes pour le ou les enfants de la famille, y compris lorsque la demande évoluera vers un accompagnement.

« demandeuses » sont des travailleurs sociaux provenant de services divers.

Nous constatons que le type de demandeur est essentiellement un public « familles ». Dans cette catégorie, nous incluons tant les mamans, les papas que les frères et sœurs ou encore des membres de la famille élargie comme une tante ou encore un grands-parents. Dans la pratique, nous sommes essentiellement confrontés à des mamans qui viennent introduire la demande pour leur(s) enfant(s).

Certains demandeurs sont les jeunes qui se présentent eux-mêmes chez nous et il y a des demandes qui nous sont faites directement par des services extérieurs mais notons que beaucoup de jeunes ou de parents qui se présentent sont eux-mêmes envoyés ou « orientés » par notre réseau. Nos principaux envoyeurs sont le CPAS de Saint-Gilles, le milieu scolaire (école, PMS, les médiateurs scolaires), la famille elle-même et le secteur de l'aide à la jeunesse (SAJ ou autres services agréés comme SAIE, AMO...).

Le canal d'accès, c'est-à-dire le biais le plus utilisé pour introduire une demande auprès de notre service reste la permanence. Les autres demandes nous parviennent soit par téléphone, par courrier ou encore via des rencontres plus informelles (espace public...).

Notre présence sur l'espace public est importante car elle nous permet de rencontrer un large public qui ne connaît pas forcément notre service. C'est donc une manière d'accroître la visibilité du service mais c'est aussi la possibilité de réaliser des rencontres autrement que via les difficultés des personnes. C'est un axe de travail préventif important et c'est aussi l'occasion de réaliser toute sorte de partenariats avec d'autres services. Ceci se fait dans la perspective du travail de réseau et les collaborations présentes et futures.

C'est dans le cadre d'un projet global d'actions « extra-muros » que nous avons nommé CEMObile que nous souhaitons développer nos activités en dehors de nos bureaux : un quartier, la rue, la sortie d'une école, seront autant d'occasions de réaliser ce travail. C'est en partie dans ce contexte que s'inscrit notre projet AMOrce quoi qu'il est plus spécifique au travail que nous réalisons dans et avec quelques écoles de Saint-Gilles.

## Graphiques

Nombre de dossiers ouverts en 2015 : **813** et 56 demandes ponctuelles qui sont des demandes que nous traitons à l'accueil (sans nécessité de revoir la personne plusieurs fois).

	2014	2015
Nombre de dossiers ouverts	829	813

## Population

Sexe du bénéficiaire	Nombre	Pourcentages
NOMBRE DE FEMMES	395	45,5%
NOMRE D'HOMMES	474	54,5%
Total	869	100,0%



Bien que notre public « visible » est constitué essentiellement de parents et en majorité de mères seules, les chiffres montrent qu'il y a plus de demandes concernant des personnes de sexe masculin. Nous ouvrons toujours le dossier au nom de l'enfant donc ce chiffre ne reflète pas le sexe dominant au niveau de la fréquentation du service mais bien des demandes individuelles traitées.

## Provenance géographique

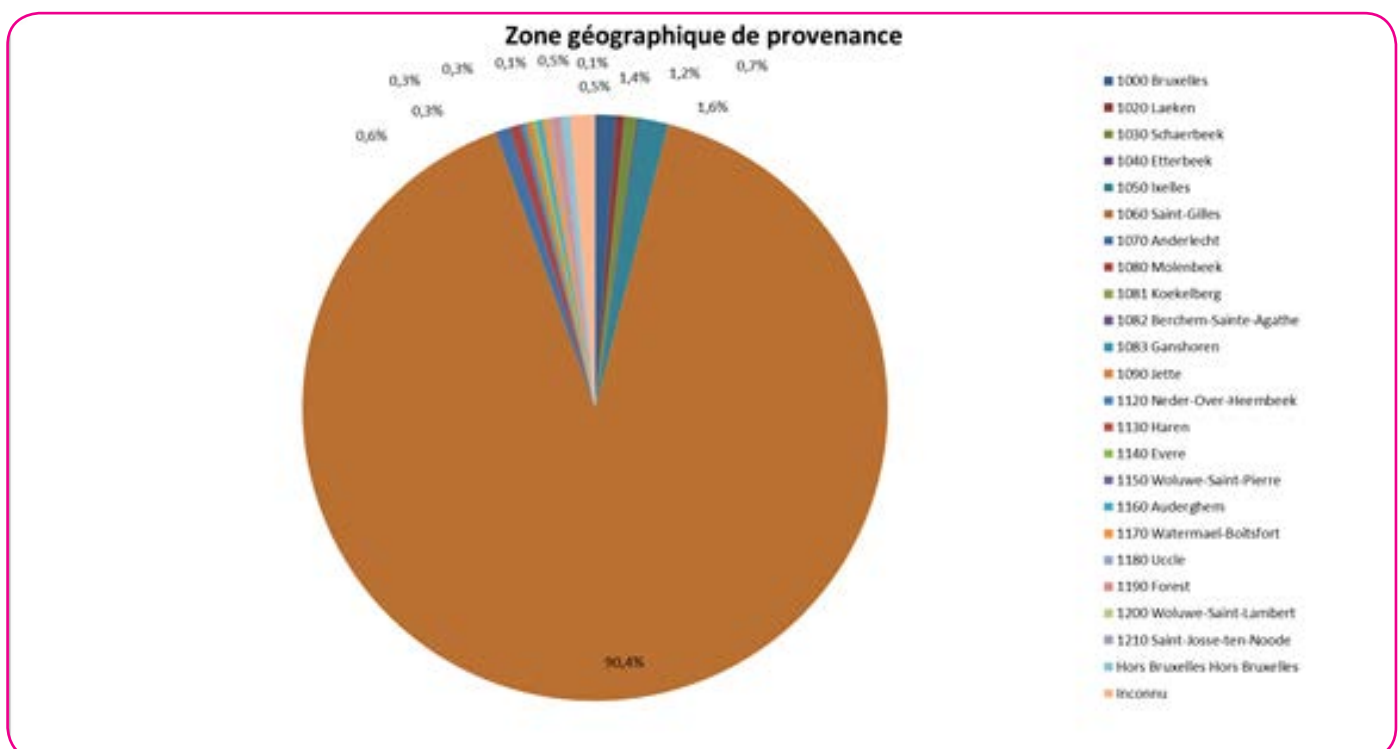
Nous nous rendons compte que la majorité des personnes qui passent le pas de la porte du CEMO occupent le territoire de Saint-Gilles. Le CEMO se veut être un service de proximité, pour les gens du quartier. De plus, de par notre identité « Service Jeunesse CPAS », ce chiffre est d'autant plus compréhensible puisque l'aide financière qui peut être proposée aux usagers ne peut l'être que si la personne habite la commune.

Voici le « top 5 » de la provenance géographique

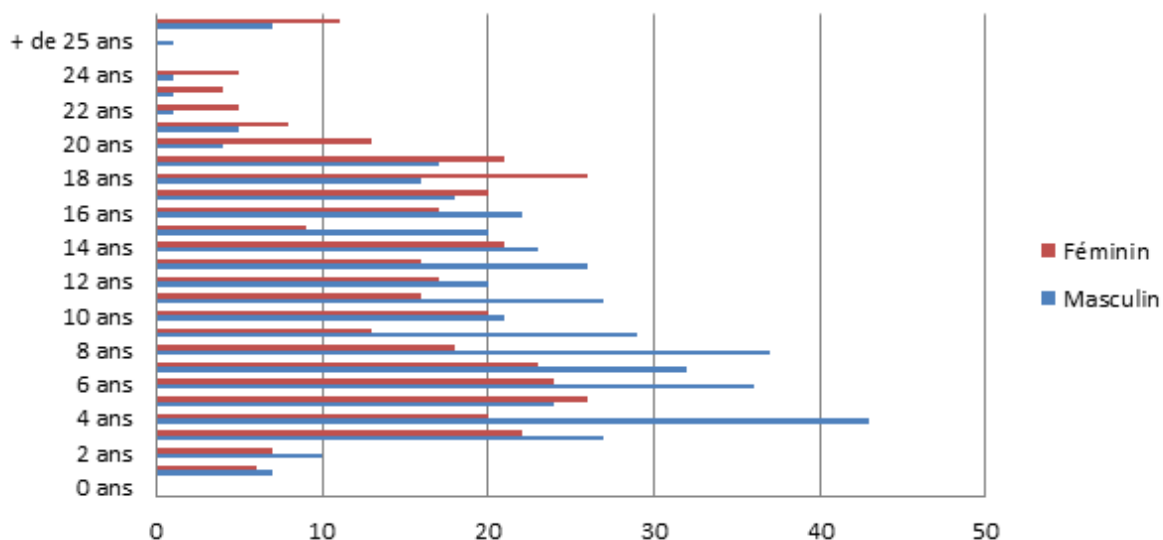
Code Postal	Commune	Total
1060	Saint-Gilles	786
1050	Ixelles	14
1000	Bruxelles	10
1070	Anderlecht	7
1030	Schaerbeek	6

## Age des bénéficiaires

La répartition des âges des bénéficiaires de l'aide souligne bien le large panel de population que nous approchons. En effet, nos différents projets et notre double identité d'AMO et de service jeunesse de CPAS impliquent que nous touchions autant de jeunes enfants que de jeunes adultes. Notre identité d'AMO et de service travaillant essentiellement avec les familles est mise en évidence par le fait que nous travaillons beaucoup avec des enfants (garçons) entre 4 et 8 ans. Dans l'autre extrême, notre projet KAP nous amène à travailler avec de jeunes adultes âgés de 18 ans et plus.



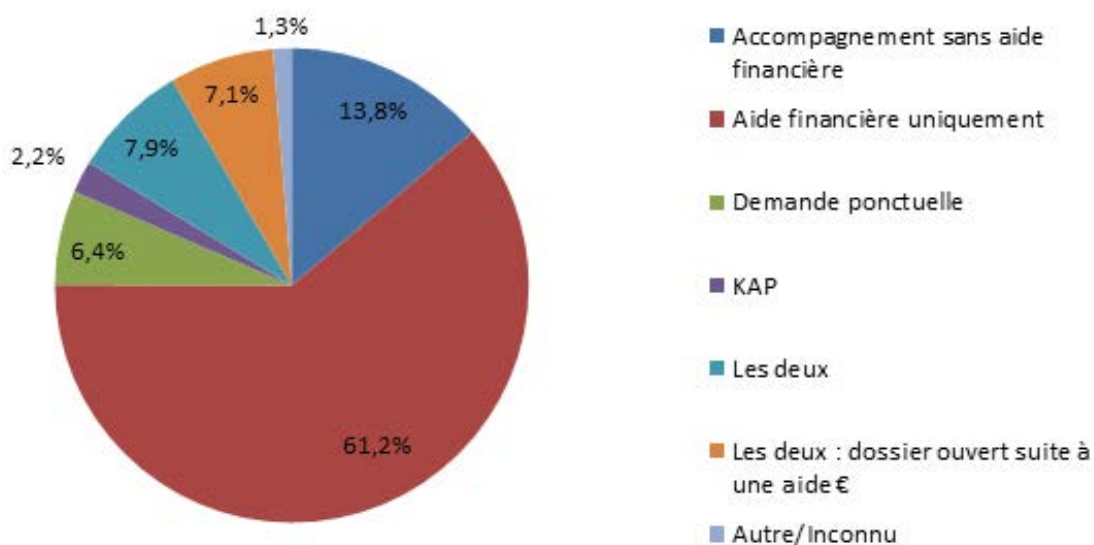
## Répartition des âges de la population cible



### Type d'accompagnement individuel

Type d'accompagnement individuel global au CEMO	Nombre 2015	Pourcentage 2014	Pourcentage 2015
Accompagnement sans aide financière	120	<b>21%</b>	13,8%
Aide financière uniquement	532	<b>55,70%</b>	61,2%
Demande ponctuelle	56	7,50%	6,4%
KAP	19		2,2%
Les deux	69	10,50%	7,9%
Les deux : dossier ouvert suite à une aide €	62	<b>3,70%</b>	7,1%
Autre/Inconnu	11	1,60%	1,3%
<b>Total des demandes</b>	<b>869</b>		<b>100,00%</b>

### Type d'accompagnement individuel



Comme le montre ce graphique et comme nous l'observons dans notre travail au quotidien, le nombre de demandes d'aide financière ne cesse de croître. Ce graphique indique que plus de 60% (64%) de l'ensemble des demandes adressées à notre service concerne UNIQUEMENT des demandes d'aide financière pour les enfants. Ce chiffre était de 55,7% en 2014 ; on observe ainsi une augmentation de près de 10% de ce type de demandes.

Ces demandes ne sont traitées que par les membres de l'équipe qui font partie du personnel CPAS mais elles sont néanmoins une porte d'entrée pour tout le service. Cette porte d'entrée offre une visibilité à l'AMO et nous permet de faire « offre de service », d'expliquer l'aide que nous pouvons leur apporter en termes d'accompagnement.

Les demandes que nous traitons concernent tant les frais scolaires que tout ce qui a trait aux activités extra-scolaires, inscription à des clubs sportifs, stages de vacances... Nous accueillons depuis 2010 toutes les demandes d'aide pour les enfants saint-gillois. Ces demandes ne proviennent pas uniquement de personnes émargeant du CPAS mais les personnes ayant d'autres sources de revenus (chômage, salaire inférieur au RIS...) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide de la part du CPAS de Saint-Gilles. De ce fait, les demandes se font de plus en plus nombreuses dues bien évidemment à la situation socio-économique de notre public qui est de plus en plus précaire.

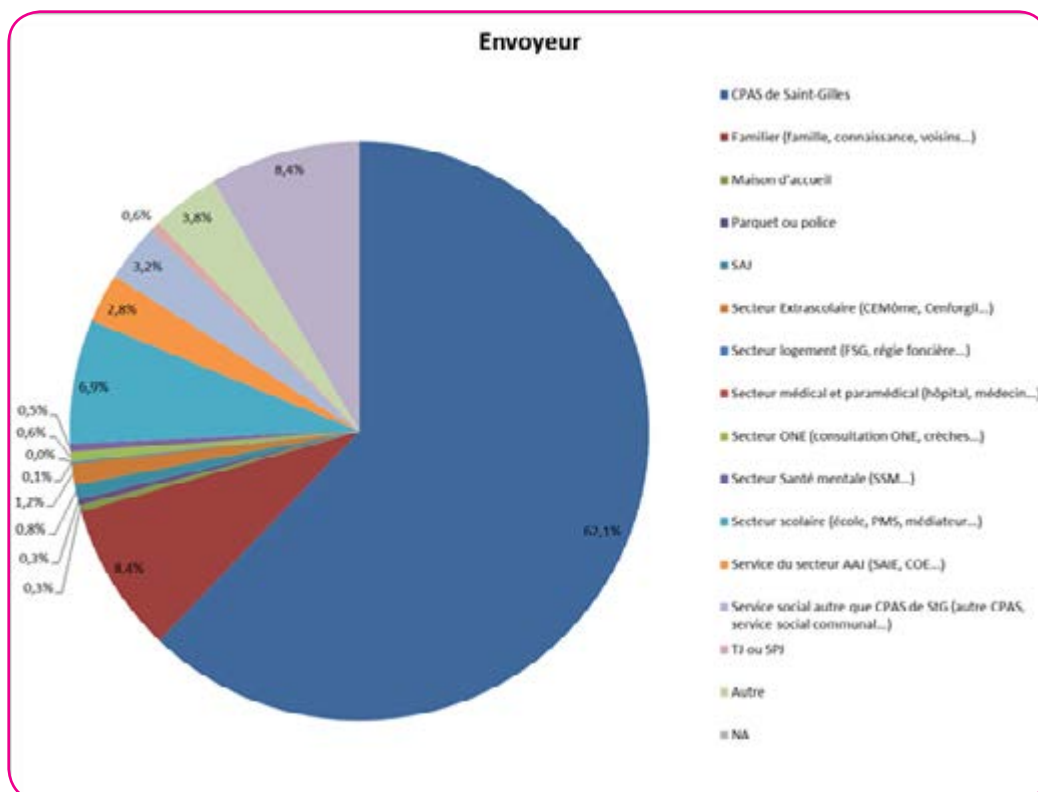
Durant cette année 2015, nous constatons que nous avons de plus en plus difficile à faire face à l'ampleur des demandes et bien que nous faisons notre maximum pour apporter une aide et un accompagnement aux familles qui nous en font la demande, nous sommes bien obligés de reconnaître que nous ne sommes plus capables d'y

répondre adéquatement. Nous remarquons que nos accompagnements sont souvent plus limités, tant dans le temps que dans le spectre des problématiques de la famille. Le risque est donc grand de tomber dans la dérive du « au suivant » et ne pas suffisamment investir dans le lien avec les jeunes et les familles. Restons attentifs à ne pas rogner ce pour quoi nous nous sommes toujours défendus et qui fait notre identité et notre spécificité.

Dans notre pratique, l'équipe CPAS qui reçoit les demandes d'aide financière est amenée à ouvrir un dossier lorsque la demande va au-delà de l'aspect uniquement pécuniaire. Les familles rencontrées sont en effet souvent dans de nombreuses difficultés qui ne sont pas uniquement financières.

De ce fait, nous leur proposons notre aide afin de mettre en place avec eux un accompagnement au CEMO. Ces demandes d'aide financière qui évoluent vers un suivi constituent 7,1% de nos dossiers. Ce chiffre était de 3,7% en 2014.

L'une des motivations à « rapatrier » toutes les demandes d'aide financière au CEMO était de pouvoir faire connaître le service, pouvoir proposer à ces familles en difficulté un soutien tant dans leur quotidien que dans leur rapport à leurs enfants, l'éducation, la gestion de leur scolarité... L'aide financière constitue donc une porte d'entrée intéressante mais relativement limitée. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que de nombreuses familles souffrent de difficultés économiques et sociales et demandent une aide spécifiquement pour ces difficultés sans autres types de demandes ou que celles-ci n'émergeront que bien plus tard.





## Envoyeur

Dans le « top 3 » des envoyeurs, le principal est le CPAS de Saint-Gilles. Nous accordons une importance capitale à établir et maintenir de bonnes relations de collaboration avec nos différents partenaires associatifs saint-gillois. Nous observons que le secteur scolaire oriente vers nous une bonne partie de nos suivis (6,9%). Les familiaux, connaissances, amis, entourage sont également des envoyeurs importants (8,4%). Il s'agit d'un gage de confiance, l'établissement d'un lien de confiance est primordial dans l'abord de nos situations.

### « Top 3 » envoyeurs

Envoyeur	Nombre	Pourcentage
CPAS de Saint-Gilles	540	62,1%
Familier (famille, connaissance, voisins...)	73	8,4%
Secteur scolaire (école, PMS, médiateur...)	60	6,9%

### Dossier Aide à la Jeunesse (AAJ)

Dossier AAJ	Nombre	Pourcentage
Non	279	82,0%
SAJ	37	12,0%
SPJ/TJ	21	6,0%

Sur l'ensemble de nos dossiers comprenant un accompagnement (337 dossiers), une majorité de ces jeunes n'ont pas ou plus de dossiers ouverts dans l'aide à la jeunesse (82 %).

Nous pouvons en déduire que d'une part, notre rôle préventif se confirme si nous partons de l'hypothèse qu'il n'y a pas eu de dossier aide à la jeunesse ouverts auparavant, ou que nous sommes un relais important afin d'éviter une aggravation de la situation familiale même pour les situations qui auraient déjà eu un dossier ouvert au SAJ ou au TJ/SPJ.

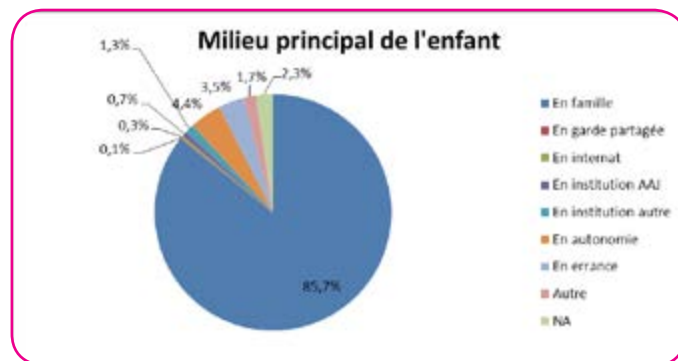
Une autre hypothèse que nous formulons est le fait que le SAJ oriente plus vers les services de première ligne que sont les AMO et cela sans ouvrir de dossier. Nous regrettons cependant que pour certaines situations, un dossier n'ait pu être ouvert au SAJ car la situation était pour nous suffisamment problématique. Serait-ce à cause d'une saturation du SAJ ?

### Ressource des familles

Le public que nous rencontrons est essentiellement un public aidé par le CPAS. Ce chiffre révèle la précarité importante de notre public. Nous avons également un certain nombre de bénéficiaires en situation de séjour illégal ne pouvant accéder au CPAS. Ceci dit, pour de nombreuses aides que le CPAS de Saint-Gilles peut octroyer aux enfants, le statut de séjour n'entre pas en ligne de compte (prise en charge de frais scolaires, de frais d'activités, de stages...).

## Milieu principal de l'enfant

Milieu de vie principal de l'enfant	Nombre	Pourcentage
En famille	745	85,7%
En autonomie	38	4,4%
En errance	30	3,5%
En institution	17	2,0%



Les demandes traitées au CEMO concernent des enfants vivant majoritairement en famille mais plus de la moitié des enfants connus au CEMO (56,2%) vivent dans une structure familiale de type monoparentale, dont l'écrasante majorité sont avec leur mère. Ce chiffre était de 49,5% en 2014 ; le phénomène des « mères seules » et les situations de familles monoparentales continuent à prendre de l'ampleur. En effet, nous constatons sur le terrain qu'il y a de plus en plus de mères seules qui doivent faire face à de nombreuses difficultés, responsabilités et démarches diverses avec un papa qui est très peu présent voire inexistant. Ceci dit, la structure familiale plus classique à savoir papa/maman/enfants constitue encore un tiers de notre public.

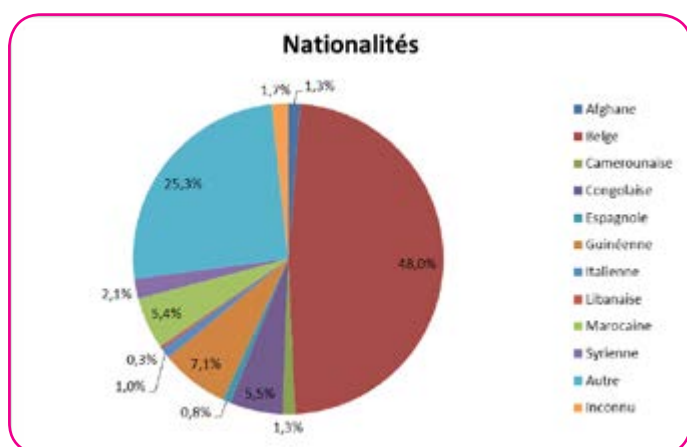
### Type de famille

Type de famille	Nombre	Pourcentage
<b>Monoparental mère</b>	<b>461</b>	<b>53,0%</b>
<b>Père et mère</b>	<b>242</b>	<b>27,8%</b>
Autonomie	39	4,5%
Autres	31	3,6%
Monoparental père	28	3,2%
Inconnu	25	2,9%
Famille recomposée	21	2,4%
Garde partagée	14	1,6%
Famille d'accueil	7	0,8%
Monoparental mère KAP	1	0,1%

Les familles que nous accompagnons sont constituées en majorité d'une fratrie de 1 à 3 enfants. Notons également qu'il y a quasiment 10% de notre public dont les familles comprennent entre 5 enfants et plus !!

## Nationalités

Nationalités	Nombre	Pourcentage
Belge	417	48,0%
Autre	220	25,3%
Guinéenne	62	7,1%
Congolaise	48	5,5%
Marocaine	47	5,4%
Syrienne	18	2,1%
Inconnu	15	1,7%
Afghane	11	1,3%
Camerounaise	11	1,3%
Italienne	9	1,0%
Espagnole	7	0,8%
Libanaise	3	0,3%



La majorité de notre public est de nationalité belge (48%). Vient ensuite la catégorie « autre » (25,3%) qui reprend les personnes pour lesquelles nous n'avons cette information ou en raison d'une nationalité peu représentée. En 3<sup>e</sup> position, la nationalité guinéenne est représentée à 7,1% et cela rejoint nos constats par rapport au regroupement familial notamment.

Nous constatons effectivement que de nombreuses situations de regroupement sont issues de Guinée. En général, le parent vient seul et fait venir ses enfants par la suite. Pour le conjoint, les démarches sont plus compliquées car il faut attester d'un revenu suffisant or ces mères bénéficient souvent du revenu du CPAS qui ne suffit pas pour ces procédures. (Pour plus d'information concernant le regroupement familial, voir à la lettre R de notre rapport d'activités).

## Regroupement familial<sup>2</sup>

Nombre de personnes en regroupement familial	Nombre	Pourcentage
Oui	121	13,9%
Non	720	82,9%
NA	28	3,2%
Total des demandes	869	100,0%

Ce tableau indique que près de 14% de notre public est dans une situation de regroupement familial. Ce chiffre était de 7,7% en 2014 ; les dossiers ouverts dans ce cadre-là ont **quasiment doublé en 1 an**.

Suite à notre diagnostic social, nous avons décidé de nous attarder sur cette thématique car nous avons constaté que ces situations de regroupement engendraient de nombreuses difficultés tant pour le parent accueillant que pour l'enfant qui débarque dans un nouveau pays avec sa culture, ses codes, sa langue...

## MENA

Nombre de Mena	Nombre	Pourcentage
Oui	20	2,3%
Non	827	95,2%
NA	22	2,5%
Total des demandes	869	100,0%

Nous n'avons eu que 20 MENA sur l'année 2015. Chiffre est identique à 2014 où nous avons exactement le même chiffre. Le nombre de MENA reste donc stable par rapport à l'année précédente mais les effets de la crise de l'accueil se fera probablement sentir en 2016.

Ce sont bien souvent des jeunes qui sont installés sur la commune, soit en autonomie et qui bénéficient alors d'une aide du CPAS, soit hébergés chez un proche ou un familial. Ils sont toujours sous la responsabilité d'un tuteur légal désigné par le service fédéral des tutelles (le tuteur n'est pas la personne qui héberge le jeune même si ce cas de figure pourrait être possible). Nous constatons que l'accompagnement de ces jeunes s'inscrit dans la durée puisque les dossiers sont souvent ouverts jusqu'aux 18 ans minimum du jeune, âge où il perd son statut de MENA.

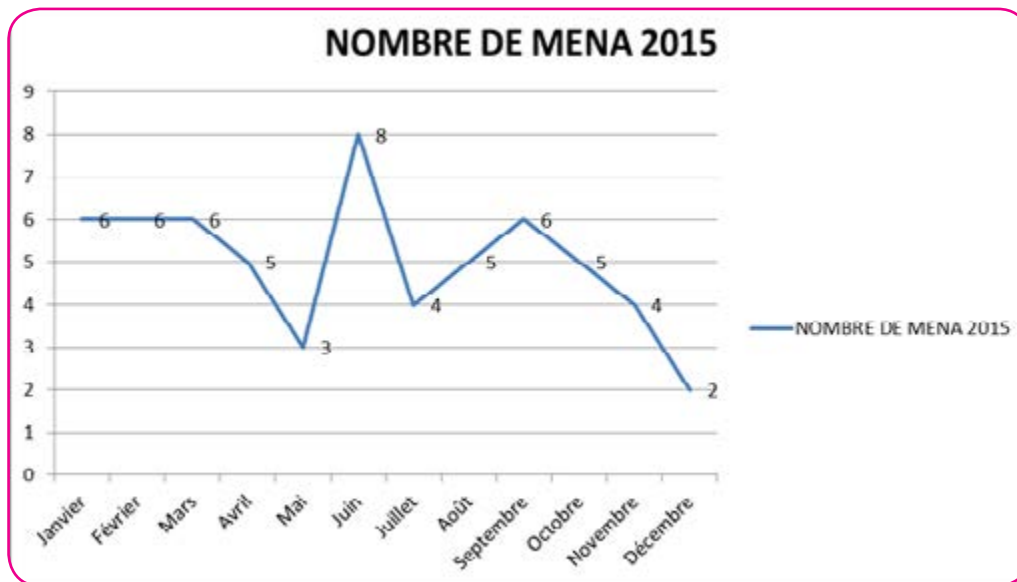
Nous avons eu en entre deux et huit MENA par mois durant l'année 2015.

## Jeunes en autonomie

En ce qui concerne les jeunes en autonomie, nous vous renvoyons à notre projet KAP (voir à la lettre K de notre rapport d'activités).

Cependant, nous constatons que les accompagnements de jeunes en autonomie ne concernent pas uniquement

<sup>2</sup> NA signifie « Non Appliqué ».



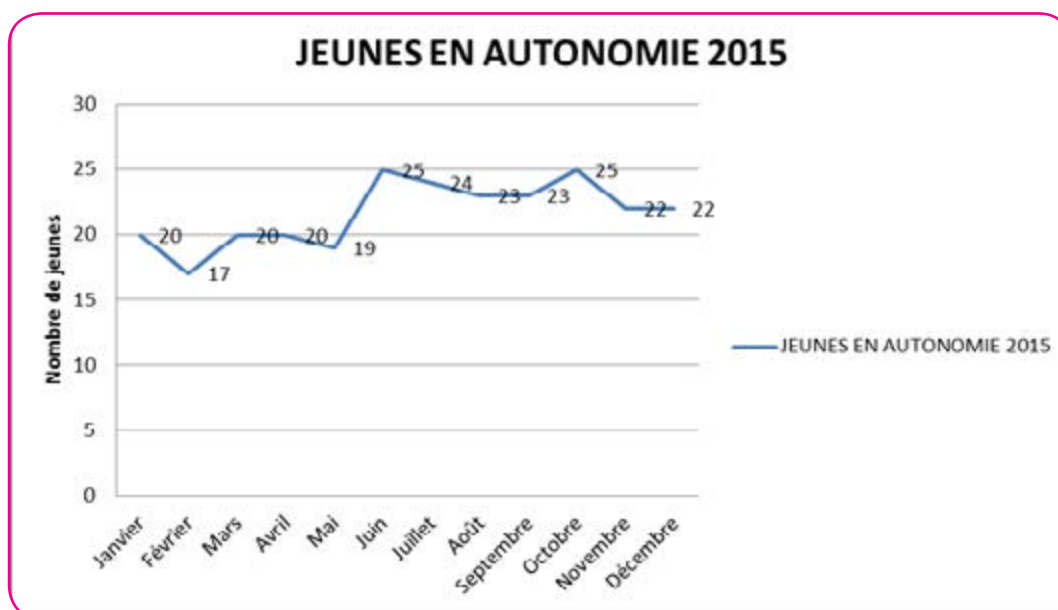
les jeunes qui ont intégrés notre projet KAP. 31 jeunes sont aussi accompagnés dans ce type de situation et il s'agit de jeunes n'ayant pu obtenir une place au KAP, d'autres qui ne sont pas passés par ce type de demande et d'autres encore en suivi « post KAP ». Ce dernier type de suivi est limité dans le temps mais il est important pour aider les jeunes dans cette transition.

Le nombre de jeunes en autonomie est assez stable d'un mois à l'autre. Il y a une vingtaine de suivis mensuels concernant des jeunes qui sont dans un processus de mise en autonomie.

#### Types de demande

En tant que service généraliste, le CEMO reçoit tout type de demandes. Les statistiques démontrent que sur les 3528 demandes adressées au CEMO, un peu plus de 70% concernent le thème des finances. En dehors de cette thématique spécifique directement liée à notre identité de service jeunesse de CPAS, nous constatons que les autres demandes principalement traitées au CEMO concernent le logement, la famille et la scolarité.

Nombre de jeunes en autonomie	Nombre	Pourcentage
Oui - KAP	8	0,9%
Oui - Léon	8	0,9%
Oui - Crickx	3	0,3%
Oui - Log. Privé	31	3,6%
Non	794	91,4%
NA	25	2,9%
Total des demandes	869	100,0%

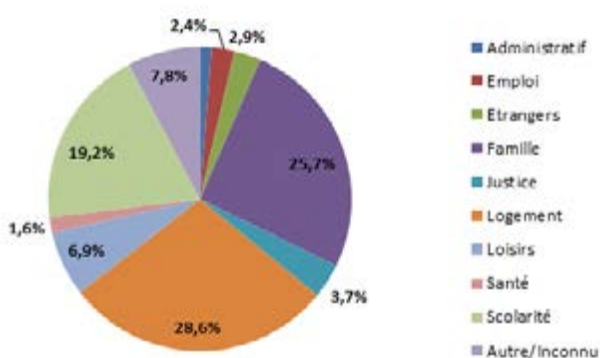


Thème de la 1 <sup>re</sup> demande	Nombre	Pourcentage
Logement	70	28,6%
Famille	63	25,7%
Scolarité	47	19,2%
Autre/Inconnu	19	7,8%
Loisirs	17	6,9%
Justice	9	3,7%
Etrangers	7	2,9%
Emploi	6	2,4%
Santé	4	1,6%
Administratif	3	1,2%

traitement statistique actuel les jeunes identiques et différents de mois en mois, de même que les ouvertures et fermetures successives de dossier pour un même jeune. Nous ne pouvons le faire que sur l'ensemble de l'année (nombre total de dossiers différents). Cette analyse devrait se faire au cas par cas et nous n'en avons pas les moyens actuellement. Cependant, nous sommes en réflexion pour faire évoluer notre traitement statistique mais cela passerait probablement par la création d'un nouvel outil d'encodage et de gestion.

Mois	Nombre de jeunes aidés
Janvier	234
Février	258
Mars	259
Avril	261
Mai	311
Juin	<b>407</b>
Juillet	239
Août	242
Septembre	316
Octobre	<b>339</b>
Novembre	319
Décembre	<b>343</b>
<b>TOTAL 2015</b>	3528
<b>MOYENNE</b>	<b>294,00</b>

### Thème de la 1<sup>er</sup> demande (hors demande financière)



### Nombre de jeunes aidés par mois

Notons que notre traitement statistique actuel ne nous permet pas une analyse approfondie de cette donnée car ce chiffre est en réalité sous-évaluer. En effet, il s'agit du nombre de jeunes différents qui se sont été aidés par notre service mais il est important de préciser qu'un même jeune ne sera comptabilisé qu'une fois alors que plusieurs demandes auront peut-être été traitées pour ce même jeune.

Nous ne pouvons également pas distinguer via notre

Nous remarquons sur ce tableau que le nombre de jeunes aidés mensuellement en 2015 est en moyenne de 294 demandes. Ce nombre était en moyenne de 200 en 2014 ; on traite ainsi plus de demandes/mois mais notons que celles-ci n'entraînent pas nécessairement une ouverture de dossier. Nous avons effectivement observé que le nombre de dossiers sur l'ensemble de l'année était lui plutôt en légère diminution par rapport à l'an dernier.

### Nombre de jeunes aidés



Ce graphique indique que les mois où notre service est le plus sollicité sont les mois de juin, d'octobre et de décembre. Cela n'est pas étonnant que nous observions des « hausses » à ces moments-là car ce sont les moments de l'année où les parents sont aux prises avec de nombreuses préoccupations concernant leurs enfants telles que la prise en charge des frais scolaires, la recherche de loisirs et d'activités pour les vacances d'été, l'achat de matériel scolaire pour la rentrée, la recherche ou l'orientation vers un nouvel établissement scolaire, l'introduction de recours auprès de l'école en fin d'année...

La période des vacances d'été est quant à elle une période plus calme au CEMO.

## AMOrce

Le projet AMOrce a vu le jour en 2010. Ce projet offre la possibilité aux écoles du territoire saint-gillois d'accueillir des animations pour leur groupe classe. Les thématiques proposées varient et partent de la demande de l'école, des professeurs ou des élèves.

L'origine de ce projet vient du constat que les jeunes éprouvent des difficultés à se déplacer vers un lieu inconnu ; le CEMO a dès lors décidé de lui-même se déplacer vers le public. Les écoles semblent être le lieu indiqué vers lequel se tourner.

D'autre part, les professeurs formulent parfois des demandes d'interventions sur certains sujets problématiques au sein de la classe.

C'est dans ce contexte que les premiers contacts ont été pris avec différentes écoles saint-gilloises et que le travail s'est mis en place au fur et à mesure.

Le projet AMOrce a été mis en place afin de développer notre partenariat avec les écoles, y augmenter notre visibilité mais également proposer des animations selon les difficultés que les équipes pédagogiques sont susceptibles de rencontrer avec leur public scolaire. Il y a eu des contacts avec différentes écoles, les demandes sont importantes mais nous n'avons pu répondre à toutes celles-ci.

En ce qui concerne l'année 2015, nous avons développé des animations dans trois écoles : l'Athénée Royal Victor Horta (Saint-Gilles), Pierre Paulus et l'Institut des Filles de Marie.

### L'Athénée Royal Victor Horta

En mars 2015, une enseignante interpellait le médiateur scolaire sur le taux de décrochage relativement important au sein de sa classe. Ensemble, ils sollicitèrent le CEMO afin de voir si notre service pouvait intervenir. Des rencontres ont eu lieu pour essayer de formuler des hypothèses sur les causes de ce phénomène. L'orientation, la méconnaissance de soi, la reproduction

du schéma familial, le manque de soutien furent avancés. En tenant compte de ces facteurs, le CEMO a proposé de rencontrer les étudiants pour leur donner la possibilité de s'exprimer sur la vision qu'ils avaient de l'école, de leur avenir...

Le CEMO a rencontré les étudiants d'une classe d'élèves n'ayant pas eu le CEB et pour qui, une orientation vers le professionnel était déjà envisagée avant même la fin de l'année.

Via trois animations, le CEMO a travaillé avec ces jeunes pour ouvrir la discussion sur la perception de leur situation scolaire ainsi que pour désamorcer certaines représentations négatives ou erronées quant à certains métiers.

Les objectifs principaux de ce type d'actions étaient de pouvoir rencontrer les jeunes, leur présenter notre service, mettre en place une collaboration avec l'école et dans ce cas-ci pouvoir les informer sur les différents parcours de formation et les filières possibles.

Les animations à Horta entraînent dans le cadre de nos missions de prévention du décrochage scolaire.

Dans les faits, une seule rencontre a eu lieu. Les jeunes ont pris connaissance des missions du CEMO. Nous avons abordé avec eux les envies qu'ils pouvaient avoir pour l'avenir et commencé à déconstruire certaines représentations de métier tout à fait fausses.

Nous avons travaillé en collaboration avec le PMS de Victor Horta et la titulaire de la classe.

La première séance a donné lieu à une évaluation afin de réajuster la suite des animations.

Il n'a pas été facile de cerner la demande de la titulaire et de faire accepter un processus ; beaucoup d'interlocuteurs étant dans l'idée qu'une seule intervention suffirait tandis que nous prônions la construction des rencontres.

La thématique était néanmoins réellement au cœur des préoccupations des jeunes et permis de créer une accroche avec eux. Ils se sont sentis libre de revenir chercher davantage d'informations au sein du service par la suite.

### L'Institut des Filles de Marie

Parallèlement à ce travail fait à Horta, nous avons également investi l'Institut des Filles de Marie. Suite à la proposition d'animation au sein de cette école, nous constatons que les élèves étaient très sollicités mais n'avaient au final que très peu de connaissances sur les ressources du réseau de Saint-Gilles.

Par conséquent lorsqu'ils éprouvaient des difficultés, ils ne savaient pas vers qui se tourner et le sous-directeur ne savait pas non plus vers qui orienter ces jeunes. Les

AMOrce

Apprendre le  
Français après Travail

APPRENDRE LE FRANÇAIS  
ET  
TRAVAILLER

professeurs venant d'autres communes voire parfois vivant en dehors de Bruxelles ne connaissaient donc pas les réalités du réseau.

Or l'idéal serait que l'école puisse passer le relais et se dégager de considérations parfois trop personnelles que les élèves n'oseraient peut-être pas venir déposer dans un cadre scolaire.

Pour pallier à cela, nous avons proposé d'organiser au sein de l'école une « **bourse aux associations** » qui s'est déroulée comme suit : une dizaine de partenaires du réseau saint-gillois (SDJ, JEEP, CIFA, SESO, PROSPECTIVE Jeunesse, Planning familial, Hispano Belga, Itinéraires, Article 27) se sont rassemblés avec les élèves. Via des mises en situations qui abordent des problématiques variées, les élèves étaient amenés à questionner les associations pour découvrir leurs spécificités. Exemples : conflits familiaux, assuétude, mineur étranger...

Les groupes circulaient au hasard et se présentaient comme s'ils passaient la porte du service et cherchaient une solution à leur problématique.

Nous avons rencontré quatre types de services sociaux, au total plus ou moins 50 élèves. Les élèves ont apprécié de découvrir les services et ont pu bénéficier d'informations sur chacun d'eux. Le temps était toutefois un peu trop court (50min) et les élèves n'ont pas eu le temps d'exploiter plus d'une ou deux mises en situation.

Il était difficile de bien spécifier les missions et particularités de chacun au travers des seules vignettes de mises en situation.

C'était aussi intéressant de se rendre compte qu'une association peut faire le même travail qu'une autre et que le jeune puisse créer un lien et se rendre là où il a le plus d'affinités. Les échanges se sont avérés intéressants. Les élèves sont facilement entrés dans le concept car les situations ne leur étaient pas spécialement personnelles. La mise à distance a permis qu'ils soient plus à l'aise dans le contact.

L'objectif était d'apporter aux élèves et professeurs de l'école une connaissance du réseau associatif, de créer des premiers contacts, des premiers liens.

Cet objectif a été atteint en partie. Toutefois, si l'expérience devait se renouveler, il faudrait envisager de prévoir plus de temps pour que les élèves aient le temps d'expérimenter plusieurs situations, prévoir également un petit questionnaire à remettre pour voir si les élèves rencontrent d'autres problématiques pour lesquelles aucune association ne peut intervenir. Une autre manière d'organiser cela pour atteindre un plus large public serait de faire une matinée entière, proposé de rencontrer davantage de groupes et multiplier les associations présentes en pensant à inclure plus de partenaires « loisirs », « culture »...

## Pierre Paulus

Un peu plus tard dans l'année, nous avons continué à tisser des liens avec les écoles. L'école Pierre Paulus a demandé au CEMO de pouvoir mettre en place des animations. Début septembre, nous étions déjà présents dans la cellule EVRAS<sup>3</sup> par facilité et volonté de centraliser ce qui se fait en termes d'animation dans l'école.

Le CEMO a donc reçu une nouvelle demande consistant à mettre en place des **animations « respect »** qui aborderaient à la fois la notion de respect au sens stricte mais aussi la question des relations, des dynamiques de groupe, des questions d'influence...

Le processus comportait trois rencontres de deux périodes chacune. Les étudiants étaient sollicités de façon très active. C'est sur base de ce qu'ils amenaient que l'échange se créait. Les objectifs de départ étaient de rencontrer les jeunes, de partir à la rencontre de leur vécu, de leurs points de vue et d'amener un espace de dialogue au sein du groupe classe.

Au sein de l'école, les animations se sont déroulées dans quatre groupes classes de plein exercice (60 élèves) et trois groupes classes du CEFA. Les échanges ont été riches et l'espace de parole a pu être respecté. Nous avons cependant rencontré plusieurs difficultés au sein de cette école tant de la part de l'institution elle-même que des élèves : le calendrier a souvent été chamboulé à la demande de l'école, il y a eu de nombreux changements d'horaires. Les oublis de notre venue, les professeurs absents, et parfois leur manque d'implication ont nécessité une grande souplesse de notre part. Du côté des élèves, il n'y avait pas vraiment de demande et cela a parfois été difficile étant donné que nous n'étions pas toujours bien reçus. Le sens était souvent remis en question par les élèves qui ne voyaient pas l'utilité que cela pouvait avoir pour eux : ils pensaient qu'on leur apporterait un savoir, hors ce n'était pas le but.

Grâce aux adaptations faites et malgré les difficultés rencontrées avec les élèves, la discussion a toujours été maintenue. Ils ont pu se sentir entendus et compris dans leur demande. Ce fut aussi une belle occasion pour changer la dynamique dans le groupe et offrir un autre regard sur chacun. Notre présence fût pertinente au sein de l'école afin d'aider à mettre en place un dispositif plus participatif en son sein et de réfléchir aux besoins des élèves. Offrir la possibilité d'une ouverture vers l'extérieur est toujours bienvenue. Pour la suite, l'idée est de continuer notre implication dans la cellule EVRAS en lien avec les animations de vie affective et sexuelle et l'outil TAPAS et selon les envies des élèves, revoir chaque classe demandeuse d'un projet ou sur un temps de midi créer cet espace de parole ouvert à tous.

---

<sup>3</sup> Pour en savoir plus sur le projet EVRAS, voir à la lettre E.

## Ecole Victor Horta Primaire

Dans la même veine, une autre école nous a sollicité pour parler de la question du respect mais plutôt en partant du point de vue du genre. Les institutrices et surveillants de l'école Victor Horta primaire constataient depuis quelques mois que les élèves se « discriminaient » entre eux sur base du critère du **genre**. Plusieurs comportements « déviants » étaient relatés. Les institutrices étaient mal à l'aise de travailler cela. L'idée était donc de proposer une animation sur le genre qui permettrait d'aborder les situations vécues à l'école. L'animation se déroulait en trois séances de deux périodes. Durant chacune des séances, les élèves étaient invités à partager leurs conceptions des rôles féminins et masculins. De façon plus générale, le thème de la discrimination était mis en exergue et le respect évalué. L'objectif était de permettre le dialogue autour d'une problématique vécue au sein de l'école, faire réfléchir sur la notion de genre et toujours dans l'optique du projet AMOrce, de rencontrer les élèves et augmenter la visibilité de notre service.

Les élèves ont été très preneurs de notre intervention. La façon extrêmement ludique dont les débats étaient amenés faisait en sorte que chacun puisse se sentir concerné. De plus, l'âge des élèves fait qu'ils réagissent de façon tout à fait spontanée. Le contenu de certaines animations a dû être revu de sorte qu'il corresponde au niveau de langage et de compréhension des élèves mais ils ont pu apprendre à exprimer leur point de vue de façon adaptée mais aussi réfléchir sur des valeurs qui pour eux étaient inscrites comme telles. Ils ont appris la tolérance et l'acceptation de la différence. Ils ont pu verbaliser sur ce qu'ils avaient vécu au sein de l'école et ont trouvé des pistes d'actions pour permettre à chacun de se sentir bien. Les institutrices étaient également preneuses et le calendrier a été facilement réalisé grâce aux institutrices titulaires de chacune des classes.

## Animations au sein des classes DASPA

En lien avec notre diagnostic social qui avait fait ressortir différentes thématiques, celle qui nous a occupés ici est celle du regroupement familial. Une autre thématique, mise en évidence par notre diagnostic social fut celle des difficultés vécues pour les jeunes issus du **regroupement familial**.

Nous avons effectivement constaté que les enfants issus de regroupement familial venaient nous interpeller sur différents aspects.

Pour faire le lien avec cette thématique et suite à la mise en place d'un stage à destination d'un public de primo-arrivants/MENA durant l'été 2015<sup>4</sup>, le CEMO faisait certains constats :

- Les jeunes primo ont besoin de s'exprimer tant sur leur parcours migratoire que sur leur identité, leur passé, leur adaptation...
- L'intervention ponctuelle n'est pas la plus efficace. Ces jeunes ont besoin de temps pour oser s'exprimer.

Le CEMO a donc rentré un projet dans le cadre de l'appel à candidature lancé par la Ministre Isabelle Simonis : **projet citoyenneté et interculturalité (PCI)**.

Notre projet a été retenu ; il comporte plusieurs volets : recherche sur le regroupement familial, animations au sein de classes passerelles, mise en place de stages durant les vacances.

Les animations au sein des écoles et plus particulièrement des **classes DASPA** (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants) font partie d'un volet essentiel du projet.

Le CEMO a donc dans le cadre de ce projet, rencontré quatre classes DASPA (deux à l'**Institut Filles de Marie** et deux à **Pierre Paulus**) depuis le mois d'octobre 2015. Il s'agit d'un projet s'étalant sur l'ensemble de l'année scolaire.

Il y aura, au terme de l'année, une douzaine de rencontres de deux périodes pour chacune des classes participantes.

Chaque rencontre a pour objectif de permettre aux jeunes de s'exprimer autour des questions d'identité, de multi culturalité et du vécu de migration. Les outils utilisés sont variés : jeux, tour de parole, théâtre, arts plastiques... Les animations sont construites au fur et à mesure pour pouvoir répondre à ce qui se vit en classe. Cette méthodologie implique une grande souplesse au niveau du calendrier mais semble plus pertinente.

Nos objectifs sont multiples : permettre l'expression du vécu, questionner les motifs de l'immigration, ouvrir les représentations des autres cultures, se décentrer de sa propre expérience, permettre une meilleure compréhension, découvrir la culture belge, avoir une réflexion sur ce qui favorise une bonne intégration, un bon accueil, créer un réseau autour des jeunes qui viennent d'arriver ainsi que de leurs parents et développer de liens forts avec les écoles et les autres services.

Les jeunes ont jusqu'à présent été vu trois fois au sein de leur classe. Ils identifient désormais clairement le service et ont une bonne connaissance de l'aide qu'ils peuvent recevoir. Les échanges ont permis quelques constats comme l'écart culturel pas toujours là où on l'attend, le sentiment de vivre quelque chose de banal... Nous avons cependant rencontré quelques difficultés telles que les événements liés aux attentats ayant contraint les écoles à renforcer leur niveau de sécurité. Certaines animations

<sup>4</sup> Pour en savoir plus sur les stages, voir à la lettre S.



ont dû être reportées. L'arrivée fréquente de nouveaux inscrits au sein des classes a tendance à freiner le processus de réflexion amorcé par un groupe qui est amené à évoluer en fonction de l'évolution du niveau de langage et du nombre d'inscrits, le niveau de français ne permet pas toujours aux jeunes d'aller loin dans la réflexion sur leur propre histoire. Néanmoins, les jeunes sont volontaires pour partager leur histoire. Ils ont un certain recul par rapport à leur arrivée en Belgique et questionnent beaucoup leur double (multiple) appartenance. Les professeurs découvrent leurs élèves d'une façon nouvelle et continuent la réflexion après l'animation. Ils ont des idées sur ce qu'ils souhaitent aborder, de quelle façon... ils se positionnent.

Suite à ces constats, les jeunes se sont vu proposer des stages durant les vacances scolaires pour continuer de creuser la thématique avec d'autres médias et de pouvoir prendre davantage de temps pour se pencher sur toutes ces questions.

D'ici la fin de l'année scolaire, les quatre classes auront vécus 12 animations de deux périodes. L'ensemble des productions artistiques, vidéos, audio réalisées durant ces moments seront exposées au sein de chacune des écoles.

Certains contenus, serviront, avec l'accord des élèves à alimenter une journée de sensibilisation que nous organiserons dans le courant du mois d'octobre 2016. Dans la foulée, les productions des élèves pourraient se voir exposées.

## Ateliers parents

Le CPAS de Saint-Gilles agit de manière préventive, palliative et curative par le biais de différents services de première et de seconde ligne. Les services jeunesse (le CEMO) et culture ont conjointement conçu un projet d'ateliers à destination des parents aidés par l'institution. Pour ce faire, ils ont également sollicité de nombreux partenaires issus du groupe Jeunesse de la coordination sociale de Saint-Gilles ainsi que des experts du soutien à la parentalité. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'utilisation du subside précarité infantile du SPF destiné à des aides individuelles et à des aides pour des projets collectifs dans le cadre du combat contre la précarité infantile.

Nous entendons les ateliers parents comme un lieu de rencontre et d'échanges pour tous les parents (pères, mères, grands-parents) du quartier. Invités à prendre un café, les parents viennent y passer un moment convivial, discuter et échanger entre habitants du même quartier. Nous abordons à chaque rencontre un thème précis. Ce groupe est animé par une personne du CEMO et un intervenant d'une autre association (planning familial, ONE...). La parole et l'échange sont nos principaux outils ainsi que la mise en lien avec les autres familles

et le réseau des autres intervenants présents auprès des familles.

Ce projet préventif est né de plusieurs constats de terrain auprès des familles que nous rencontrons quotidiennement dans notre travail d'accompagnement psycho social :

- Les familles ont un réel besoin d'écoute et sont de plus en plus préoccupées par l'éducation de leurs enfants et tous les questionnements relatifs à la vie de famille.
- Dans le public du CPAS, nous avons les familles les plus fragilisées : précarité voire même grande précarité (familles illégales...), séparations, conflits, violences, situations SAJ et SPJ. Ces familles ont tendance à s'isoler et à se déprécier.
- Parallèlement à cela, nous mettons l'accent dans notre travail d'accompagnement psychosocial sur les ressources des familles et des jeunes. Il s'agit ici de pointer et de valoriser les compétences de la personne et de l'aider à s'en servir et à les développer. Nous remarquons que beaucoup de ces familles, malgré leur vulnérabilité, font preuve de beaucoup de ressources et de compétences.

Objectifs de départ :

1/ L'objectif prioritaire est de renforcer la fonction et les compétences parentales par un travail collectif et donc l'épanouissement de l'enfant dans son milieu de vie familial. Nous proposons aux parents des temps de parole avec l'aide d'un professionnel de l'enfance et/ou d'intervenant spécifique, temps convivial, souvent ludique avec apport d'outils et de réflexion.

A travers ce moment d'échanges, de rencontres nous souhaitons favoriser les échanges intra et inter familiaux, renforcer les liens familiaux, échanger et partager des savoir-faire, astuces, conseils entre parents, mutualiser les ressources.

Mais aussi nous insistons dans notre travail d'animation à promouvoir l'expression des personnes et la prise de confiance en soi, la déculpabilisation et le fait d'autoriser les mamans à lâcher prise et à oser dire les choses. Lorsque les échanges se produisent, la prise de recul est facilitée et une forme de solidarité spontanée peut émerger.

2/ Il est important de permettre un lieu d'échanges, de rencontres mais aussi de prévention. Les ateliers parents visent à lutter contre l'isolement des parents, à consolider les relations entre parents et enfants, les relations entre les familles et les générations, le développement de solidarités entre parents en s'appuyant sur des projets collectifs. Notre objectif est de réussir à toucher des familles isolées et vulnérables (précarité...).

Ateliers parents



3/ Ceci permet d'une part de consolider les partenariats engagés avec tous les acteurs qui gravitent autour de la parentalité sur notre territoire et d'autre part pour le public d'identifier et de faciliter l'accès aux informations concernant les familles.

La finalité des ateliers parents est donc de valoriser les parents et les adultes dans leur rôle éducatif, de les accompagner dans leurs questionnements, leurs réflexions et de les soutenir dans les moments plus difficiles. C'est aussi pouvoir souligner une certaine « expertise » de ces parents sur les domaines de l'éducation de leurs enfants. Nous nous basons ici sur « la parentalité positive » : le développement des compétences et le sentiment de confiance chez les personnes qui exercent le rôle de parents.

Les familles que nous côtoyons sont dans leur écrasante majorité des mères élevant seules leurs enfants. Elles doivent assumer la charge du ménage, l'éducation des enfants et les diverses démarches nécessaires pour gérer la vie quotidienne. Ces personnes n'ont pas d'espace où déposer leur parole, leurs questions, leurs doutes ou bien leurs interrogations.

Durant l'année 2015, nous avons travaillé en collaboration avec la coordination sociale du CPAS de St-Gilles, Itinéraires AMO, le CEMôme et la médiation scolaire communale de St-Gilles.

La première année, les ateliers avaient lieu dans les locaux du CPAS avec des thématiques très variées mais à destination des parents et traitant toujours des sujets susceptibles de les intéresser autour de la question de l'éducation des enfants.

La deuxième année, les ateliers se sont tenus dans les locaux du CEMôme. Nous avions l'avantage de nous trouver dans ces locaux ce qui permettait aux mamans de faire garder leurs enfants non scolarisés par un ou deux animateurs du CEMôme. Les mamans pouvaient ainsi participer aux ateliers de manière plus sereine.

Les ateliers du 1<sup>er</sup> semestre ont eu lieu dans les locaux du CEMôme. Il y avait la présence d'un ou deux animateurs pour assurer l'accueil des tout-petits. La 1<sup>re</sup> thématique autour des limites s'est déroulée sur trois séances ; les 9, 23 et 30 janvier. La seconde autour de la vie affective et sexuelle les 27 février, 13 et 27 mars et enfin la dernière autour du thème de la scolarité les 24 avril, 8 et 29 mai.

Lors du 2<sup>e</sup> semestre 2015, suite à l'évaluation de l'année dernière et en parallèle à d'autres initiatives dégagées par le groupe GAPPI<sup>5</sup>, il a été décidé en concertation avec tous les partenaires de tenter l'expérience au sein des écoles. L'idée était de pouvoir toucher les parents au sein même de l'établissement scolaire fréquenté par leur enfant. Nous avons ainsi, en collaboration avec le CPAS de Saint-Gilles et plus particulièrement la coordination

sociale, lancé une invitation à toutes les écoles saint-gilloises. Il a été proposé que nous puissions organiser ces ateliers dans les locaux de l'école qui s'engageait en contrepartie à en parler activement aux parents et à mettre un local à notre disposition. Deux écoles ont répondu à l'appel, l'Institut Saint Jean-Baptiste (ISJB) et l'école Sainte-Marie. Nous avons ainsi organisé plusieurs rencontres avec les directions et les équipes pédagogiques pour présenter le projet et mettre en place les ateliers de manière plus concrète.

#### Ateliers à l'Institut Saint Jean-Baptiste

Une séance inaugurale a eu lieu le 13 novembre dans les locaux de l'Institut Saint Jean-Baptiste. L'idée était d'inviter les parents à cette première séance pour leur présenter le projet et dégager avec eux les thématiques qu'ils souhaiteraient aborder en ateliers. Cette première séance a permis de dégager les deux thématiques à travailler : la scolarité et les limites dans l'éducation. Nous avons ainsi planifié le calendrier avec deux séances/thématique.

La première thématique autour de la scolarité, du rapport des parents à l'école, de la manière de soutenir au mieux son enfant face à sa scolarité... s'est déclinée sur deux séances ; les 27 novembre et 4 décembre. Ces séances ont été animées par la médiation scolaire de Saint-Gilles, Itinéraires AMO et le CEMO. Elles ont connu un succès relatif: il y a eu entre 10 et 15 parents/séance. Les échanges ont été très intéressants mais on déplore le fait qu'il y ait eu peu de parents venus via l'école elle-même, il s'agissait de parents amenés plutôt par les partenaires.

La 2<sup>e</sup> thématique traitait de la question des limites dans l'éducation, la gestion des émotions, le rapport aux écrans... Cette thématique s'est également déclinée sous forme de deux ateliers ; les 4 et 11 décembre. Les animations ont été assurées par le CEMO et le CEMôme. Les sujets sont alimentés par les parents présents qui enrichissent les échanges. Malheureusement, ces deux séances-ci n'ont attiré que deux à trois parents/séance. Ce chiffre nous interpelle car quand nous discutons avec les parents que nous voyons en entretien au CEMO, nous sentons le besoin de partager leur vécu et d'avoir un soutien face aux difficultés qu'ils rencontrent au quotidien dans l'éducation de leurs enfants.

Le bilan de cette première expérience au sein même d'une école est donc plutôt mitigé. L'espoir de voir plus de parents aux séances étant donné qu'ils déposent leur enfant à l'école et qu'ils pouvaient avoir accès directement à cet espace de parole mis à leur disposition démontre que dans les faits les choses ne sont pas si simples. Une évaluation de ces séances aura lieu à la rentrée avec les partenaires.

<sup>5</sup> Pour en savoir plus concernant le GAPPI, voir à la lettre G.

# ATELIER DES PARENTS



espace bienveillant, à l'écoute, où il fait bon se retrouver. Ce travail permet de mutualiser les compétences, trouver des complémentarités et de mieux appréhender les problématiques et potentialités des familles. C'est un travail qui se doit d'être encore amélioré, consolidé.

Nous vous **invitons** aux ateliers des parents selon les **thématiques** que vous avez choisies.

Les vendredis: 27 novembre,  
les 4, 11 et 18 décembre 2015

École Saint Jean-Baptiste de la Salle (19 rue Moris)  
de 8h30 à 11h00



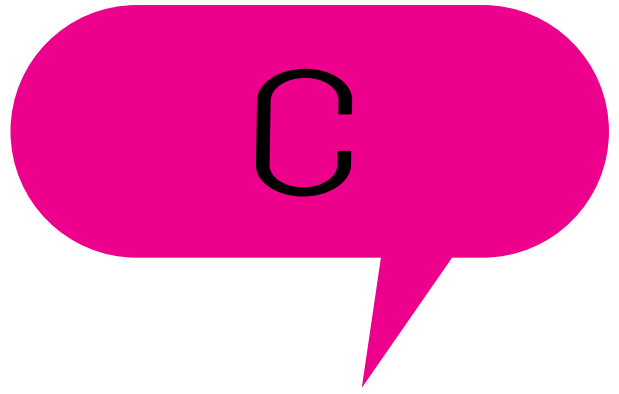
## Ateliers à Sainte-Marie

Dans le courant de l'année 2016, les ateliers parents auront lieu dans les locaux de l'école Sainte-Marie. Nous avons déjà rencontré la direction et nous avons mis en place le calendrier. Il y aura également deux thématiques avec deux séances/thématique ; les 22 et 29 janvier pour la première et les 19 et 26 février pour la seconde.

Ce projet est très intéressant pour une action collective menant à des résultats d'autonomisation et de responsabilisation des parents mais aussi pour leur permettre d'avoir un groupe auquel s'identifier et rompre leur isolement. Il s'agit aussi d'un dispositif qui permet aux personnes d'identifier les services qui pourraient leur venir en aide dans le cadre de leurs difficultés actuelles ou futures.

Pour résumer, nous pouvons dire que le bilan global de ces animations est plutôt positif. Malgré les difficultés rencontrées telles que la grande dépense d'énergie pour faire venir les parents (coups de fils préalables et répétés...) pour une fréquentation relative, il y a peu de pères présents, quelques difficultés au niveau de la compréhension du français pour certaines personnes, on s'aperçoit tout de même que des liens se tissent entre les parents et les différents services.

Les ateliers parents commencent à devenir un lieu de rencontres et d'échanges où les parents trouvent leur place et les réponses à leurs demandes et attentes. Un



## CEMO - Centre d'Éducation en Milieu Ouvert

Le CEMO est un service d'Aide en Milieu Ouvert agréé par l'Aide à la Jeunesse en Communauté française. Le décret<sup>6</sup> du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse offre le cadre légal qui précise ainsi que les services d'aide en milieu ouvert (AMO) s'inscrivent dans le champ de l'aide spécialisée. Cette aide tend à permettre au jeune de se développer dans des conditions d'égalité de chances en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine.

L'AMO est un service qui apporte une aide aux jeunes dans leur milieu de vie (famille, école...). L'objectif prioritaire d'une AMO est d'aider les jeunes à s'épanouir dans leur vie de tous les jours :

- en leur apportant une aide individuelle ;
- en soutenant leurs projets ;
- en les aidant à résoudre leurs difficultés (familiales, scolaires, administratives, juridiques...).

Le CEMO est également le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles. Un Centre Public d'Action Sociale est régi par la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976. Celle-ci précise notamment que : « Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine » et ainsi d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité.

Le CPAS peut assurer une aide palliative, curative ou encore préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico- sociale ou psychologique.

Rappelons que le CPAS a créé le CEMO en 1978 ! Plus de 35 ans d'existence de ce qui était à l'origine un « projet pilote » destiné à apporter une réponse innovante aux difficultés des jeunes et de leur famille.

Le CEMO, c'est une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs, d'assistants en psychologie et de psychologues cliniciens assumant ses missions autour d'un accompagnement individuel, de projets collectifs ponctuels basés sur l'analyse des besoins spécifiques et d'actions communautaires.

L'équipe représente une force, un soutien et un espace de communication sur les différentes situations et questions que nous rencontrons.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre site : [www.cemoasbl.be](http://www.cemoasbl.be) et rejoignez-nous sur notre page Facebook [www.facebook.com/CEMOasbl](http://www.facebook.com/CEMOasbl)

## Cemobile

Notre projet CEMObile part du constat que certaines personnes, peut-être certains types de publics ne nous connaissent pas ou n'arrivent pas facilement à franchir le seuil de notre porte. L'idée à la base de ce projet était qu'il fallait se montrer plus proactif et aller vers le public là où il se trouve, aller à la rencontre de la population, nous éloigner du quartier sur lequel est implanté notre service pour aller vers nos « voisins » saint-gillois. Il s'agit d'aller à la rencontre du public et de nos partenaires dans différents espaces afin de développer des actions communautaires, mais aussi pour assurer davantage la visibilité de notre institution.

Les actions menées dans ce cadre sont diverses et variées. L'année 2015 a encore été riche de nouvelles actions sur l'espace public, de nouveaux partenariats et de nouvelles rencontres.

### Rencontre avec des étudiants dans une école sociale (IESSID)

Dans le courant de l'année 2013, le CEMO, en association avec « les ateliers du pARTage » proposait de vivre un projet communautaire avec le public.

<sup>6</sup> Décret de l'aide à la jeunesse – et nouvel arrêté AMO : <http://www.aideala-jeunesse.cfwb.be> [http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/23078\\_001.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/23078_001.pdf)

Ce projet intitulé « Bonjour voisin, ça va ? » se voulait résolument tourné vers les habitants de quartiers stigmatisés.

Le principe était de faire vivre des ateliers de peinture en cercle à des personnes de milieux et d'origines multiples mais aussi de rassembler entre eux des voisins, citoyens d'un même quartier, d'une même commune afin de favoriser la rencontre, l'expression et la mobilisation sociale.

C'est ainsi qu'au mois de mars 2015 et en lien avec cela, il y a eu un contact avec l'école IESSID (l'Institut d'Enseignement Supérieur Social de l'Information et de la Documentation). Cette école, dans le cadre de la formation proposée aux futurs assistants sociaux, organise des cours de méthodologie intégrée. Il s'agit pour les étudiants d'articuler la théorie avec des expériences pratiques. Le cours de méthodologie portant sur les dynamiques de projets participatifs et multidimensionnels, c'est tout naturellement que « les ateliers pARTage » ont proposé de faire vivre la même expérience de peinture en cercle que celle vécue avec le CEMO deux ans auparavant.

C'est donc en tant que témoin que nous avons été conviés à l'IESSID. Cette action avait plusieurs objectifs : apporter aux étudiants une meilleure connaissance du service et de notre cadre de travail, apporter le témoignage de la mise en place d'une action communautaire participative, ouvrir la discussion avec les étudiants de formation sociale, rencontrer et avoir conscience des difficultés, des enjeux, pour les futurs professionnels et enfin partager une expérience professionnelle et susciter la réflexion sur des pratiques novatrices.

La rencontre d'une centaine d'étudiants a permis de faire connaître le CEMO dans ses missions, son fonctionnement. Les échanges ont été instructifs, les étudiants ont pu mieux appréhender une réalité de terrain.

Contrat de quartier – Projet « Sensibilisation d'un public jeune aux enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à travers l'aménagement d'espaces publics »

Dès le mois de février, nous nous sommes attelés à répondre à un appel à projets relatif au Contrat de quartier. Le CEMO est implanté dans un lieu géographique où beaucoup de choses se passent et où peuvent se créer de nombreuses synergies autour de la vie de quartier.

Pour remplir ses missions de service jeunesse de CPAS et d'AMO, le CEMO développe plusieurs outils et projets tels qu'un accueil ouvert sur le quartier, une permanence et la mise en place de projets spécifiques et structurels visant l'insertion des jeunes.

Le CEMO outre sa présence « physique » sur le territoire du Contrat de quartier, ses locaux étant situés « rue de

Parme », travaille sur différents projets qui peuvent être mis en parallèle avec le Contrat de quartier : CEMO Mobile, le KAP et AMORce principalement.

A ce titre, le CEMO a par exemple, collaboré avec l'artiste Blaise Patrix et Atrium dans la mise en place de 25 ateliers de peintures en cercle dans les rues de Saint-Gilles qui a donné lieu à la création d'une fresque autour d'un chantier près de la gare du Midi, participé à la réalisation d'une fresque sur la gare du Midi, collaboré à l'animation de Rues aux enfants...

En ce qui concerne le KAP, quatre unités de logements sont situées rue de Parme, sur le territoire du Contrat de quartier.

Enfin, dans le cadre du projet AMORce, nous allons à la rencontre de jeunes dans le milieu scolaire. Nous proposons des ateliers thématiques (vie affective et sexuelle, respect...) dans différents établissements situés sur les lieux du Contrat de quartier ou dans ses environs (Pierre Paulus, Victor Horta, Filles de Marie...)

L'expertise développée à travers l'action du CEMO nous a amené à faire différents constats, qui seront repris dans notre diagnostic social. Ils sont centraux au projet remis dans le cadre du Contrat de quartier :

- un manque de prise en compte de la place et la parole des jeunes/enfants (usagers de l'espace public) dans l'aménagement des espaces publics saint-gillois ;
- des tensions dans l'occupation des espaces publics entre les groupes de jeunes et le voisinage. Le manque d'espace de rencontre et de dialogue entre ces différents publics, qui ont du mal à communiquer ;
- une défiance du public jeune par rapport aux institutions et une certaine défiance des institutions par rapport à ce public jeune. Un manque d'espace de rencontre entre les pouvoirs publics et les jeunes ;
- le manque de projets citoyens et d'espaces destinés aux jeunes. Le peu de possibilité de se construire comme citoyen actif, critique et responsable (notion de CRACS).

Le CEMO sur base de ces différents constats a pensé à mettre en place un projet dans le cadre du Contrat de quartier. Celui-ci sera nommé « Sensibilisation d'un public jeune aux enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à travers l'aménagement d'espaces publics ».

D'une manière globale, il visera à penser et à participer au (ré)aménagement de certains espaces publics en partenariat avec son public cible.

Il visera principalement le public du CEMO et donc les jeunes (de manière générale mais plus particulièrement

les jeunes des écoles et qui habitent les logements de transit) ainsi les jeunes mamans (souvent femmes seules avec enfant(s)). Il impliquera concrètement le public à travers différents projets. A travers ceux-ci, il visera à créer des espaces de rencontres entre citoyens, artistes, partenaires associatifs, experts, corps de métiers autour de ces aménagements.

De manière plus précise, nous visons, par la création de ces espaces de rencontres à :

- impliquer le public et les utilisateurs dans l'aménagement des espaces publics ;
- sensibiliser le public cible aux enjeux de l'aménagement du territoire et aux politiques de la ville ;
- impliquer le public visé dans la vie associative. Rapprocher les citoyens des enjeux politiques et vice et versa ;
- prendre en compte la parole des utilisateurs afin que les espaces publics soient plus adaptés à leurs besoins ;
- permettre que différents types de publics se rencontrent et les co-utilisent en respectant les besoins de chacun.

Dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de quartier « Parvis-Morichar », le CEMO a été sélectionné et peut ainsi compter sur le financement d'un 0,25 ETP<sup>7</sup> sur quatre ans pour développer un ensemble d'actions s'inscrivant dans le contrat de quartier.

Pour ce qui est de la réalisation concrète proposée et des projets qui vont être menés, nous sommes encore en phase de construction de ce projet et les réalisations concrètes devront être redéfinies aux regards des besoins du public cibles, des priorités du Contrat de quartier et des espaces qui pourront être concrètement utilisés. Un calendrier et des partenariats autour de chacun de ceux-ci devront être mis en place. Ces idées évolueront donc aux regards de ces différents aspects.

Certaines pistes de travail sont toutefois évoquées :

- Aménagement de l'espace du carré Rue de Parme-Rue des étudiants : c'est un espace « en tension » qui se trouve juste en face de nos bureaux, de nos logements de transit et qui est aussi fréquentés par plusieurs groupes de jeunes et le voisinage. Nous aimerions y créer une œuvre collective réalisée avec ces différents publics qui ont du mal à cohabiter
- Participation à l'aménagement de l'espace « carré de Moscou » : les groupes spécifiques avec lesquels nous travaillons participeraient et prendraient part à

l'aménagement de cet espace central dans le projet global du Contrat de quartier.

- Participation à l'aménagement du parcours ludique : le réaménagement des lieux à destination des enfants serait réalisé en partenariat avec ses utilisateurs
- Mise en place d'espaces de libre expression jeunes et d'exposition de plein air : création d'outils et d'espace de libre expression où les productions artistiques et les expressions positives des jeunes pourraient apparaître.
- Participation à l'aménagement de la promenade verte : fléchage de la promenade verte à travers des interventions artistiques et créatives
- Projets de fresques murales dans les écoles du périmètre.
- Mise en place d'ateliers « éco », droits et devoirs des locataires, avec le public cible dont les habitants vivant dans les logements de transit situés dans le quartier.

#### **Fête du printemps = Fête Bethléem**

Cette fête, originellement appelée fête du printemps, s'est vue décalée en raison de la rénovation de la place Bethléem. Elle a pour but de rassembler les habitants ainsi que les associations autour d'un moment festif. On constate que la vie et les initiatives de quartier ont tendance à disparaître. Les dynamiques faiblissent, les personnes ne sont plus impliquées (décès, vieillissement, déménagement...). La mission locale travaille donc à la remobilisation de la population.

En ce qui concerne le CEMO, l'enjeu est d'être présent là où notre public cible se trouve, c'est-à-dire les jeunes et leur famille. De se rendre disponible et visible dans l'espace public afin de tirer des observations, hypothèses et constats.

Le CEMO propose donc des animations de sensibilisations sur des thèmes tels que : la communication, le vivre ensemble, le respect, les stéréotypes...

Cette année, le CEMO a développé des activités de sensibilisations autour de la communication. En utilisant le mime, le jeu « tabou » et « Time up », le public était amené à réfléchir sur les différents types de communication et la complexité de celles-ci. La sensibilisation allait plus loin en abordant la question de la communication non-violente. Le public était alors amené à reformuler une série de phrases de sorte que celles-ci soient dénuées de toute forme de violence.

Le public s'est montré réceptif à ces petites animations. Le contexte festif ne permettait toutefois pas de développer une réflexion profonde sur les thématiques

<sup>7</sup> ETP : Equivalent temps plein

Cemobile





mais elles avaient le mérite d'illustrer ce que nous faisons au sein de l'asbl.

Il faudra envisager à l'avenir de privilégier les animations de courte durée, ludiques et visuelles ou celles permettant d'installer une vraie rencontre (ex : collier de perles) afin de permettre aux enfants de connaître le service, de discuter avec eux et leurs parents de leurs besoins...

### **Fête des voisins**

La journée des voisins est un événement qui prend de plus en plus d'ampleur au niveau européen. À son échelle, le CEMO a participé à cette grande journée qui a eu lieu le 29 mai dernier. Nous avons dès lors lancé des invitations aux habitants du quartier (rue de Parme, rue du Mont-blanc, place Morichar) afin que ceux-ci puissent venir découvrir le service, l'équipe.

C'est l'occasion pour nous de répondre aux éventuelles questions du voisinage sur la nature de notre travail. C'est aussi une opportunité d'apaiser certaines craintes et réticences que pourraient avoir les habitants concernant nos activités comme le projet KAP. Les jeunes provoquent encore souvent de la méfiance auprès de certains et c'est l'occasion d'avoir un échange, une discussion. Le but principal est de créer de la convivialité et s'ouvrir au quartier. Malheureusement, il y a eu très peu de fréquentation et peut-être était-ce dû aussi en partie du mauvais temps. Les seules personnes qui se sont manifestées l'ont fait parce que nous étions sur la rue. De plus, le mauvais temps n'était pas propice aux longs échanges.

### **Parcours Diversité**

Le Service de la Cohésion sociale et une partie des associations saint-gilloises ont participé ensemble au 15ème anniversaire du Parcours Diversité.

Le CEMO a fait partie de cette toile qui s'est constituée pour donner vie à cet événement qui est une opportunité pour les jeunes de s'exprimer sur différents thèmes.

Les jeunes du CEMO ont participé au groupe « Parole aux jeunes » qui était un après-midi débat organisé en collaboration avec le CIFA<sup>8</sup>, le SSJ<sup>9</sup> et le Bazar.

Ce débat s'est basé sur des discussions autour des différentes formes de discrimination en s'appuyant au départ sur des supports vidéo, une intervention d'un spécialiste venu du MRAX<sup>10</sup> et un travail en sous-groupe avec les jeunes. L'idée était de leur donner la possibilité de s'exprimer sur la question de la discrimination en sous-groupes tout d'abord et de mettre en commun les réflexions par la suite. Il y a enfin eu un échange

avec l'intervenant du MRAX mais aussi des questions/réponses entre les jeunes.

Nous avons pu faire participer deux de nos jeunes avec lesquels nous avons préparé un support vidéo sur la question de la diversité et la multi culturalité à Saint-Gilles intitulé « Regards croisés ». Nos jeunes ont aussi participé activement au débat ainsi qu'aux petits groupes de réflexion sur la question des discriminations.

### **Place aux enfants**

La Fondation Roi Baudoin a voulu créer un événement permettant aux enfants de découvrir comment fonctionnait leur ville, quel était l'envers du décor. Il s'agit d'une démarche d'éducation citoyenne qui se veut avant tout basée sur l'échange et le partage d'expériences. L'objectif étant de rapprocher et connecter les enfants à la réalité de leur quartier, leur commune, leur région...

Le projet est en principe porté et géré par la commune. Néanmoins, pour cette année 2015, qui se veut une année de relance après sept ans d'interruption, la commune a sollicité le soutien des partenaires jeunesse sur son territoire.

L'idée, pour cette première année, était de proposer ce projet aux enfants de la commune fréquentant l'une ou l'autre des associations en gardant l'objectif d'ouvrir le projet à tous les enfants de 8-12 ans figurant sur le registre de population.

Les enfants ont été invités à prendre part à l'évènement par la commune ou les partenaires. Ils ont fait un choix parmi différents lieux à visiter. Sur base des choix de chacun, différents circuits ont été proposés et les enfants pouvaient ainsi s'inscrire dans l'un ou l'autre selon leur choix.

Suite à cela, le troisième samedi d'octobre, les enfants ont rencontré différentes associations, corps de métier, lieux culturels avec pour but d'en apprendre davantage sur le fonctionnement... Ils étaient accompagnés de deux encadrants (bénévole, professionnel...) et ont pu réaliser un circuit de plus ou moins quatre étapes. Les guides, lors des visites, mettaient l'accent sur la fonction des institutions culturelles.

À notre niveau, la visée de cette action était de promouvoir un événement d'éducation citoyenne, de pouvoir offrir un moment de détente et de découverte aux enfants suivis par le CEMO et aussi créer une dynamique de réseau en mixant les publics et les encadrants.

Cette action a eu des retombées positives telles que la présence de dix enfants, l'organisation d'une journée qui permet de sortir du quotidien et de découvrir les coulisses d'institution et lieux culturels, de créer et resserrer les liens avec l'AMO et le collectif pour des enfants dont les parents sont aidés par le CPAS, de faire

8 CIFA : Centre interculturel de formation par l'action

9 SSJ : Service Social Juif

10 MRAX : Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

profiter à de nombreux jeunes et familles d'une activité ludique gratuite et pédagogique et aussi de permettre la rencontre avec d'autres publics, de milieu sociaux, géographiques et cultures différents vu la mixité des groupes durant les activités.

### Soirée Halloween

Cette soirée a été organisée par le Musée d'Art Fantastique et le CPAS de Saint-Gilles. Cela a été un grand moment festif de convivialité et de cohésion entre différentes associations saint-gilloises et les habitants du quartier. Déguisement, grimage, moments magiques pour les petits et les grands.

Le CEMO était présent lors de cette soirée du 31 octobre 2015. Trois jeunes du KAP ont participé à l'encadrement de la soirée, à l'accompagnement du groupe de percussion sur tout le trajet, à l'encadrement du moment des feux d'artifice organisé sur la place Morichar et ce sont eux qui ont géré le fameux moment de jet de bonbons lorsque tout le monde est revenu à la rue de Parme.

Tous ces moments inoubliables sont immortalisés sur des vidéos que l'on peut trouver sur le site du Musée d'Art Fantastique : <http://www.fantastic-museum.be/fr/press/page1/>

## Collectif des AMO bruxelloises

Depuis 2012, un collectif regroupant l'ensemble des AMO de Bruxelles se réunit régulièrement.

Outre la présence des AMO de Bruxelles, on compte également la présence du service ABAKA, un centre d'hébergement et d'accompagnement pour adolescent(e)s de 12 à 18 ans agréé en tant que Projet Pédagogique Particulier par la Fédération Wallonie-Bruxelles mais fonctionnant selon les mêmes principes que les AMO : hors de tout mandat.

Ces rencontres entre travailleurs sociaux et/ou directions sont des moments importants d'échanges et de réflexions sur nos pratiques et nos projets.

C'est une opportunité pour chaque AMO de se tenir informée de l'actualité de la sphère jeunesse, d'échanger sur l'actualité du secteur et d'éventuellement adopter une position commune. Les directions et travailleurs sociaux y abordent des faits d'actualité concernant la législation, les politiques en court, les appels à projets...

Un des objectifs est notamment d'agir de façon concertée mais tout en préservant son autonomie et sa liberté de s'associer ou non à une action, une interpellation...

L'intérêt du collectif est donc celui de pouvoir porter d'une même voix des constats, inquiétudes et interpellations

tout en choisissant de façon spécifique et compte tenu des diversités d'actions de chacun, sa façon de mener des projets dans l'intérêt du public.

Un autre objectif est par exemple celui de rencontrer un service qui souhaite présenter son travail aux AMO, éventuellement pour développer une collaboration ou être partenaire.

Pour l'année 2015, le collectif AMO a finalisé une carte réseau regroupant l'ensemble des AMO sur Bruxelles. La carte s'est également déclinée en un site internet interactif.

L'année 2015 aura aussi été l'occasion d'une interpellation politique et de réunions d'échanges autour des questions de radicalisation des jeunes. Nous avons également abordé la question des sanctions administratives mais aussi bien d'autres sujets.

## Coordination sociale

A l'initiative du CPAS et soutenue par la COCOM, la Coordination de l'Action Sociale de Saint-Gilles (CAS) a été mise sur pied en 2006. Elle vise à rendre effective l'application de l'article 62 de la loi organique des CPAS qui stipule que le CPAS « peut proposer aux institutions et services déployant dans le ressort du centre une activité sociale ou des activités spécifiques, de créer avec eux un ou plusieurs comités où le centre et ces institutions pourraient coordonner leur action et se concerter sur les besoins individuels ou collectifs et les moyens d'y répondre ».

Depuis son origine, l'objectif de la coordination sociale de Saint-Gilles consiste à créer du « lien social » - c'est-à-dire de permettre aux opérateurs locaux de se retrouver et de réfléchir ensemble aux solutions possibles et réalistes à des problématiques spécifiques sur le terrain de l'action sociale.

Forte maintenant de plus de septante membres, la coordination de l'action sociale de Saint-Gilles tend à améliorer la connaissance des services, la mise en réseau des actions et la réalisation de projets concrets par des réunions de groupes de travail, des colloques, et des séances plénières.

Les groupes de travail thématiques se réunissent mensuellement et restent ouverts à tout nouveau participant : santé-pauvreté ; logement ; migrations ; jeunesse ; troisième-âge ; culture ; insertion ; épicerie sociale ; tontine.

De plus, des midis de la coordination itinérants sont organisés pour permettre aux membres de déjeuner ensemble et faire plus ample connaissance.

Un Comité d'accompagnement, composé de membres élus constitue l'organe de décision de la coordination de l'action sociale. En 2015, notre collègue Céline Penneman a rejoint ce comité d'accompagnement.

Le CEMO participe à la coordination sociale depuis sa mise en place et nous sommes essentiellement mobilisés dans le groupe « jeunesse ». Selon les années et les thématiques travaillées, nous avons participé à d'autres groupes de travail.

En 2015, c'était le cas pour les groupes « jeunesse », « migrations » et « logement ».

### Groupe jeunesse

Le groupe jeunesse se penche sur des réflexions relatives aux jeunes de 12 à 26 ans.

Il aborde différentes thématiques selon les constats et besoins identifiés par ses membres. Il a ainsi travaillé diverses questions : les discriminations, le décrochage scolaire, les MENA, l'identité, les relations affectives et sexuelles...

L'année 2015 a été consacrée à la thématique « la précarité chez les jeunes ». Cette thématique est le résultat des deux journées du printemps du social basées sur les constats des acteurs de terrain locaux.

Aborder cette thématique en particulier avait différents objectifs : une **sensibilisation/information** à la réalité de précarité vécue par les adolescents. Il s'agira, dans un premier temps de sensibiliser **les professeurs**, les directions des écoles secondaires et dans un second temps, toucher **les travailleurs de première ligne** qui banalisent parfois l'impact de la précarité de ces jeunes qui sont en pleine construction identitaire. Dans un troisième temps, toucher **les jeunes** eux-mêmes pour qu'ils osent demander de l'aide, sans avoir honte, les faire parler de la précarité, ce qu'ils en savent, ressentent, proposeraient.

Le travail du groupe jeunesse vise à attirer l'attention des professionnels et des politiques sur le fait que les ados sont trop souvent oubliés des politiques sociales. Les conséquences de leur précarité (n'ont pas mangé, pas dormi, sont fatigués, sont stigmatisés, ne savent pas à qui en parler...) font qu'ils n'ont plus la disponibilité psychique pour apprendre (impact sur la santé mentale).

### Groupe migrations

Dans le cadre de la coordination sociale, le groupe migration a été mis en place pour réunir les partenaires sociaux qui reçoivent un public qui est touché par les questions migratoires (séjour illégal, regroupement familial, formation FLE, insertion, droit des étrangers...).

C'est un lieu de concertation mais aussi d'échange d'informations et de bonnes pratiques entre différents partenaires dont la coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles, Hispano-Belga, le service juridique du CPAS de Saint-Gilles, le CIFA, le CFBI, le SESO, Médecins du Monde, la justice de proximité...

Cette année, il a été question des conditions d'accueil des migrants suite aux conflits en Syrie, Irak et Afghanistan, du parc Maximilien et de la situation des MENA.

Des rencontres ont été organisées avec des intervenants de l'ADDE, la Plateforme citoyenne, un avocat spécialisé en droit des étrangers, Objectif (aide à la demande de naturalisation), ainsi que « Meddimigrant ».

Il a aussi été question de l'ouverture de l'ILA de St-Gilles et des possibles collaborations entre services de la coordination.

### Groupe logement

Problématique de l'individualisation des droits, de la spéculation immobilière, logements solidaires, droits et devoirs des locataires, questions d'aménagement du territoire... De nombreuses thématiques ont été abordées lors des rencontres mensuelles du groupe logement de la coordination sociale durant cette année 2015. Dans la continuité de l'année précédente, les membres ont également poursuivi le travail de réactualisation des fiches informatives. Celles-ci seront bientôt disponibles sur le site du CPAS et seront une source de renseignements fiables pour tous les intervenants sociaux.

Le CEMO, se « frotte » régulièrement à ces thématiques notamment à travers son projet KAP. La participation à cette coordination nous permet d'être au fait des dernières évolutions de ce secteur. Les échanges plus informels, la découverte de projets innovants ou la rencontre d'experts donnent aussi beaucoup de sens à notre présence dans ce groupe.



## Equipe

Notre équipe est constituée de 11 personnes (10 ETP ) avec pour particularité que certaines sont engagées par le CPAS et représentent le Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles et d'autres sont engagées par l'asbl CEMO.

Tous, nous formons une seule et même équipe œuvrant pour le service AMO et bien que certaines missions soient propres à l'un ou l'autre, nous avons fait le choix de travailler ensemble autour de nombreuses missions communes.

En 2015, l'équipe était constituée comme suit :

- Olivier GATTI est directeur de l'AMO, 1/2 tps et est responsable du Service jeunesse du CPAS, 1/2 tps.
- Paloma CASTRO est psychologue au Service jeunesse du CPAS, tps plein. Paloma a bénéficié d'un congé de longue durée dans le cadre de sa grossesse (écartement prophylactique). Elle a été remplacée par Marie-Aline Hacken.
- Maria TINTIKAKIS est psychologue au Service jeunesse du CPAS, tps plein.
- Amal FAWZI est psychologue au Service jeunesse du CPAS, tps plein.
- Meriem SAFSAF est assistante en psychologie au Service jeunesse du CPAS, tps plein.
- Céline PENNEMAN est assistante en psychologie au Service jeunesse du CPAS, tps plein.
- Marie-Aline HACKEN est psychologue au Service jeunesse du CPAS, tps plein. Elle remplace Paloma durant son absence.
- Sébastien GODART est éducateur au CEMO et plus particulièrement chargé du projet KAP, tps plein.
- Rachid AÏT HACHEM est éducateur au CEMO, tps plein.
- Julie MEGANCK est éducatrice au CEMO, tps plein. Elle a été engagée dans le cadre du projet KAP, poste subsidié pour une année par l'aide à la jeunesse.

Etant donné que notre soutien du Cabinet de Monsieur Madrane, Ministre de l'Aide à la Jeunesse, a pu être prolongé et augmenté, nous avons pu engager Julie à tps plein au lieu du mi-tps en 2014.

- Tania VITERI SAENZ est assistante administrative et chargée de communication, 1/2 tps.
- Ameline VERVIER est éducatrice au CEMO, tps plein.

Mais aussi Pauline qui a effectué son stage d'éducatrice, Charlotte qui a effectué son stage en anthropologie sociale, Anita qui a effectué son stage d'assistante sociale démarré en 2014 et Fatia qui était stagiaire en tant qu'assistante administrative et agent d'accueil.

\*\*\*

L'assemblée générale & le conseil d'administration

Voici également la composition de l'assemblée générale (AG) et du conseil d'administration (CA) de l'asbl :

- Philippe DELFOSSE, Président
- Jean SPINETTE, Trésorier
- Capucine ANBERGEN, Secrétaire
- Michaël GOETYNCK, Administrateur
- Alain HUTCHINSON, Administrateur
- Claire KAGAN, Administratrice
- Yasmina NEKHOUL, Administratrice
- Cécile CHENEVIÈRE, Membre AG
- Francis de LAVELEYE, Membre AG
- Olivier KOEUNE, Membre AG
- Marie-Jo MARTIN GARCIA, Membre AG

En ce qui concerne le CPAS de Saint-Gilles, le Président est Jean SPINETTE et la Secrétaire est Jeannine DE DECKER. Différents organes assurent également le

fonctionnement et la gestion du CPAS comme le Conseil de l'Action Sociale ou le Bureau Permanent mais il n'est pas utile de développer ces aspects dans ce rapport d'activités. N'hésitez pas à consulter le site internet du CPAS pour plus d'informations : [www.cpas1060.be](http://www.cpas1060.be)

## EV RAS

Depuis l'année académique 2013, le CEMO a intégré la cellule EVRAS qui prend place au sein de l'école Pierre Paulus. Cette cellule rassemble quelques professeurs, éducateurs de l'école ainsi que des professionnels autour des questions d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Le CEMO en tant que service d'aide de proximité, partenaire privilégié des jeunes, avait tout lieu de se trouver aux réunions mensuelles organisées par cette cellule.

La cellule en rassemblant acteurs de terrains, corps enseignant et éducatifs et experts veut faire émerger la réflexion autour des constats tirés de la réalité des étudiants de l'école.

A partir de ces constats, la cellule réfléchit à ce qu'il serait pertinent et nécessaire de mettre en place afin que chaque jeune ait un accès à l'éducation à la vie affective et sexuelle.

Sensibilisation, exposition, projection de film, visites de planning sont autant d'activités proposées au programme scolaire par le biais de la cellule.

La cellule EVRAS est un lieu riche en échanges sur le vécu. La rencontre entre le monde scolaire et les professionnels permet une réflexion nourrie sur ce qu'il convient de mettre en place pour garantir aux jeunes une éducation en matière de relations affectives et sexuelles, sensées.

Au niveau du CEMO, la participation est devenue plus active avec l'année scolaire 2014-2015 car des animations sur le « vivre ensemble et le respect » ont été menées par notre service au sein de l'école.

Auparavant, ces animations étaient proposées à des classes plus ciblées et ne faisaient pas l'objet d'un plan global reprenant l'ensemble des degrés. A présent, ces animations sont prévues pour tous les élèves du 2<sup>e</sup> degré et sont envisagées comme une première approche de la vie relationnelle. Plus les élèves avancent dans les années, plus le thème de la sexualité est abordé.

Depuis l'année académique 2013, le CEMO a intégré la cellule EVRAS qui prend place au sein de l'école Pierre Paulus. Cette cellule rassemble quelques professeurs, éducateurs de l'école ainsi que des professionnels autour des questions d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Le CEMO en tant que service d'aide de proximité, partenaire privilégié des jeunes, avait tout lieu de se trouver aux réunions mensuelles organisées par cette cellule.

La cellule en rassemblant acteurs de terrains, corps enseignant et éducatifs et experts veut faire émerger la réflexion autour des constats tirés de la réalité des étudiants de l'école.

A partir de ces constats, la cellule réfléchit à ce qu'il serait pertinent et nécessaire de mettre en place afin que chaque jeune ait un accès à l'éducation à la vie affective et sexuelle.

Sensibilisation, exposition, projection de film, visites de planning sont autant d'activités proposées au programme scolaire par le biais de la cellule.

La cellule EVRAS est un lieu riche en échanges sur le vécu. La rencontre entre le monde scolaire et les professionnels permet une réflexion nourrie sur ce qu'il convient de mettre en place pour garantir aux jeunes une éducation en matière de relations affectives et sexuelles, sensées.

Au niveau du CEMO, la participation est devenue plus active avec l'année scolaire 2014-2015 car des animations sur le « vivre ensemble et le respect » ont été menées par notre service au sein de l'école.

Auparavant, ces animations étaient proposées à des classes plus ciblées et ne faisaient pas l'objet d'un plan global reprenant l'ensemble des degrés. A présent, ces animations sont prévues pour tous les élèves du 2<sup>e</sup> degré et sont envisagées comme une première approche de la vie relationnelle. Plus les élèves avancent dans les années, plus le thème de la sexualité est abordé.

En tant qu'AMO, nous avons proposé en début d'année de mettre en place des ateliers autour des questions de « la vie en tant qu'élève au sein de l'école ». L'idée était de rencontrer les 5<sup>èmes</sup>, mais faute de temps et de moyens pour rencontrer les élèves cela n'a pas pu se mettre en place.

L'objectif du CEMO est avant tout de rester un partenaire privilégié des écoles et rester attentif tant aux besoins de l'institution scolaire qu'aux besoins des élèves. C'est aussi l'occasion pour nous d'apporter une visibilité de notre service, être là où sont les jeunes pour leur faciliter l'accès à notre service et pouvoir répondre à leurs demandes.

Ce type d'actions permet enfin de maintenir une cohésion au sein du réseau associatif et pouvoir assurer des collaborations.

Ce projet, dans sa mise en œuvre, consiste en une réunion de deux heures par mois durant toute l'année scolaire de septembre 2015 à juin 2016. Différents acteurs y

sont : PMS communal, planning familial de Saint-Gilles, planning familial des Marolles, planning familial Rosa, PSE Forest, enseignants de l'école Pierre Paulus...

Grâce aux réunions mensuelles, le CEMO a pu réellement avoir un pied au sein de Pierre Paulus. Mieux comprendre les difficultés vécues au sein de l'école et proposer des interventions adaptées au contexte.

Les différents partenaires participant à la cellule nous identifient comme partenaire « ressource » et n'hésitent pas à faire appel à nous dans le but d'un relais ou d'une collaboration. Des liens de confiance se créent.



## Formations

La formation, dans un secteur comme le nôtre, est absolument nécessaire. Cependant, force est de constater que nous avons beaucoup de difficultés à y réserver le temps nécessaire, toujours confrontés aux nombreuses « priorités » que requièrent les situations individuelles et les actions en cours.

L'équipe du CEMO essaie donc de suivre l'une ou l'autre formation en fonction des besoins et des attentes du service ou des différents intervenants. A côté de cela, nous poursuivons notre processus de supervision<sup>11</sup>.

En 2015, voici quelques exemples de formations, colloques ou journées d'étude suivies par certains membres de l'équipe : « Retourner au pays ou rester en Belgique... » ; « AdolErrance » ; « Pratiques communautaires en santé mentale » ; « Les étudiants et le CPAS » ; le cycle de conférences organisé par Monsieur Rachid Madrane - Ministre de l'Aide à la jeunesse - sur le thème de « La lutte contre la radicalisation » ; « La fabrique des pauvres » ; « Autonomie, attachement et solitude » ; « Les 20 ans de Mentor Escale » ; « Formation des nouveaux travailleurs dans le secteur de l'aide à la jeunesse (Plan global de formation<sup>12</sup>)...

Toute l'équipe a également participé à deux journées animées et organisées par Prospective Jeunesse sur la thématique des assuétudes. Cette formation était une demande de l'ensemble du service.

### Formation Nouveaux Travailleurs

Formations dans le cadre de l'article 54 du décret de l'aide à la jeunesse : les services de formations agréés dispensent des formations spécifiquement destinées aux travailleurs du secteur de l'aide à la Jeunesse. Formations dans le cadre du Plan Global : la formation de base pour les travailleurs assurant des fonctions éducatives ou psychosociales.

### Plan Global de Formation AAJ

A l'initiative du Ministre de l'aide à la jeunesse, les services agréés de ce secteur disposent depuis 2008 d'un Plan Global de Formation. Ce plan a été reconduit en 2009 pour une durée indéterminée. Le principe de ce dispositif est le résultat d'une année de réflexions et de négociations entre les représentants de la Ministre, les fédérations d'employeurs et les syndicats. La mise en œuvre de ce plan a fait l'objet d'une convention collective de travail. Le Plan Global de formation poursuit deux objectifs :

1. La formation obligatoire de nouveaux travailleurs.
2. Le perfectionnement sur base volontaire de travailleurs en service.

<sup>11</sup> Pour la supervision, se référer à la lettre « S ».

<sup>12</sup> Plan global de formation : voir encadré.



# G

## GAPPI

Le groupe d'Action et de Prévention contre la Précarité Infantile émane d'un appel à projet rentré par la Coordination Sociale du CPAS.

Ce groupe a pour but de rassembler les acteurs de la commune autour de la question de la précarité des enfants en vue de créer une cellule de concertation, le CEMO a intégré les actions menées au préalable à cette démarche plus globale.

En effet, le CEMO effectuait déjà des recherches afin de comprendre les phénomènes de paupérisation des familles et d'identifier les conséquences que cela pouvait avoir sur les enfants.

Via des questionnaires sur les frais scolaires demandés aux familles, des rencontres avec les directions et PMS, le CEMO avait commencé un travail de recherche.

La participation à cette cellule de concertation s'est donc faite tout naturellement. En cours de processus, la cellule s'est scindée en deux groupes : GAPPI scolaire (reprenant la tranche d'âge des 3-12 ans et les acteurs associés) et GAPPI Kids (reprenant la tranche d'âge des 0-3 ans et le secteur de la petite enfance).

Mensuellement, les acteurs de l'enfance se réunissent pour échanger autour des questions de précarité infantile. Parmi ces acteurs, il y a la maison médicale, l'ONE, le CEMôme, Badje, Itinéraires, les écoles communales... De nouveaux partenaires arrivent encore en cours d'année ce qui vient alimenter continuellement les constats mais ce qui peut par moments freiner quelque peu l'avancée des travaux. La mise en place d'actions concrètes prend beaucoup de temps car nécessite l'aval de tous et la consultation de partenaires extérieurs au groupe (instances, CPAS, administrations...)

Depuis plus d'une année, un travail d'échange de constats, de recherches de terrain a été effectué par et avec l'ensemble des partenaires. A partir de ces constatations, des pistes d'actions sont envisagées et tentent de voir le jour.

Les objectifs de départ étaient d'une part une meilleure connaissance du réseau s'occupant de l'enfance et

d'autre part un échange de constats et de pratiques. L'idée était de pouvoir se concerter entre partenaires en vue d'une politique de prise en charge plus globale et faciliter la communication interservices. Le groupe se réunit en vue d'établir une réflexion plus globale et mettre en place des pistes de prévention et d'actions visant à réduire les conséquences liées à la précarité des familles.

Nous constatons que depuis la création de ce groupe, le réseau se connaît mieux et les partenaires ont pu échanger autour de leurs pratiques. Les acteurs scolaires font à présent partie intégrante du paysage de la cellule de concertation et apportent un éclairage qu'il manquait jusqu'alors. La communication avec le monde scolaire s'est établie de plus en plus et permet un meilleur relais vers les services.

Nous nous sommes rendus compte que les milieux scolaires sont fort démunis face à la précarité infantile et n'ont pas les outils pour pouvoir ces familles en difficulté. Leur présence dans ce groupe est d'autant plus importante.

Dans ce cadre, une brochure reprenant les services saint-gillois principaux a été éditée via la Coordination Sociale et les nombreux partenaires associatifs. Cette brochure dénommée « Parents, besoin d'aide à Saint-Gilles » est destinée tant aux partenaires scolaires qu'aux parents. L'idée est de fournir un outil qui reprend les coordonnées et un descriptif des services qui peuvent apporter un soutien à nos publics plus fragilisés, que ce soit à un niveau administratif, financier ou social. Le groupe GAPPI souhaite également organiser une « bourse aux associations » afin de permettre aux professionnels de s'identifier et de mieux se connaître.

L'idée du GAPPI est aussi de faire remonter des constats auprès du CPAS ou d'autres niveaux de pouvoir. De ce fait, des données chiffrées ont été transmises au CPAS pour rendre compte des difficultés rencontrées par ses usagers. L'objectif est de pouvoir à plus long terme proposer des actions plus concrètes pour rendre l'aide matérielle plus accessible. Des initiatives locales ont été



présentées et se colportent (armoires à dons, ateliers parents...)

## Glossaire

AIS : agence immobilière sociale

AMO : service d'aide en milieu ouvert

CAAJ : conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse

CAP : comité d'accompagnement pédagogique

CAS : centre d'accueil spécialisé

CAU : centre d'accueil d'urgence

CCAJ : conseil communautaire de l'aide à la jeunesse

CEMO : centre d'éducation en milieu ouvert

COE : centre d'orientation éducative

COO : centre d'observation et d'orientation

CPAS : centre publique d'action sociale

CSAJ : comité spécial de l'aide à la jeunesse (du CPAS de Saint-Gilles)

DGAJ : direction générale de l'aide à la Jeunesse

DGDE : délégué général aux droits de l'enfant

DGE : direction générale de l'enseignement

ETP : équivalent temps plein

FWB : fédération Wallonie-Bruxelles

INCC : institut national de criminalistique et de criminologie

IPPJ : institution publique de protection de la jeunesse

KAP : kot autonome provisoire

LPT : logement pour tous (AIS)

MENA : mineurs étrangers non accompagnés

MFQI : mineur poursuivi pour un fait qualifié infraction

MIIF : mission d'intervention intensive en famille

MDD : mineur en difficulté ou en danger

MD : mineur en danger

PPP : projet pédagogique particulier

SAAE : service d'accueil et d'aide éducative

SAIE : service d'aide et d'intervention éducative

SAJ : service de l'aide à la jeunesse

SPEP : service de prestations éducatives ou philanthropiques

SPF : service de placement familial

SPF justice : service public fédéral de la justice

SPJ : service de protection judiciaire

TJ : tribunal de la jeunesse

## Gratuité scolaire

Ayant remarqué certaines inégalités dans les demandes d'aide adressées au CPAS par rapport aux frais scolaires, le CEMO a décidé de mieux comprendre leurs origines.

Pour cela, un groupe de travail sur la thématique des frais scolaires a été mis sur pied.

Il s'agissait dans un premier temps d'identifier quels étaient réellement les frais demandés aux parents pour chaque école. Les frais ont pu être identifiés et classés en catégories (garderie, repas, voyage...). Un rappel de la circulaire sur les frais non obligatoires a été fait aux écoles et nous constatons une évolution positive, notamment lors de la rentrée scolaire de septembre 2015 où globalement cette mesure est bien respectée.

La seconde partie du travail consistait à comprendre pourquoi certains frais présentaient des différences significatives d'une école à l'autre, quels sont les trucs et astuces de chacun, quelles étaient les difficultés rencontrées par les écoles pour aider les parents, etc.

Enfin, nous avons souhaité mettre en place un espace de rencontre entre toutes les directions d'écoles communales, le CPAS et les économats afin d'échanger autour des bonnes pratiques et évaluer si des mesures plus globales pourraient être prises. Cette réunion collective s'est finalement mise en place via le projet GAPPI et plus largement, la question des frais scolaires s'est imbriquée à la question plus globale de la précarité infantile. Le CEMO

s'est donc associé au projet GAPPI (Groupe d'action et de Prévention de la Précarité Infantile) pour le porter et le développer avec le CPAS (voir partie sur le GAPPI).

De ces constats et de ces discussions, nous avons pu avoir une meilleure compréhension des frais demandés et nous avons pu rédiger un dossier sur l'ensemble des frais scolaires. Vu l'élargissement de la problématique vers une vision plus globale concernant la précarité, la mise en place d'actions concrètes concernant spécifiquement les frais scolaires a été intégrée aux actions du GAPPI.

# K

## KAP - Kot Autonome Provisoire

Ouvert en 2010, le KAP a fêté ses cinq ans en 2015. Une demi-décennie synonyme de nombreuses rencontres et expériences... Durant ces cinq années, 50 jeunes ont été hébergés, le projet démarré avec deux unités de logement en compte actuellement dix. Durant ces cinq années, le modèle d'intervention a beaucoup évolué pour être aujourd'hui un modèle spécifique et adapté à nos constats. Aujourd'hui, notre projet d'accompagnement à l'autonomie de jeunes de 16 à 25 ans, est toujours en évolution et bénéficie d'un processus d'évaluation continue. Ces douze derniers mois ont vu la création de deux nouvelles unités d'accès durable au logement. En effet, par le biais d'un travail réalisé en collaboration avec deux stagiaires anthropologues et une stagiaire éducatrice, nous avons beaucoup travaillé sur « l'après-KAP » et la dimension collective dans le projet. Vu l'importante complexité de la situation de certains jeunes combinée à la difficulté de trouver un logement, nous avons mis en place une possibilité de bail longue durée pour deux de nos logements.

Par ailleurs, nous avons aussi mis de nombreux partenariats en place dans des secteurs aussi variés que l'aide à la jeunesse, l'écologie sociale ou la santé mentale...

Mais ces cinq années d'existence du KAP ne nous permettent pas que de nous réjouir de l'évolution positive du projet car la situation de ces nombreux jeunes que nous rencontrons est très préoccupante.

En filigranes de ce rapport d'activités vous trouverez d'importants enjeux. A travers ces quelques pages, nous tenterons de les mettre en avant.

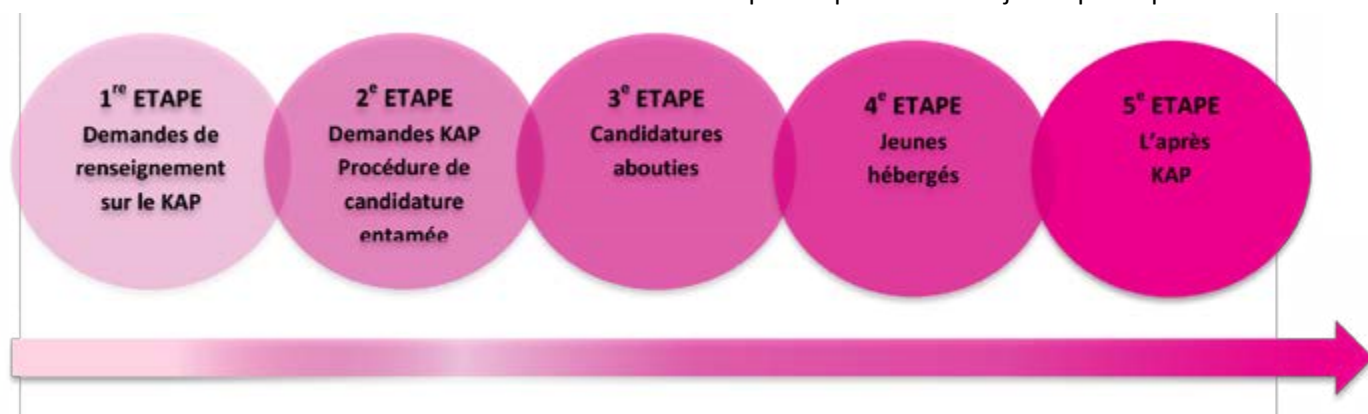
Trois parties seront développées dans ce rapport d'activités :

La première partie intitulée « le KAP en quelques chiffres » mettra en avant l'aspect quantitatif. La seconde partie « Le KAP en quelques mots et images » sera plus qualitative. En effet, à travers un compte-rendu dynamique de nos actions, vous pourrez en savoir plus sur les évolutions concrètes de notre projet, sur les partenariats développés ainsi que sur les réflexions sur lesquelles nous travaillons. Elle soulignera certains faits saillants de cette année anniversaire. Dans la troisième partie « le KAP en quelques images », vous aurez l'occasion de vous rendre compte plus concrètement du travail réalisé.

Enfin, la conclusion fera la synthèse de ces différents points. D'une manière imagée, nous pouvons percevoir le KAP comme un miroir. C'est en tous les cas ce qui est ressorti lors de nos supervisions. Un miroir pour le jeune sur la manière dont il vit seul dans un logement, mais aussi un miroir des évolutions sociales. Sans cesse, ce miroir nous renvoie à notre image et à ce que notre société produit.

### I - Le KAP en quelques chiffres

Afin de rendre cette section la plus lisible possible nous avons réalisé une ligne du temps basée sur les différentes étapes du parcours d'un jeune passé par le KAP.



La première étape retenue est la **demande de renseignements sur le KAP, la prise d'informations générales sur le projet qui est adressée et gérée le plus souvent directement à l'accueil global du service**. Ces demandes se font soit par téléphone soit lors d'une visite. Pour obtenir un chiffre représentatif nous avons extrait de notre « programme accueil » du CEMO les demandes qui concernaient spécifiquement le KAP.

La seconde étape est la **demande KAP**. A cette étape le jeune entame sa candidature KAP. Les différentes procédures KAP entamées sont reprises dans un tableau spécifique, outils dynamique nous permettant de suivre les différents stades de chacune des candidatures entamées.

La troisième étape consiste à la **candidature KAP**. A ce moment, la candidature du jeune est aboutie. Il remplit l'ensemble des conditions nécessaires à l'entrée et a mené une première réflexion sur les différents points qu'il voudrait mettre au travail s'il entre au KAP (santé, scolarité, travail avec la famille, loisirs, autonomie fonctionnelle...).

Le comité d'accompagnement<sup>13</sup> du projet est ensuite informé des candidatures abouties afin de procéder à la sélection dès qu'une place se libère.

La quatrième étape consiste à l'**entrée dans une de nos unités d'hébergement**. Les jeunes y sont suivis sur un temps plus ou moins long en fonction des évolutions de son projet. Nous utilisons différents outils et canevas qui nous donnent plusieurs informations pertinentes sur les jeunes hébergés et leurs parcours.

La cinquième étape se situe **après le passage au KAP**. Nous continuons à suivre une partie de nos jeunes, quelques temps après le passage par nos logements. Nous rencontrons à nouveau tous les jeunes six mois après leur passage au KAP afin qu'ils nous fassent un retour sur le dispositif. Nous avons donc quelques informations pertinentes sur l'évolution de leur situation et les bénéfices du dispositif à moyen terme.

### **Première étape - Demande de renseignements sur le KAP**

De nombreuses personnes s'informent concernant le KAP. Ces prises de renseignements par des jeunes ou des intervenants se gèrent le plus souvent à l'accueil général du CEMO. Ces demandes de renseignements se font soit par téléphone, soit lors d'une visite au sein du service.

Il est également intéressant de voir la proportion

<sup>13</sup> Le comité d'accompagnement KAP prend les décisions importantes concernant le projet en tant que tel mais aussi concernant chaque jeune. Le comité se réunit pour l'analyse des candidatures. Il se rassemble également quatre fois par an pour évaluer le projet et planifier les grandes avancées. Il se réunira au minimum une fois par an pour faire l'évaluation de son fonctionnement et du projet. Le comité KAP est un comité composé de trois personnes (un coordinateur du service social du CPAS de Saint-Gilles, le directeur du CEMO et le chargé de projet KAP).

que représentent les demandes de renseignements concernant le KAP par rapport à l'ensemble des interventions réalisées à l'accueil CEMO.

**Tableau 1 : demandes de renseignement KAP<sup>14</sup>**

<b>Demandes de renseignement sur le KAP</b>	<b>116</b>
<b>Demandes totales adressées au CEMO</b>	<b>1076</b>

### **> Commentaires et interprétations**

Sur les trois mois pour lesquels nous possédons des chiffres, les demandes concernant le KAP représentent environ 10 % des demandes totales du CEMO. Au même titre que les aides financières adressées au service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles intégré au CEMO ou les suivis AMO, le KAP est donc une « porte d'entrée » importante pour le service. Le projet représente donc aussi un travail important pour les personnes travaillant à l'accueil global du service.

### **Deuxième étape : demandes KAP – candidatures entamées**

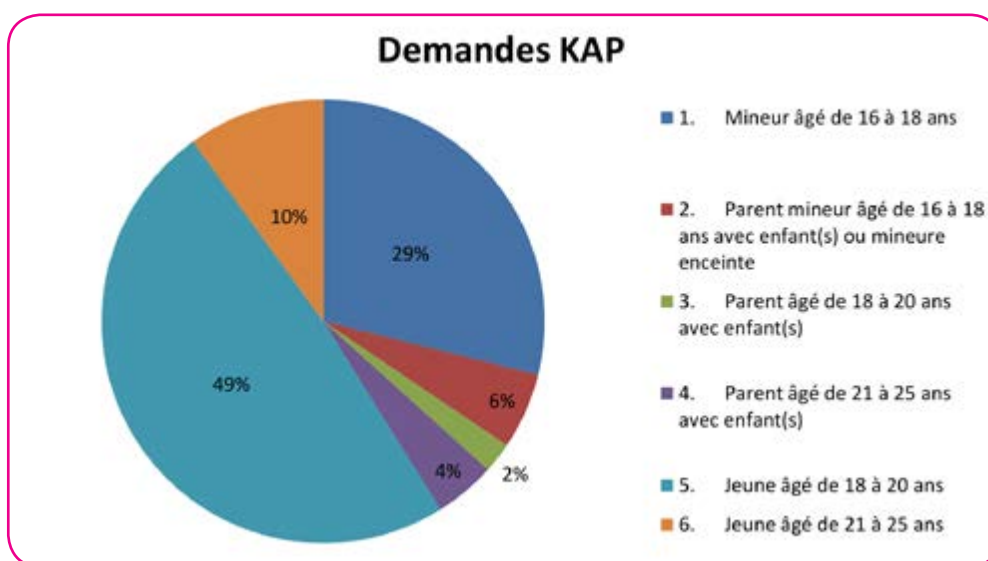
Le tableau qui suit reprend le nombre des candidatures KAP entamées en 2015.

Notons que le KAP vise un public assez large constitué par l'ensemble des jeunes entre 16 et 25 ans, sans hébergement stable, et en rupture et/ou en crise avec le milieu de vie habituel. Cette partie donnera également des informations plus précises sur l'âge et la situation familiale des candidats.

<sup>14</sup> Notons que ce chiffre est issu d'un nouvel outil statistique que nous avons mis en place au 1<sup>er</sup> octobre 2015. Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2015, nous avons dénombré 29 demandes de renseignements sur le KAP, c'est-à-dire sur trois mois. Si nous réalisons une projection de cette donnée sur l'année, nous arrivons au chiffre de 116. Ce chiffre est donc à prendre avec une certaine prudence mais nous pensons qu'il reflète bien la réalité.

**Tableau 2 : demandes KAP - candidatures entamées en 2015**

Type de public	Nombre de demandes	Pourcentage arrondi
1. Mineur âgé de 16 à 18 ans	26	29%
2. Parent mineur âgé de 16 à 18 ans avec enfant(s) ou mineure enceinte	5	6%
3. Parent âgé de 18 à 20 ans avec enfant(s)	2	2%
4. Parent âgé de 21 à 25 ans avec enfant(s)	4	4%
5. Jeune âgé de 18 à 20 ans	44	49%
6. Jeune âgé de 21 à 25 ans	9	10 %
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>



### > Commentaire et interprétations

En 2015, ce sont donc 90 jeunes qui ont entamé une procédure de candidature au KAP. Cela met en évidence que **77,5 %<sup>15</sup> des demandes d'informations se poursuivent en procédure de candidature.**

C'est un chiffre stable par rapport à l'année précédente. Notons qu'après analyse, le public qui s'intéresse au KAP est majoritairement un **public entre 16 ans et 20 ans**. En effet, les catégories 1 et 4 **représentent près de 80 des demandes**. La majorité des 16-18 ans qui entame une candidature est souvent très proche de l'âge de la majorité<sup>16</sup>.

Nous constatons bien souvent que les services de l'Aide à la jeunesse qui s'occupaient de ces jeunes ne

peuvent pas continuer le travail avec ceux-ci au-delà de la majorité et ne trouvent pas de solution adéquate. Plusieurs jeunes vivent également une crise familiale à l'approche de la majorité, période où leur statut, leurs droits et leurs obligations changent.

Pour les jeunes majeurs que nous rencontrons, les situations sont très variées. Certains ont vécu une expérience en appartement autonome qui s'est mal passée. Ils ne se sentent pas prêts à vivre seuls et à gérer l'ensemble des responsabilités liées à la vie en autonomie. D'autres viennent de maisons d'accueil ou de centres d'accueil pour sans-abri, endroits qu'ils jugent stigmatisant et peu propice à leur socialisation. D'autres encore sont en errance, en rue, en squat ou chez des amis ou dans l'entourage familial et ce, parfois depuis de nombreux mois (voir certains depuis plusieurs années). De manière transversale, l'ensemble de ces jeunes sont à la recherche d'un logement, d'un lieu où ils se sentent bien et peuvent se poser pour construire un projet de vie. Ils ont toutefois difficilement accès à un logement au vu des prix pratiqués, de la concurrence sur le marché bruxellois ou des restrictions imposées par

<sup>15</sup> 77,5%, soit 90 jeunes sur les 116 demandes de renseignements.  
<sup>16</sup> Notons qu'il est parfois difficile d'aider ces mineurs. N'étant pas dans les conditions pour avoir accès au revenu d'intégration sociale ils ne peuvent dès lors pas payer le loyer nécessaire à la location d'une unité de logement KAP. Certains jeunes majeurs sont par contre dans les conditions d'accès au CPAS, mais n'en sont pas informés ou « décrochent » lors des démarches qui leurs sont demandées qui sont parfois difficiles pour eux. De fait, ils se trouvent parfois « perdus » face aux nombreuses démarches administratives demandées par les services sociaux.

les propriétaires. Une partie importante de ces jeunes exprime avoir besoin d'un accompagnement pour les guider et les accompagner dans ces premiers pas dans un logement privé.

**Tableau 3 : provenance des jeunes qui entament une candidature KAP en 2015**

Provenance	Nombre	Pourcentage arrondi
Bruxelles	83	92%
Flandres (dont jeune « en errance à Bruxelles »)	4	4%
Wallonie (dont jeune « en errance » à Bruxelles)	3	4%
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>

#### > Commentaires et interprétations

La majorité des jeunes qui entame une candidature KAP provient de Bruxelles. Une analyse plus précise de la provenance de ceux-ci montre que la majorité d'entre eux vient des quartiers du croissant pauvre<sup>17</sup>. Même si chaque histoire et trajectoire est singulière, ils viennent bien souvent de familles qui cumulent les « handicaps » économiques et sociaux. Beaucoup ont vécu des phénomènes de décrochage scolaire, de violence, de migration ou de discrimination et ont été suivis précédemment par les services de l'aide à la jeunesse. Nous sommes donc loin des figures caricaturales du « Tanguy » (bien réelle toutefois dans cette période de crise économique) ou du « jeune romantique prenant la route ». Ce constat soulève évidemment des questions sur le fonctionnement nos systèmes scolaires et sociaux. Notons également qu'une petite partie de ces jeunes viennent de l'extérieur de Bruxelles. Nous relèverons le manque de services similaires au KAP dans les autres régions<sup>18</sup> ainsi que l'attraction que la ville peut avoir pour eux. La ville de Bruxelles est un lieu central où ils peuvent trouver une série de ressources (centres d'accueil d'urgence pour jeunes, réseau...) et parfois être plus invisible.

<sup>17</sup> Dans le glossaire du site IBSA (institut Bruxellois de statistique et d'analyse) le croissant pauvre est défini de la sorte : « Zone concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en première couronne nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région bruxelloise et qui forment un croissant autour du centre-ville. Les quartiers de cette zone sont : à l'intérieur du Pentagone, à l'ouest de la jonction nord-midi plus les Marolles; l'est d'Anderlecht et de Molenbeek-Saint-Jean (entre le chemin de fer et le canal); au nord, la commune de Saint-Josse, l'ouest de Schaerbeek et les zones industrielles le long du canal; au sud, le bas de Saint-Gilles et le bas de Forest. <http://www.ibsa.irisnet.be/glossaire#VuAUI032bcs>

<sup>18</sup> Un service similaire au KAP vient toutefois de se créer à Charleroi à l'initiative du CPAS, de la Maison de l'enfance et de l'adolescence et de l'association de promotion du logement (APL) : Relogeas.

**Tableau 4 : demandes KAP – sexe des jeunes qui ont entamé une candidature en 2015**

Sexe	Nombre	Pourcentage
Féminin	55	61 %
Masculin	35	39 %
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>100 %</b>

#### > Commentaires et interprétations

Ces pourcentages sont similaires à ceux des années précédentes. De fait, nous continuons à recevoir une part plus importante de filles que de garçons. Nous pouvons faire plusieurs hypothèses. Tout d'abord nous disposons de deux unités de logement plus grandes qui permettent d'accueillir des jeunes filles avec enfant(s). Notons également que certaines filles que nous avons accueillies, ont souligné les nombreuses difficultés et violences vécues en rue, ce qui les pousseraient à se « mettre en sécurité » plus vite que les garçons. Nous rencontrons également des inquiétudes plus importantes venant des travailleurs sociaux qui travaillent au bénéfice des jeunes filles en rue. Ces hypothèses et constats renforcent l'utilité, voire la nécessité du dispositif que nous avons développé au travers du KAP.

#### Troisième étape : candidatures KAP abouties

<b>Candidatures entamées</b>	<b>90</b>
<b>Candidatures abouties</b>	<b>22</b>
<b>Pourcentage candidatures abouties/candidatures totales</b>	<b>24 %</b>

#### > Commentaires et interprétations

Sur les 90 jeunes ayant entamé la procédure de candidature, seulement 22 ont pu aboutir et ont effectivement pu être pris en compte pour une entrée dans le KAP. Cela représente donc environ un jeune sur quatre qui va jusqu'au bout de celle-ci<sup>19</sup>.

Ce chiffre s'explique par différents éléments :

1. Une partie importante des jeunes n'a pas accès (ou difficilement) à un revenu. Pour les mineurs suivis par le SAJ, le SPJ ou le tribunal, une des difficultés est que l'administration peut verser la somme nécessaire à leur mise en autonomie avec plusieurs mois de retard.

Ce problème pourrait être réglé moyennant un accord entre le mandant et un CPAS. Le CPAS avancerait les sommes tandis que le mandant lui rembourserait dans un second temps.

En ce qui concerne le CPAS de Saint-Gilles avec qui nous

<sup>19</sup> Celle-ci consiste en trois rendez-vous. Une première prise d'info par sur le KAP. La demande KAP où l'on vérifie si le jeune entre dans les conditions nécessaires à une entrée au KAP. La candidature KAP où l'on travaille autour du projet personnel du jeune.

travaillons en étroite collaboration, cette solution est appliquée depuis longtemps et nous allons même jusqu'à obtenir un accord de principe du CPAS avant même que la situation se soit trop aggravée.

Un partenariat de ce type a pu être mis en place avec un autre CPAS que celui de Saint-Gilles pour un jeune mineur durant l'année 2015 mais ce n'est qu'après plusieurs mois de négociation que cela a pu aboutir positivement. Nous sommes donc loin de l'application du protocole réalisé entre le secteur de l'Aide à la jeunesse et les CPAS qui existe pourtant depuis 2012. Au CEMO, et particulièrement via nos constats réalisés au travers du KAP, nous estimons qu'il est primordial que ce protocole d'accord soit appliqué.

Les propriétaires, quant à eux, demandent d'être payés dès l'entrée du jeune. Aussi, pour les majeurs, les démarches avec les administrations comme les CPAS, sont parfois compliquées. Peu au courant de leurs droits, ayant parfois une image négative des « institutions » qui sont difficiles d'accès, il est compliqué pour notre public jeune et inexpérimenté d'obtenir un revenu. Les démarches à effectuer sont souvent complexes et demandent un accompagnement important des jeunes, ce que les services n'ont pas toujours les moyens de faire. Notons également que certains jeunes viennent d'une situation de regroupement familial et courent le risque de recevoir un ordre de quitter le territoire en même temps que l'obtention d'un revenu des CPAS.

2. Certains jeunes nous disent assez rapidement que le projet KAP ne leur convient pas. Ils sont avant tout à la recherche d'un logement et sont peu demandeurs de l'accompagnement.

3. Une partie des jeunes reçus connaît des problèmes importants d'addiction, de santé mentale ou de handicap(s). Notre projet est inadapté à ces types de situations que nous réorientons vers d'autres services.

4. Cette procédure d'entrée, en trois rendez-vous, est parfois lourde pour certains. En effet, elle les amène à se projeter, elle renvoie vers certaines questions et peut réveiller des blessures.

Que le jeune soit encore en famille et vive une situation de crise importante ou qu'il soit dans une situation d'errance ; cette possible entrée soulève une série d'enjeux qui le questionnent.

5. Certains jeunes sont aussi dans une situation d'errance importante qui les amène à vivre au jour le jour. De ce fait, il est compliqué pour eux de se projeter plus loin que le jour même. Ils réapparaîtront parfois quelques mois plus tard pour reprendre la candidature là où ils l'avaient laissée.

Voici donc des raisons qui expliquent pourquoi un jeune sur quatre seulement va jusqu'au bout de sa candidatures.

Notons aussi qu'une partie non-négligeable des jeunes qui entame une procédure de candidature qui n'aboutit pas continuent à être suivi par nos services (s'ils sont dans les conditions d'accès à l'AMO). Nous pouvons alors envisager un suivi à plus long terme avec eux et dans certains cas envisager un travail avec la famille.

#### Quatrième étape : jeunes hébergés au KAP

Sur ces 22 candidatures abouties, une partie importante des jeunes a pu être admise dans les hébergements KAP. Effectivement, **14 entrées ont été dénombrées en 2015** (plus un enfant, non comptabilisé). **Cela signifie donc que 64% des jeunes qui font une candidature rentrent *in fine* dans un logement.**

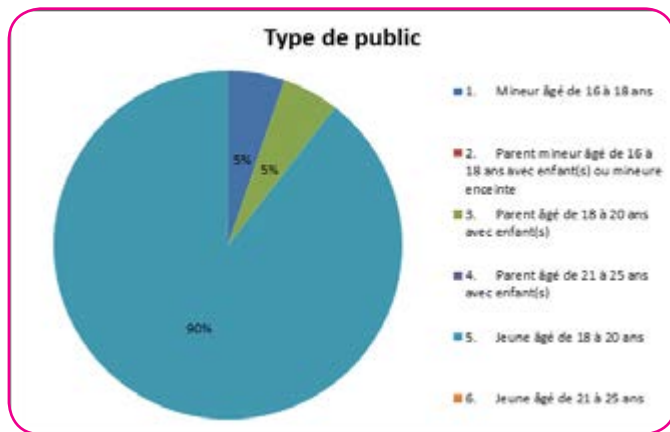
Ces jeunes pourront, pendant une période de temps limitée, disposer d'une unité de logement dans une des trois maisons KAP. Ils bénéficieront également d'un accompagnement intensif et évolutif au regard de leurs projet de vie. Deux travailleurs les accompagneront autour des différents aspects en lien avec l'autonomie qu'elle soit plus fonctionnelle (gestion de l'appartement, énergie, cuisine...) et plus globale (projet scolaire ou formation, famille, santé...).

#### **Tableau 5 : catégories des jeunes hébergés dans le projet**

À côté des entrées, certains jeunes étaient déjà présents

Type de public	Nombre de jeunes hébergés	Pourcentage arrondi
1. Mineur âgé de 16 à 18 ans	1	5 %
2. Parent mineur âgé de 16 à 18 ans avec enfant(s) ou mineure enceinte	0	0%
3. Parent âgé de 18 à 20 ans avec enfant(s)	1 + un enfant	5 %
4. Parent âgé de 21 à 25 ans avec enfant(s)	0	0%
5. Jeune âgé de 18 à 20 ans	17	90 %
6. Jeune âgé de 21 à 25 ans	0	0 %
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>100</b>

dans les logements en début d'année. Au total, **19 jeunes ont été hébergés en 2015 au sein du projet KAP** (sans compter un enfant né pendant un hébergement KAP).



### > Commentaires et interprétations

Comme pour les candidatures reçues, les jeunes qui entrent dans le KAP sont surtout des jeunes majeurs entre 18 et 20 ans. Ceci pourrait être expliqué par le fait que peu de structures adaptées existent pour les jeunes de cet âge et dans cette situation. Pour eux, le KAP répond donc à un réel besoin. Le KAP pourrait toucher plus de jeunes entre 16 et 18 ans, prioritaires dans les catégories de jeunes visés par le KAP. Cependant, les problèmes administratifs et les difficultés pour obtenir les moyens financiers d'une (réelle) autonomie empêchent beaucoup de jeunes mineurs d'avoir accès à notre projet. Cette année, au prix de nombreuses démarches et de plusieurs mois de négociation, nous sommes parvenus à faire entrer un jeune mineur suivi par le SAJ et à obtenir un accord avec un CPAS autre que celui de Saint-Gilles pour l'octroi d'une avance. Espérons que cela ouvrira le chemin pour d'autres situations de jeunes mineurs en difficultés.

Notons également que nous rencontrons peu de situations de jeunes de plus de 20 ans. Ceux-ci ont parfois déjà pu vivre une expérience en logement individuel et sont à un stade différent dans leur parcours. Notre public cible au travers du KAP sont les moins de 20 ans.

**Tableau 6 : taux d'occupation des appartements en 2015**

Nom de la structure	Jour d'occupation/total jour	Taux d'occupation
KAP PARME – 4 unités	1190/1490	82 %
KAP LEON – 4 unités	1351/1490	93%
KAP CRICKX (ouverture le 1/02) – 2 unités	515/668	77%
<b>TOTAL</b>	<b>3056/3648</b>	<b>84%</b>

En courant d'année 2014, nous avons revu notre procédure d'entrée dans le KAP<sup>20</sup> afin de réduire les délais entre un départ et une nouvelle admission. Il était en effet

<sup>20</sup> Voir rapport d'activités KAP 2014. A titre d'exemple, il s'agit de la possibilité de recevoir une nouvelle demande et de démarrer l'analyse de la candidature à tout moment sans attendre qu'une place se libère ; nous ne fonctionnons plus sur base d'appel à candidatures.

important de réduire au maximum le vide locatif mais il est cependant important de préciser qu'il y a parfois la nécessité d'une intervention dans le logement pour une remise en état. Au total, nous pouvons donc constater que sur l'ensemble des dix unités dont nous disposions en 2015, nous avons atteint un taux d'occupation de 84% (soit 3056 jours sur 3648). Ce taux nous semble excellent compte tenu du nombre d'entrées et sorties que nous avons connus en 2015.

### Cinquième étape : le post KAP

Nous avons connus 11 sorties en 2015.

Types de « solutions » trouvées	Nombre de jeunes
Vers un logement stable de type appartement ou kot	6
Vers une maison ou un centre d'accueil	1
Retour chez les parents ou un membre de la famille	3
Retour « en errance »	1
<b>Total</b>	<b>11</b>

### > Commentaires et interprétations

Nous avons trouvé une solution stable de logement pour six jeunes. Une partie de ces jeunes a été vers des collocations et une autre vers des appartements individuels. Depuis cette année, nous envisageons également qu'un suivi post-KAP puisse se faire, si le jeune en est demandeur et si son nouvel habitat n'est pas trop éloigné de nos bureaux. Ce suivi post-KAP a une durée de six mois maximum et vise à créer un réseau autour du jeune là où il se trouve. Deux de nos unités de logement sont également devenues fin 2015 un projet d'accès durable au logement. Comme pour le suivi post KAP, nous y envisageons une période de transit de maximum six mois avant de laisser le jeune « voler de ses propres ailes » tout en restant disponible en cas de problème.



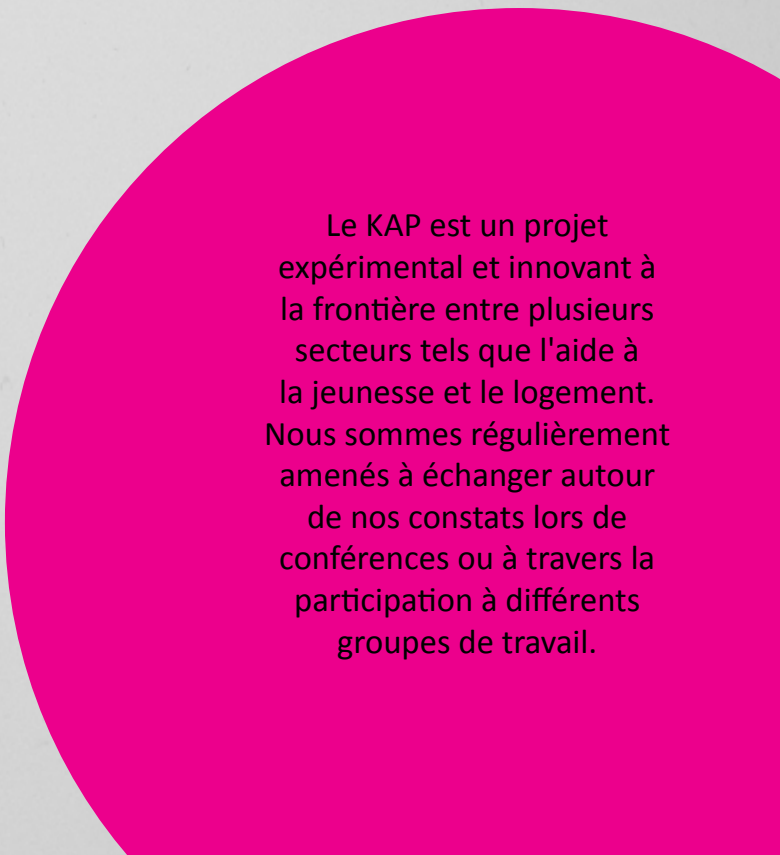
Au vu de l'état du marché du logement bruxellois, et afin d'avoir un projet réellement émancipatoire, ce rôle de capteur de logement nous semblait nécessaire. Nous envisagerons de créer deux nouvelles unités de ce type en 2016.

Un jeune, pour qui la vie seul en appartement individuel était problématique a été vers une maison d'accueil. Trois jeunes n'ont pas pu trouver une solution durable en fin de transit et sont retournés vivre en famille. Au moins l'une d'entre elle a trouvé un logement aujourd'hui. Une jeune est retournée en errance, entre la famille et les amis, à la suite de son projet au KAP.

## II. Le KAP en quelques mots et images



Echanger



Le KAP est un projet expérimental et innovant à la frontière entre plusieurs secteurs tels que l'aide à la jeunesse et le logement. Nous sommes régulièrement amenés à échanger autour de nos constats lors de conférences ou à travers la participation à différents groupes de travail.

## **Présentation publique du projet KAP (colloque, AG, coordination...)**

- 26 mars 2015 – Logement pour tous/Anderlecht – Assemblée générale des membres de l’AIS (agence immobilière sociale) Logement pour Tous - Présentation du projet KAP et du travail réalisé avec les jeunes aux membres de l’assemblée générale de l’association logement pour tous.
- 4 mai 2015 – Tour et Taxi /Bruxelles – Colloque de l’AMA (Fédération des maisons d’accueil et service d’aide aux sans-abri) - « *Le logement à Bruxelles. Quel accès pour les sans-abri ?* » – Présentation du projet « Léon » en partenariat avec Logement pour Tous et Convivial.
- 25 novembre 2015 – CPAS de Charleroi - Participation au colloque de l’aide à la jeunesse «Inégalités sociales : quels droits y résistent ? » – présentation du KAP et des capsules vidéo réalisées avec les jeunes.

## **Participation à des colloques**

- 21 avril 2015 – Libramont- Colloque de COE initiatives - « *Adol’Errance – comprendre, prévenir et intervenir auprès des adolescents en errance* ».
- 23 octobre 2015 – Bruxelles/auberge de jeunesse Jacques Brel –Colloque de Synergie asbl - « *Autonomie, attachement et solitude* ».
- 16 octobre 2015 – Bruxelles/Tour et Taxi – colloque du Forum et du Cremis - « *La fabrique du pauvre* ».
- 27 octobre 2015 – Château de Monceau sur Sambre/Charleroi – colloque du relais social de Charleroi - « *Les jeunes en errance* ».

## **Participation à des groupes de travail**

- Groupe logement de la coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles.
- Groupe 17-25 ans par SOS Jeunes et Abaka.
- Participation au comité d’élection du prix fédérale de lutte contre la pauvreté.



# Rencontrer

Nous sommes amenés régulièrement à rencontrer différentes associations dans le but de présenter notre projet, par exemple suite à une sollicitation, ou encore en vue d'un éventuel partenariat. Mais c'est aussi et surtout dans l'idée de créer du réseau afin de faire évoluer le projet et le travail d'accompagnement autour des jeunes que nous suivons.

Les partenaires rencontrés en 2015 (de manière non-exhaustive) : le Projet Capteur de Logement à Bruxelles, Le Fond du logement à Bruxelles, différentes Maisons d'Accueil (L'Ilot à Saint-Gilles ainsi que son service ambulatoire S.A.C.A.DO, la maison d'accueil Montfort à Jette, La Porte Ouverte à Bruxelles...), des CPAS et leur Service Jeunesse (1000 Bruxelles, Saint-Gilles, Boitsfort, Saint-Josse, Molenbeek), des déléguées du SAJ et du SPJ de Bruxelles et de Nivelles, le PMS de Bruxelles 1, le service Abaka à Ixelles, le CIRE à Ixelles, le SESO à Saint-Gilles, Caritas à Saint-Josse, l'asbl Relogeas à Monceau sur Sambre, l'asbl JAVVA à Anderlecht, le Planning Familial « Famille Heureuse » à Saint-Gilles, le CAW Brussel et le Crisismeldpunt à Bruxelles...



S'exprimer...  
Se connaître...

Un des chantiers prioritaires de 2015 était de développer les aspects plus collectifs au sein des logements KAP. Le développement de cet axe nous semblait important afin de travailler certains aspects de la mise en autonomie de ces jeunes. Les moments informels et créateurs de lien sont des outils importants pour le suivi. Centrés sur la rencontre, la gestion de la solitude, l'échange, nous avons développés plusieurs projets spécifiques cette année.

> **Projet « Graffiti »**



*Objectif* : créer une toile pour décorer son lieu de vie ainsi que des toiles pour décorer les couloirs du KAP.

> **Projet « Habiter son intérieur »**

*Objectif* : créer ensemble un « objet-déco » qui habillera le lieu de vie de chaque jeune.



> **Ateliers « Cuisine »**

*Objectif* : passer un moment de détente ensemble, créer du lien tout en apprenant à cuisiner.

## > Ateliers logement et énergie



*Objectif* : apprendre à connaître les « trucs et astuces » pour choisir un lieu de vie décent ainsi que pour réduire sa consommation d'énergie – en partenariat avec Eco and Co asbl et Habitat et Rénovation.

## > Sorties et évènements

5 Ans du KAP : Pique-nique et tournoi de football organisé dans le parc Pierre Paulus avec tous les jeunes et anciens du KAP.



Sorties culturelles : spectacle « Tremplin Hip hop », « MONDE » de Julien Carlier au Jacques Franck, Improspection », Spectacle « Djihad » au Botanique....- en partenariat avec Article 27 et l'aide à la jeunesse.







Passage de Saint-Nicolas au KAP

Sorties ludiques au Bowling, à un match de rugby...



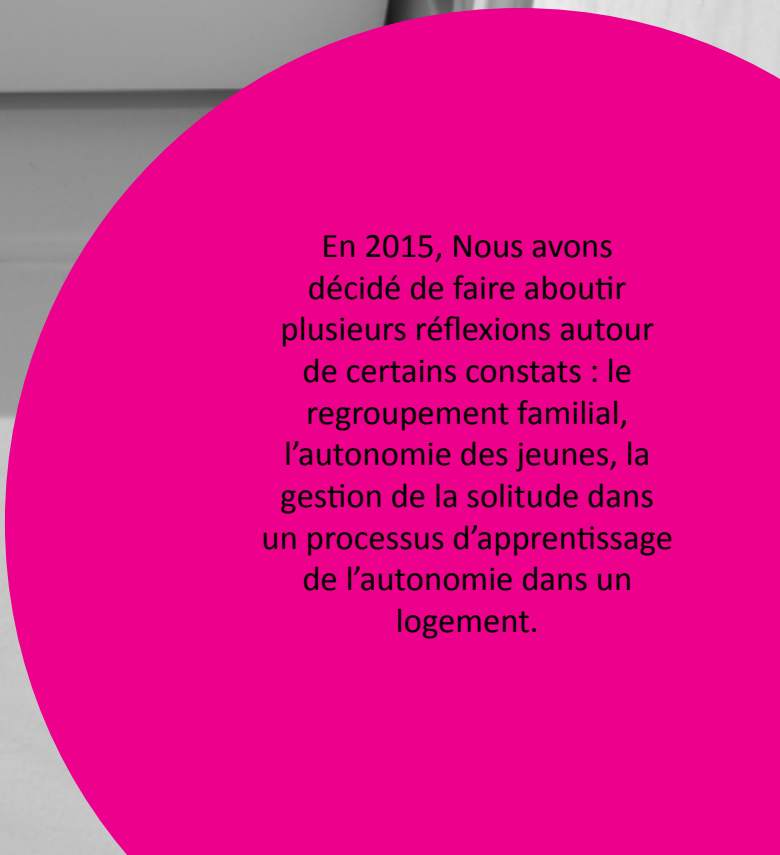
> Ouverture sur le monde



Rencontre de l'association JAVVA pour développer un projet de camp chantier, proposition de bénévoles pour les jeunes en recherche d'un projet scolaire ou formation, participation à la vente de post-it pour récolter des fonds pour l'Opération Cap 48...



Réfléchir



En 2015, Nous avons  
décidé de faire aboutir  
plusieurs réflexions autour  
de certains constats : le  
regroupement familial,  
l'autonomie des jeunes, la  
gestion de la solitude dans  
un processus d'apprentissage  
de l'autonomie dans un  
logement.

## Premier travail de recherche

- Mise en place d'un travail de recherche sur la manière dont les jeunes envisagent l'autonomie par Charlotte Lejoly, stagiaire en Anthropologie – UCL Louvain-La-Neuve. *« Rose qui vit son projet au KAP comme un passage en institution, Charlène qui est empêtrée dans une relation de couple difficile, Vincent qui cache un ami qui a perdu son appartement récemment, José qui se tatoue sur le bras les grandes étapes de sa vie... Pour ce travail de recherche, qui part d'une approche « par le bas », une anthropologue a partagé pendant près d'un an quelques bouts de la vie de tous les jours des jeunes. Son écrit nous plonge dans le quotidien du projet KAP... Mais aussi dans sa face cachée, que les travailleurs ne perçoivent pas toujours. Il nous fait découvrir la richesse du parcours de ces jeunes, leur joie et leurs difficultés, et fait le lien avec nombre de questions institutionnelles ».*

## Second travail de recherche

- Mise en place d'un travail pratique et réflexif sur la manière d'occuper son logement – Par Pauline Angot, stagiaire éducatrice. *« De quelle manière le jeune public du KAP utilise son espace ? Qu'est-ce qu'implique la vie dans un appartement seul ? Qu'est-ce qu'habiter un endroit ? Un logement ce n'est pas qu'un espace entre quatre murs, c'est beaucoup plus grand que cela... C'est également un miroir qui renvoie vers la question de l'intime. Alliant travail pratique et réflexion, cet écrit est l'aboutissement du stage de Pauline Angot, étudiante éducatrice. »*

## Troisième travail de recherche

- Mise en place d'une recherche ethnographique sur le regroupement familial à partir des récits de vie de certains jeunes du KAP – Par Xavier Briké, anthropologue - Laboratoire d'Anthropologie prospective (LAAP- Université Catholique de Louvain)/Le Méridien – Louvain-La-Neuve/Bruxelles. *«À Partir d'un projet innovant, le KAP, la recherche vise à produire un savoir socio-politique et à appréhender le contexte migratoire et les parcours actuels de mineurs d'âge qui ont fait l'expérience d'un regroupement familial. Elle aborde les conséquences sur les jeunes migrants de leur situation d'exclusion sociale. L'analyse des réalités concrètes dans lesquelles vivent ces jeunes nous permet d'estimer dans quelle mesure leurs droits sont ou non appliqués ainsi que les regards (et les évolutions de ces perceptions) qu'ils posent sur leur situation ».*

Une matinée de présentation de ce travail est prévue dans le courant de l'année 2016. Une section de rapport d'activité du CEMO y est consacrée.



Dire, oser

Nous avons « collectés » quelques phrases de jeunes que nous avons accompagnés à travers ce projet. (Extraits du travail anthropologique de notre stagiaire Charlotte Lejoly, du travail sur la thématique du regroupement familial en collaboration avec Xavier Briké et de phrases prises sur le vif.). Phrases qui expriment leurs difficultés, leurs angoisses, leurs réflexions, leurs douleurs, leur vision des choses et de la vie, leur honte parfois, leurs colères, leurs passions, leurs espoirs, leurs joies...

« Ben oui, parfois ça fait du bien de frapper, de faire sortir sa rage, au lieu de tout garder pour toi, pour une fois je me suis roulé un joint et je l'ai même pas fumé, je me suis endormie avec sous mon oreiller, tellement j'étais vidée... »

« Je sais que c'est pas bien vus mes tatouages mais voilà, c'est comme ça, j'ai hérité de cette passion... un bras pour mes vices, un bras pour mes vertus... »

« J'ai encore besoin d'apprendre certains trucs (au niveau administratifs), mais d'être éduquée, non !... »

« Cette fille là je veux pas m'attacher à elle, c'est pas une personne fiable, je l'aime bien mais c'est juste un de mes contacts... »

« Ce n'est plus ma mère, en fait elle n'a jamais été une mère pour moi, quand j'étais en institution, elle ne m'a jamais appelé pour Noël... »

« J'ai envie de renouer avec mes racines pour mieux comprendre qui je suis... »

« Et si mon cousin se fait jeter à la rue comme ça m'est arrivé, qu'est-ce que je vais lui dire ? qu'il ne peut pas dormir chez moi parce que c'est la règle ici ? je paye mon loyer moi (...) et je ne vais pas oublier mes valeurs pour ça ! »

« J'ai finalement réussi mon année, je pourrai le dire à ma mère cet été quand j'irai la voir... »

« J'ai trop peur de mal m'exprimer au téléphone, fait le à ma place, moi je suis pas crédible... »

« Pour s'instruire, la Belgique c'est l'Eldorado, même si on était bien chez nous au pays... »

« Je suis un cas social oui, parce que je suis au CPAS, parce que je suis dépendante des organismes sociaux mais sinon je ne me considère pas comme un dysfonctionnement du rouage de la société... »

« Y en a un, il a eu son CESS, il a commencé l'université ici et puis il est parti faire un master au Canada, Maintenant il travaille là-bas(...) sans études je ne serai jamais quelqu'un, je serai quelqu'un à la rue... »

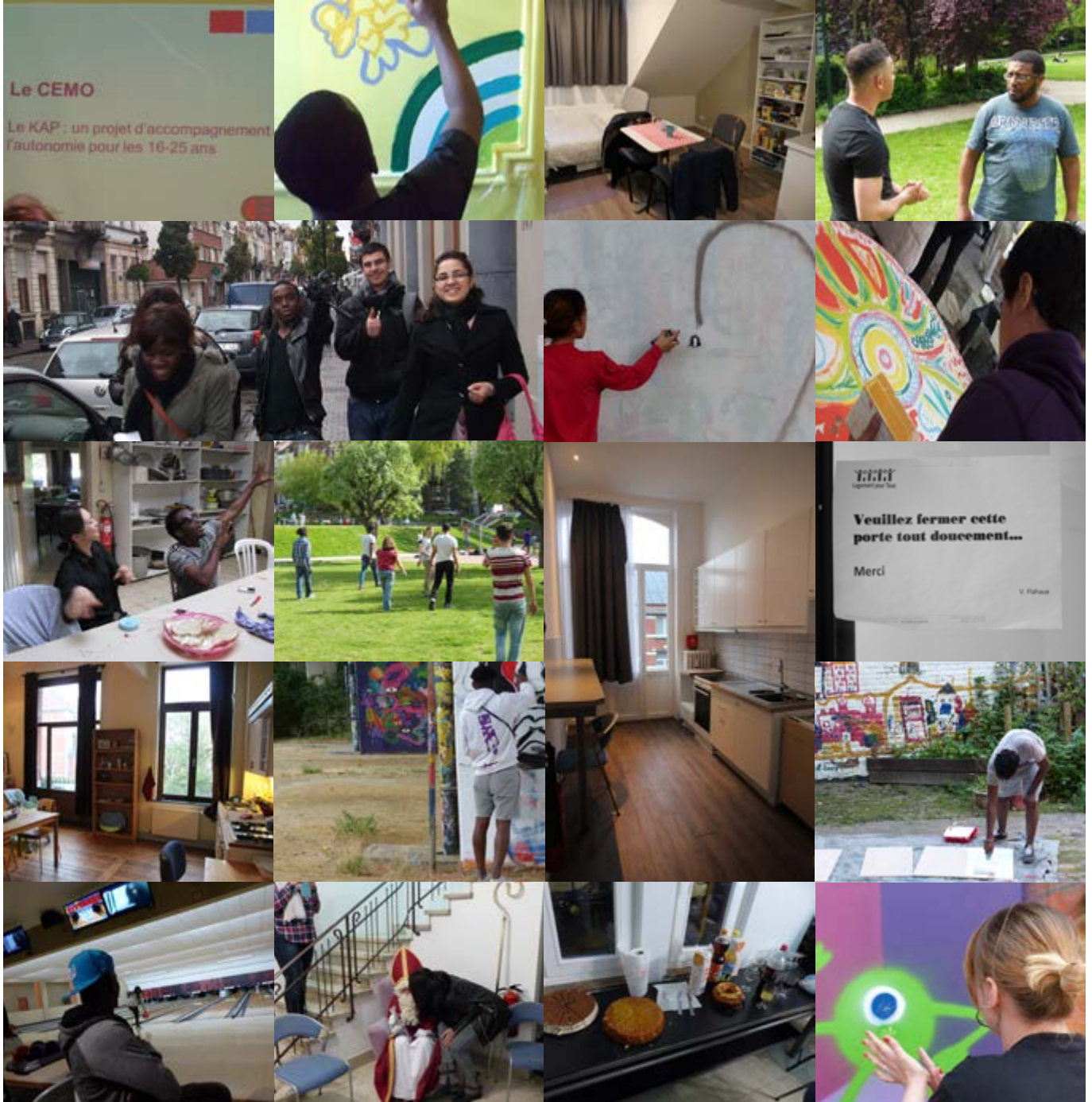
« A toi, je sais que je peux le dire sans être jugée, ma conso elle est balaise, c'est dur de diminuer... »

« Comme je suis asocial, j'ai pas beaucoup d'amis... »

« Les personnes que j'aime le plus, elles ne viennent pas au KAP, elles ne savent pas que je suis « en centre »... »

« Arriver dans le projet, signifiait pour moi me concentrer à fond sur ma scolarité mais ça a été le contraire, par contre d'autres aspects de ma vie se sont rééquilibrés, comme les liens avec ma mère et mon père... »

### III. Le HAP en images



Nous voici arrivés au bout de ce rapport d'activités qui rend compte du travail réalisé par une équipe qui investit, jour après jour, beaucoup d'énergie avec chacun des jeunes qui passent par les appartements KAP. Elle tente de les écouter, de les comprendre et de faire, à leur côté, un bout de chemin qui permet de leur donner plusieurs outils leur permettant d'aller vers un futur meilleur. Notre écrit a également mis en avant certaines des difficultés face auxquelles ceux-ci se trouvent. Vous l'aurez donc compris, pour ces jeunes la route est cahoteuse et contient de nombreuses embuches. Lors d'une présentation du projet KAP dans le cadre d'une matinée d'étude organisée sur la thématique des inégalités<sup>21</sup>, Nicolas De Kuyssche (directeur du FORUM - Bruxelles contre les inégalités) et Christine Mahy (secrétaire générale du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté) soulignaient quelques-uns des enjeux transversaux que le parcours de ces jeunes et notre projet soulevaient. Leurs constats nous permettent de rédiger (en partie) cette conclusion.

Tout d'abord, nombreux acteurs observent que c'est durant les moments de transition que des ruptures, des décrochages peuvent se faire. Notre expérience montre que ce risque de transition difficile est sensiblement accru pour les familles vivant une situation de pauvreté importante. Nombreuses sont les transitions dans une vie: passage du primaire au secondaire, du secondaire au supérieur, à la majorité, mariage, divorce, travail, chômage, pensions, etc. Les évolutions culturelles et sociales rendent ces moments de transition de plus en plus nombreux. De fait, le passage de la majorité est synonyme de difficultés pour un nombre important de jeunes. Il l'est d'autant plus pour des jeunes qui sortent des structures de l'aide à la jeunesse, d'institutions, qui sont dans un parcours scolaire qui a peu de sens pour eux ou qui ont un réseau peu développé. Ces jeunes commencent parfois un parcours chaotique. Souvent, ils ne se considèrent pas comme précaires et refuseront une série d'aides. Cela peut expliquer pourquoi ils n'accrocheront pas aux structures classiques d'accueil. De plus, ils sont généralement peu informés de leurs droits. Les CPAS et institutions ne sont pas spécialement adaptés à ces jeunes et ne vont pas vers eux. Dans cet entre-deux inconfortable, ces jeunes se construisent. Ils ne trouvent ni leur place dans les structures pour jeunes (pour lesquelles ils sont trop vieux) ni dans des structures pour adultes souvent peu adaptées à leurs besoins.

Ensuite, le logement est un des éléments central pour pouvoir se construire. Les « jeunes » le mettent sans cesse en avant. Il manque cependant cruellement de logements de bonne qualité et accessibles. A Bruxelles, les chiffres sont affolants. Les loyers ont augmentés de 20 % en dix ans (sans prendre en compte l'inflation). Selon La Strada,

2600 personnes sont sans-abri à Bruxelles<sup>22</sup> (1/3 en rue ou en accueil d'urgence, 1/3 en squat ou occupation de logement, 1/3 en maison d'accueil et une toute petite partie dans les hôpitaux). Au sein de ces sans-abri, on retrouve 20 % d'enfants et de jeunes de moins de 18 ans, principalement dans les maisons d'accueil. Dans ces maisons d'accueil, qui ne sont pas souvent des endroits de socialisation idéals, on retrouve beaucoup de jeunes de 18 à 25 ans. C'est environs 1 sur 10 dans les maisons pour hommes et 1 sur 4 dans les maisons pour femmes. Peu de chiffres existent sur la proportionnalité de jeunes de 18 à 25 ans qui vivent en rue (c'est-à-dire notre public cible). Certains acteurs de terrain soulignent néanmoins qu'ils en rencontrent beaucoup.

Ces deux constats nous permettent de rebondir sur quelques pistes d'actions.

1. Le **logement** est un des éléments important sur lequel il faut agir. L'enjeu n'est pas spécialement d'ouvrir des structures d'urgence supplémentaires mais de pouvoir donner accès à des logements durables, de qualité et bons marchés, qui permettent de se construire sur le long terme. A ce titre, le transit tel que celui qui est proposé par le CEMO, est une réponse intéressante. Elle est utile pour certains jeunes dans des situations particulières, mais ne répond pas à l'ensemble de la problématique. En corrélation, et afin d'être réellement émancipatoire, le KAP est en train de se redéployer. En 2015, nous avons déjà développé une petite structure de deux unités d'accès durable au logement. Nous visons à développer deux nouvelles unités en 2016. Depuis quelques mois, nous envisageons également un suivi « post-KAP », visant à connecter le jeune avec un nouveau réseau positif à la sortie du KAP transit. Notons également qu'au vu de l'état du marché du logement et afin de permettre une stabilisation et une inscription durable dans des solidarités amicales et familiales, l'individualisation des droits doit devenir une réalité.
2. Nous constatons également qu'en lien avec le logement, **l'accompagnement de ces jeunes** est un aspect important. Le KAP a développé un modèle qui a fait ses preuves. La présence, l'écoute, l'équilibre entre « interventionnisme » et « laisser-faire », le respect, la créativité, la mise en place d'un réseau positif, vivant et structurant, la création de liens, le travail autour des aspects plus concrets et fonctionnels en sont des éléments importants. Nous le répétons souvent, cet accompagnement est du travail de « haute couture » et non du « prêt à porter ». Il est primordial de tenir compte de l'indispensable ajustement individuel, au cas par cas. La mise en place de nouveaux dispositifs

21 « Inégalités sociales : quels droits y résistent ? », 25 novembre 2015, aide à la jeunesse, CPAS de Charleroi -

22 Chiffre de la stada ASBL, communiqué par Nicolas De Kuyssche lors du colloque « Inégalités sociales : quels droits y résistent ? » 25 novembre 2015, Charleroi.

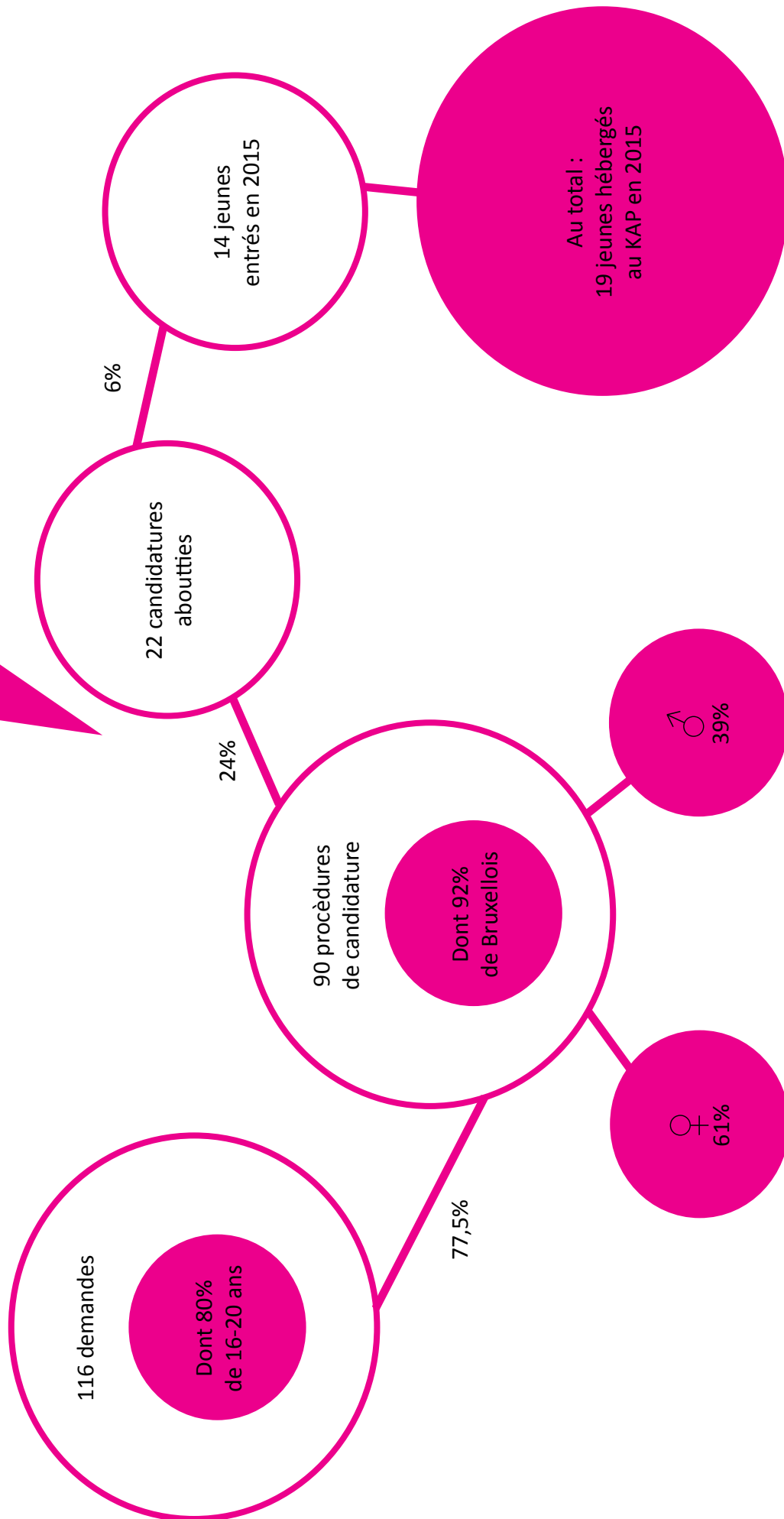
demandent des moyens. Il y a également une « prise de risque » inévitable dans la mise en place de ces projets qui sortent des sentiers battus. Un proverbe indien dit « Quand c'est urgent assieds-toi et réfléchis ». La question du temps est également un aspect fondamental. Notre pratique le montre, il est important d'agir sur un temps plus ou moins long qui permettra au jeune de se poser et de faire des essais-erreurs... Nous continuerons à perfectionner notre modèle d'accompagnement en 2016.

3. **Les aspects « prévention »** ont également leur importance. Une partie importante du public que nous rencontrons a été suivie par l'aide à la jeunesse. Beaucoup sont en décrochage scolaire et en rupture avec leur milieu familial. Il est nécessaire d'investir dans des politiques sociales cohérentes et adaptées afin de prévenir ce type de situation. Une sécurité sociale accessible et forte, un accompagnement de qualité autour des jeunes et les familles en difficulté, un monde scolaire mieux adapté aux besoins contemporains, une articulation cohérente entre les différents secteurs du social, sont importants. Le KAP est un projet innovant, à la frontière entre plusieurs secteurs (AJ, CPAS, secteur du logement...). Le décloisonnement et le partenariat, dans des cadres parfois étriqués, n'est pas une évidence. Ce sont toutefois une des conditions nécessaires pour trouver des solutions innovantes et adaptées aux besoins des jeunes dans une société qui évolue.

Alors face à tous ces constats qui ne sont pas toujours réjouissants, que peut-on souhaiter comme évolution pour les années à venir ? En tous les cas, notre expérience et les différentes rencontres effectuées montrent que l'on trouve beaucoup d'idées et d'énergie sur le terrain. Nous sommes toutefois face à des enjeux importants qui demandent des réponses en conséquence. Face à ces défis, la création de ponts entre services, l'échange et la communication entre les différents secteurs, ainsi qu'une évolution des politiques qui touchent ces « vieux mineurs » et « jeunes majeurs » devront nécessairement être au programme !



# Le KAP en 2015



Le KAP existe et se développe grâce au soutien de :

l'Aide à la Jeunesse

l' AIS

Arc-en-Ciel asbl

CAP48

le CPAS de Saint-Gilles

la Fédération Wallonie-Bruxelles

la Fondation Roi Baudouin

Logement pour Tous

la Loterie Nationale

Solidarité Logement asbl



## MÉDIAS

En 2015, le CEMO a été cité dans deux médias pour le projet KAP.



Rencontres /

## RENCONTRE AVEC CINDY, HABITANTE DU PROJET « LÉON »

Le projet Léon, inspiré du nom de la rue Léon Cuissez à Ixelles où est située la maison, est mené par trois associations : le CEMO, service d'Aide en Milieu Ouvert pour jeunes, Convivial, service d'accompagnement de personnes réfugiées, et Logement pour Tous, une Agence Immobilière Sociale (projet décrit en page 49).

Un an après son lancement, ce projet connaît un beau succès, dont nous avons pu nous rendre compte en allant à la rencontre des neuf habitants lors de leur réunion mensuelle, qui permet d'aborder l'organisation pratique de la vie quotidienne, dans ses aspects tant communautaires qu'individuels.

Cindy a 19 ans et elle occupe la chambre numéro 9, aussi appelée « Rubens »<sup>1</sup> depuis 10 mois. Elle a accepté de nous raconter son parcours et son expérience au sein de ce projet Léon.

### Comment es-tu arrivée dans cette maison ?

J'ai grandi en famille d'accueil et vers l'âge de 15-16 ans, ça s'est mal passé donc j'ai quitté mon foyer. À ce moment-là, j'avais un copain. Je vivais chez sa mère et en parallèle dans un centre. Quand j'ai eu 18 ans, j'ai dû partir. J'étais un peu perdue. Alors je me suis tournée vers l'école pour demander un coup de main. C'est le médiateur de l'école qui m'a présentée au CEMO. J'ai lancé une première candidature, mais je n'ai pas été prise. Sans doute parce qu'il y avait d'autres personnes plus prioritaires que moi. Et puis à ma seconde tentative, j'ai eu une place. Je suis arrivée en juillet 2014 et je dois partir pour le 30 juin 2015.

### Comment ça se passe, ici, pour toi ? Que retires-tu de cette expérience ?

Cette année est passée vite.

Finalement, j'ai passé peu de temps ici. J'ai beaucoup été chez des amis.

Je n'avais jamais dormi seule dans une chambre. Donc il m'a fallu beaucoup de temps pour m'y habituer.

Ici, c'est un peu comme une chambre dans une maison. C'est agréable. Et je suis devenue presque maniaque !

Ce que j'ai appris, c'est à gérer un budget. Et aussi à prévoir mes repas. J'aime bien cuisiner pour les gens autour de moi mais si je suis seule, je préfère manger un bol de nouilles.

De manière générale, je suis très autonome. Je n'ai pas vraiment besoin de l'encadrement proposé par les travailleurs sociaux. Quand j'ai des démarches à faire, je me débrouille. Au CEMO, ils sont épaulés par la manière dont je gère mon quotidien.

### Vous avez tous des profils très différents. Quelles sont tes relations avec les autres habitants ?

On me voit comme la mère Teresa de la maison. Tout le monde sait qu'en cas de problème, on peut frapper à ma porte. Par exemple, j'ai beaucoup aidé une fille qui habitait ici avant. Le 2 du mois, elle n'avait →

1. Le propriétaire privé de la maison est un grand amateur d'art, qui a tenu à ce que chaque pièce de la maison porte le nom d'un peintre.

plus d'argent donc je partageais mes repas avec elle.

Avec les autres habitants dans la maison, on est contents de se croiser. On ne se raconte pas nos vies mais ça se passe bien. Parfois, je passe dans la chambre de Charles, on discute et puis on retourne chacun à nos occupations.

**« Ici, c'est un peu  
comme une chambre  
dans une maison.  
C'est agréable. »**

**Ton départ approche donc...  
Quels sont tes projets pour la  
suite ?**

J'avais un projet de colocation avec des copines et finalement, elles ne sont pas assez mûres pour gérer ce genre de responsabilités. Donc maintenant, je cherche une colocation; un endroit chouette avec des gens qui en veulent dans la vie!

J'appréhende quand même un peu de partager mon intimité avec des gens que je ne connais pas. Je vais devoir me recréer une ambiance, m'adapter aux gens,... Ça va me faire changer. J'ai à la fois peur et pas peur!

**Qu'est-ce que tu voudrais  
trouver comme logement à  
colouer et comment fais-tu tes  
recherches ?**

J'aimerais trouver à Ixelles ou à Saint-Gilles: Ici, je paie 470 € par mois. Donc je cherche une colocation au même prix ou un peu moins cher. Le CEMO me propose de l'aide pour mes recherches, mais je crois que je peux passer les coups de téléphone et faire les

visites toute seule. Grâce à une aide du CPAS, j'ai pu obtenir un ordinateur et je fais des recherches sur internet.

Je n'ai pas encore fait de visite. Je préfère commencer par téléphoner et poser déjà toutes mes questions. Ça m'évite de me déplacer pour rien.

Il faut que ce soit une colocation où je puisse me domicilier, avec un bail nominatif, pour conserver mes droits sociaux. Et ça doit être meublé parce que je ne veux pas demander une prime d'installation maintenant. Comme le CPAS ne l'accorde qu'une seule fois dans une vie, je ne veux pas gaspiller cette chance maintenant.

**À quoi ressemble le logement  
de tes rêves ?**

Avant de décider de chercher une colocation, mon idée c'était de squatter chez des gens. J'é voulais vivre comme ça, du don des autres et du don de soi. Mais on m'a raisonée en me disant que je ne pouvais pas vivre comme ça toute une vie.

Quand je suis ici, j'ai tout le temps envie de bouger : je vois des amis, je fais des courses, je vais manger une frite,...

Je me demande si je vais continuer à être aussi vagabonde que je l'ai toujours été ou si un jour, quand j'aurai un chez moi, ça m'arrivera de rester un soir chez moi sans rien faire. ✕

---

## INTERVIEW D'ANTHONY DOLAMI, DE L'AGENCE IMMO UNIVERSITÉ

Anthony Dolami est agent immobilier pour l'agence Immo Université, située à Ixelles, en plein cœur du quartier étudiant. Ses explications sur le phénomène de la colocation permettent de mieux cerner l'ampleur des demandes des candidats, mais aussi de comprendre les avantages et inconvénients pour les bailleurs de mettre leurs biens en colocation.

**Que constatez-vous en termes  
d'offres et de demandes pour  
des colocations ? La situation  
évolue-t-elle ?**

Oui, le phénomène de la colocation prend de l'ampleur. Les demandes augmentent au fur et à mesure que les offres conventionnelles pour des appartements une chambre ou des studios diminuent. De plus en plus de gens se tournent vers la

colocation parce qu'ils n'ont pas d'autres solutions.

Certains apprécient de vivre en groupe, mais l'argument essentiel dans le choix d'une colocation reste financier. Cela fait six ans que je suis agent immobilier dans le quartier, et je n'ai jamais rencontré un seul candidat qui m'ait dit : « J'ai le budget nécessaire pour vivre seul, mais je préfère quand même une colocation. »

## PROJET LÉON

Habitat intergénérationnel qui propose à des jeunes en errance et à des adultes reconnus comme réfugiés de vivre sous le même toit.

### DÉMARRAGE DU PROJET :

Avril 2014

### OBJECTIFS :

- Proposer du logement transitoire de qualité à un prix raisonnable.
- Permettre l'intégration par le logement d'un public mixte.
- Ouvrir l'accès à certains droits sociaux.

### PUBLIC-CIBLE :

Jeunes « en errance » âgés de 16 à 25 ans et réfugiés politiques reconnus, devant quitter leur structure d'accueil.

### PORTEURS DU PROJET :

- Logement pour Tous, agence immobilière sociale
- CEMO asbl (A.M.O.)
- Convivial, mouvement d'insertion des réfugiés

### TYPES DE LOGEMENTS ET ESPACES PARTAGÉS :

- Très grand triplex de neuf chambres (quatre pour les jeunes et cinq pour les réfugiés) équipées de sanitaires individuels, deux cuisines, deux salles à manger, un salon. Le tout rénové avec grand soin.
- Les espaces partagés sont un salon, deux cuisines, deux salles à manger (dont l'une fait salle de télévision et l'autre salle de réunion).

### PROJET DE VIE COLLECTIF :

- Entre certains locataires, des amitiés se sont créées. Ils parviennent à mettre en place une réelle solidarité entre eux. Évidemment, l'ambiance dans la maison dépend des personnes qui l'occupent et la dynamique d'ensemble est donc variable.
- La réunion mensuelle organisée par les porteurs du projet offre l'occasion de partager un moment convivial et de créer des liens. L'un apporte un plat typique de son pays d'origine, l'autre donne un petit concert. Des activités (ateliers de peinture, sorties culturelles, formations, ) sont proposées aux locataires et rencontrent souvent un beau succès.

### ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS :

- Une permanence hebdomadaire est organisée par les services CEMO et Convivial.
- Une réunion mensuelle obligatoire réunit tous les habitants, le CEMO, Convivial et Logement pour Tous.
- De plus, chaque habitant est suivi individuellement soit par le CEMO, soit par Convivial.

### TYPE DE CONTRAT :

Les chambres sont louées via des conventions de transit, pour un maximum d'un an.

### FINANCEMENT DU PROJET :

- Logement pour Tous : Subsidés AIS mais pas de subside particulier pour la gestion d'habitat solidaire
- CEMO : Subsidés aide à la jeunesse et soutien global du CPAS de Saint-Gilles
- Convivial : pas de subsides spécifiques

### ORIGINE DU PATRIMOINE IMMOBILIER :

Le logement appartient à un propriétaire privé et est donné en gestion à l'AIS Logement pour Tous.

### INTERVENTION FINANCIÈRE DES HABITANTS :

Le loyer varie selon la taille de la chambre, entre 210 et 320 €, auquel il faut rajouter une provision pour charges et une épargne obligatoire qui est restituée à l'habitant à sa sortie.

### STATUT SOCIAL DES HABITANTS :

- Oui, les occupants bénéficient du statut d'isolé, grâce à un important travail en amont. Des rencontres ont été organisées avec tous les acteurs impliqués au sein de la commune et du CPAS et des collaborations étroites ont été mises en place. Aujourd'hui, une véritable relation de confiance unit tous les partenaires.
- À un niveau plus structurel, tout a été fait pour permettre l'obtention de ce statut : chaque locataire a sa sonnette, sa boîte aux lettres, ses compteurs de passage et sa propre convention de transit.



FOCUS  
SUR

## L'HABITAT SOLIDAIRE VIA LES AIS

### NOM DU PROJET

- Le projet Léon

### PORTEUR DU PROJET

- Logement pour Tous (LpT), AIS  
CEMO asbl, A.M.O.  
Convivial, mouvement d'insertion des réfugiés

### PARTENAIRES DU PROJET

- Des propriétaires privés, des maisons d'accueil, des centres d'hébergement d'urgence, des CPAS, Réseau Habitat

### DESCRIPTION DU PROJET

Habitat solidaire accueillant un public mixte (genre, âge, origine). Très grand triplex de 9 chambres équipées de sanitaire individuel, 2 cuisines, 2 salles à manger, 1 salon. 4 chambres sont destinées à des jeunes en errance âgés de 16 à 25 ans. Les 5 autres chambres sont destinées à des réfugiés politiques reconnus, devant quitter leur structure d'accueil.

#### OBJECTIFS

Proposer un logement de qualité, autonome et provisoire, à un prix raisonnable, tout en garantissant un accompagnement global et intensif à l'autonomie. Permettre l'obtention

de nombreux droits sociaux (carte d'identité, CPAS, mutuelle, etc.).

#### PUBLIC-CIBLE / CONDITIONS D'ACCÈS

Public accompagné par le CEMO : Jeunes âgés de 16 à 25 ans sans hébergement stable ou en rupture avec le milieu de vie habituel. Public accompagné par Convivial : Personnes récemment reconnues réfugiées ou avec le statut de protection subsidiaire. Être en ordre de statut de séjour, avoir droit à un revenu, ne pas être propriétaire.

#### ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Une réunion mensuelle obligatoire réunit tous les habitants, LpT, le CEMO et Convivial pour assurer la gestion de la vie en collectivité. Une formation à la gestion locative est réalisée en collaboration avec « Habitat et Rénovation ». Par ailleurs, chaque habitant est suivi individuellement soit par le CEMO, soit par Convivial. Au CEMO, les jeunes sont accompagnés par un intervenant psychosocial et un référent. Leur autonomie et leurs projets sont régulièrement évalués. Convivial assure un suivi social très intense des réfugiés afin de régulariser au plus vite leur situation administrative et financière. Ces asbl développent également un accompagnement individualisé à la recherche d'un logement.

#### FINANCEMENT

Pars de subside par l'Etat pour le projet Léon

#### ANNÉE DE LANCEMENT DU PROJET

Avril 2014

#### TYPE DE LOGEMENT

Habitat solidaire

#### PROPRIÉTAIRE DU LOGEMENT

Propriétaire privé (géré par LpT)

#### TYPE DE CONTRAT DE LOCATION

Les chambres sont louées via des conventions de transit, pour un maximum d'un an.

#### ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

12 personnes vivent au site situé à Léon;  
8 femmes et 4 hommes. 8 jeunes du CEMO,  
4 réfugiés de Convivial, de toutes origines.  
La personne la plus âgée a 66 ans, la plus  
jeune 16.

### OBSTACLES

- ◆ Lenteur administrative et diversité des pratiques des CPAS ;
- ◆ Difficulté quant à la gestion de la vie en collectivité ;
- ◆ Mode de vie communautaire ne convient pas à tous les jeunes ;
- ◆ Quitter un logement adapté, salubre et coquet pour un logement durable, plus cher et pas systématiquement respectueux du Code du Logement ;
- ◆ Manque de personnel pour assurer l'accompagnement social des habitants, sans moyen financier supplémentaire.

### POINTS FORTS DU PROJET

- ◆ Très faible prix de location compensé par une épargne obligatoire qui est restituée à l'habitant à sa sortie ;
- ◆ Logement de très bonne qualité ;
- ◆ Richesse de la mixité des publics, solidarité et entraide ;
- ◆ Accompagnement social et soutien individuel global et intense.

### AMÉLIORATIONS

- ◆ Faire appel à une structure extérieure expérimentée pour gérer la vie en collectivité ;
- ◆ Financement structurel du projet ;
- ◆ Reconnaissance juridique plus précise de l'habitat solidaire dans le Code bruxellois du Logement.



## Les recommandations des participants

### QUESTIONS EN DÉBAT

Faut-il davantage réglementer ce dispositif pour permettre son développement ? Si oui, dans quel cadre ?

Et sur quels points ?

#### Réglementer

##### les pratiques d'habitat solidaire

- Oui, mais dans une certaine mesure seulement: une réglementation trop avancée pourrait « tuer dans l'œuf » ce type d'initiatives
- Oui, pour assurer une meilleure gestion de la vie collective, sans imposer

trop de contraintes aux travailleurs qui développent des rapports de confiance avec les locataires

- Oui, dans le cadre du Code du Logement afin d'éviter les pratiques de marchands de sommeil
- Réglementer la responsabilité des personnes mineures qui contractent un bail dans un habitat solidaire
- Créer une réglementation qui mette à disposition un ensemble d'outils pour la mise en œuvre de l'habitat solidaire (contrat de bail, règlement d'ordre intérieur, répartition des charges)

#### Assurer l'accompagnement social des locataires

- Mettre sur pied des équipes composées de travailleurs sociaux qui maîtrisent les dynamiques collectives

- Subsidier l'engagement d'agents-éducateurs

- Instituer un organe qui prépare, forme et accompagne des groupes qui vont occuper un habitat solidaire afin de les rendre les plus autonomes possible
- Augmenter les subsides des asbl assurant un accompagnement social renforcé des locataires

#### Recommandations connexes

- Individualiser les droits sociaux
- Octroyer une allocation de relogement aux personnes quittant un habitat solidaire pour intégrer un logement « classique »

## Le point de vue de Laurent Demoulin, Directeur de l'asbl DIOGÈNES

En guise de préambule, Laurent Demoulin tient à souligner deux des principes fondateurs des projets d'habitat solidaire. D'une part, ces dispositifs sont directement inspirés de l'observation des comportements de « débrouille » et « survie » des habitants de la rue. Ils constituent des parades efficaces à l'isolement et à l'inactivité qui envahissent parfois tout le logement. En ce sens, ils sont de précieux outils de prévention aux retours à la rue et aux nouvelles ruptures de liens sociaux. D'autre part, de par le rôle rassurant qu'ils jouent quant au respect du bien immobilier et aux relations au sein des immeubles ainsi qu'avec le voisinage, les AIS et les projets tels que la cellule « capteur de logements » sont les véritables clefs de voûte des dispositifs d'habitat solidaire. Sans ces intermédiaires, il s'avérerait très difficile de vaincre les résistances des propriétaires à proposer leur bien à la location de plusieurs personnes sans abri au sein d'une même unité de logements.

Selon le directeur de DIOGÈNES, si la question du cadre juridique des dispositifs d'habitat solidaire se pose, il convient de l'envisager à l'aune des risques encourus si l'éventuelle réglementation se faisait trop rigide. Ces risques sont au moins de deux ordres :

- perte de la nécessaire diversité des portes d'accès à l'aide et à l'accompagnement (en matière d'aide aux personnes sans abri, l'uniformisation des pratiques s'avère contreproductive) ;
- reproduction dans le logement des effets pervers liés à l'institutionnalisation des projets (sentiment pour les personnes concernées d'une perte de contrôle sur leur vie et d'une perte d'estime de soi).

Le principal défi d'un encadrement bien pensé réside dans la préservation des possibilités de mettre en place une offre variée, adaptée aux attentes et à la singularité de chaque habitant.

Au stade actuel de maturation des projets d'habitat solidaire, il semble plus essentiel de répondre prioritairement au besoin de pérennisation du financement des initiatives existantes et à la stimulation de nouvelles actions qu'à la question de la création d'un cadre juridique spécifique. L'acte précède la loi ; l'innovation sociale devance la réglementation. L'heure est à la créativité !

Néanmoins, dans le foisonnement des projets d'habitat solidaire, il conviendrait, d'ores et déjà, d'identifier les principes présidant à la plus-value qu'ils apportent au secteur. Cela permettrait de se donner des guides pour les choix de financement ainsi que pour la création d'un éventuel futur texte d'agrément. Au nombre de ces possibles fondements, notons : la participation et la co-construction, la mixité sociale (âge, sexe, origine, problématiques...), l'éducation au logement, la formation des travailleurs aux dynamiques collectives et le développement des pratiques d'accompagnement communautaire, les liens avec la rue et l'accès direct de la rue au logement...

Le suivi localif plus important, le travail en réseau, la gestion de l'impact des logements communautaires sur le voisinage, l'accompagnement collectif, la transition de la rue au logement sont quelques-uns des éléments qui rendent les projets d'habitat solidaire particulièrement « chronophages » et « énergivores ». Il convient d'en tenir compte dans la hauteur des financements octroyés. Lesquels peuvent potentiellement provenir (de la combinaison) du renforcement du subventionnement de certaines offres existantes : AIS, services d'accompagnements à domicile, AIPL, maison d'accueil et « post-hébergement », travail de rue et « soutien au logement »...

Ajoutant précieux pour les projets d'habitat solidaire, l'individualisation des droits sociaux (maintien du niveau des allocations de chômage et du revenu d'intégration sociale à un taux isolé pour les locataires d'un habitat solidaire) ne peut être négociée au cas par cas ; son automatisation s'impose !



## Outils

### Programme Accueil & statistiques

Depuis quelques temps, le CEMO s'évertue à chercher et à mettre en place des outils pour faciliter et rendre compte du travail effectué dans le service. Pour ce faire, nous avons rencontré d'autres AMO pour s'inspirer quelque peu de leur mode opératoire en ce qui concerne la récolte des données statistiques notamment.

Ainsi, en 2015, nous nous sommes attelés à mettre sur pied un programme accueil. Auparavant, nous utilisions un « carnet de bord » qui se présentait sous forme de tableau Excel. Celui-ci devait être ouvert à l'accueil et nous permettait d'avoir un aperçu de la fréquentation du service, des personnes qui se sont présentées au CEMO, que ce soit pour une demande ponctuelle ou pour un rendez-vous avec l'un ou l'autre membre de l'équipe. Parallèlement à cela, il était demandé à chaque membre de l'équipe de compléter un fichier statistiques mensuel individuel qui se présentait également sous forme de fichier Excel. Celui-ci rendait compte du travail de chacun, du nombre de personnes vues endéans le mois, de la demande principale adressée au CEMO (ex : scolarité, finances...), de la sous-demande (ex : recherche d'école, aide pour les frais scolaires...), etc. Nous nous sommes rendus compte que ces outils étaient redondants et qu'ils n'étaient pas représentatifs de ce que nous souhaitions mettre en évidence. Ainsi, nous avons réfléchi à un nouvel outil qui pourrait rendre compte plus facilement de la fréquentation du service. Nous avons mis au point un programme Access dont l'utilisation est très simple et très intuitive. Il suffit de cocher le canal (visite, téléphone...), la tranche d'âge du demandeur, le type de demandeur (mère, intervenant...) et l'objet de sa demande. Ce système ayant été mis en application dès le mois de septembre 2015, nous ne pouvons dès lors pas encore en retirer des informations complètes sur l'année mais nous pourrons le faire dès janvier 2016.

### Vade-mecum CEMO

Un autre outil qui a été travaillé dans le courant de l'année 2015 est le « Vade-mecum CEMO ». Celui-ci a été pensé et conçu suite notamment à nos supervisions d'équipe où l'on s'est rendu compte que nous n'avions

pas de support sur lequel nous baser pour se référer à notre cadre d'intervention, la gestion des premières demandes à l'accueil...

L'idée était de créer un outil distribué à chaque membre de l'équipe sous forme de petite brochure. Celle-ci contient des informations très pratiques concernant le type de public qu'on peut accueillir, la gestion des premières demandes, la marche à suivre quand on est à l'accueil, la gestion de la question du secret professionnel au sein du service... Il y a également des informations plus pratico-pratiques telles que nos horaires, le planning des permanences...





# R

## Regroupement familial

Dans notre pratique avec les familles, nous avons constaté que certaines situations de crises relationnelles entre parents et enfants se déroulaient chez des familles qui ont eu recours à un regroupement familial. Le regroupement implique que parents et enfant(s) aient subi une séparation due à un contexte de guerre, de difficultés sociales ou de difficultés économiques, voire à des difficultés familiales, suivie quelque temps plus tard (souvent plusieurs années) de retrouvailles dans le pays d'exil. Plus précisément, nous nous penchons préférentiellement sur les situations de familles où les enfants ne sont pas restés au pays avec leur père ou leur mère, c'est-à-dire que l'enfant n'est pas arrivé en Belgique rejoindre le parent parti accompagné du parent resté au pays avec lui mais bien des situations où l'enfant a été confié à des tiers au pays d'origine.

A travers l'analyse des situations individuelles du CEMO, nous remarquons une récurrence des situations où a eu lieu un regroupement familial. En 2015, 122 dossiers ouverts concernaient un enfant impliqué dans une situation de regroupement familial, ce qui représente 14 % de l'ensemble de nos dossiers. Nous remarquons par ailleurs, que les données concernant le regroupement familial relatives aux enfants ne sont pas aisément accessibles, une recherche des données aboutit surtout aux chiffres du regroupement familial des conjoints. Néanmoins, il s'avère que l'autorisation de regroupement familial a baissé ces dernières années et ceci surtout depuis la modification de la loi relative au regroupement familial du 8 juillet 2011 suite à un arrêt de la Cour Constitutionnelle rendu le 26 septembre 2013.

De manière plus large que la question du regroupement familial concernant les enfants, les chiffres dont on dispose sont les suivants :

« Le phénomène du regroupement familial se chiffre à environ 9.000 visas par année (8.961 en 2008, 9.357 en 2009 et 8.419 en 2010), il est généralisé sur l'ensemble du territoire flamand avec quand même une concentration des cas dans trois grandes villes (Anvers, Gand et Région de Bruxelles). Dans le Top 5 des pays d'origine des migrants par regroupement, on retrouve le Maroc,

la Turquie, les pays d'ex-Union soviétique, le Brésil et les pays d'ex-Yougoslavie. »

« L'analyse chiffrée montre une augmentation annuelle du nombre de regroupements familiaux, la plupart impliquant un partenaire (résident) originaire de l'Union européenne. Dans le cas des Turcs et des Marocains, il s'agit vraisemblablement de Belges naturalisés ou de personnes de la seconde ou la troisième génération, nées dans notre pays mais d'origine turque et marocaine.

Des études sur le regroupement familial marocain et turc révèlent en effet que la migration matrimoniale de personnes marocaines ou turques est ethniquement homogène. Le nombre de migrants regroupés a augmenté de 24% entre 2001 et 2005. Sur la base des chiffres de 2005, les chercheurs constatent que ces derniers se répartissent de la manière suivante entre les régions : environ un tiers (34%) des conjoints migrants s'établissent à Bruxelles, un quart (24%) en Wallonie et 41% en Flandre.

En 2005, 60% des permis de séjour délivrés l'ont été pour des raisons familiales.

La majorité des permis de séjour ont été délivrés à des migrants regroupés originaires du Maroc et de la Turquie. Parmi les raisons familiales, le motif principal est la réunion avec un partenaire plutôt que la réunion avec les enfants et les parents. Ce qui indique une évolution d'une migration matrimoniale vers une migration visant la constitution d'une famille, la principale forme de regroupement familial »

### Les situations issues du KAP

Sur quatre travailleurs, nous pouvons dénombrer 28 enfants concernés pour 14 familles. Bien évidemment, toutes les familles ne sont pas concernées par des crises familiales mais toutes expriment des difficultés liées à l'acclimatation au pays d'accueil, se questionnent sur les us et coutumes, le système scolaire et les relations sociales. Mais dans les familles qui connaissent des crises, cela peut aller jusqu'à la maltraitance grave, le placement ou bien le rejet du jeune hors de la maison.

Quels sont les causes possibles de ce phénomène?

Au pays, les enfants sont confiés majoritairement aux grands parents. Nous faisons l'hypothèse que souvent, les parents ne mesurent pas à quel point la séparation a pu être traumatique pour l'enfant ni les retrouvailles. En effet, leur arrivée en Belgique implique que les enfants rompent avec le milieu affectif et de vie habituels et se retrouvent confiés à leurs parents qui sont devenus des étrangers à leurs yeux. Les parents envisagent l'arrivée en Europe comme une opportunité que l'enfant doit saisir et à propos de laquelle il doit être reconnaissant au vu des sacrifices consentis pour les faire venir. La procédure de regroupement familial est une procédure lourde et coûteuse, elle met le parent immigré sur la sellette car il doit prouver sa filiation avec son enfant mais aussi recueillir divers documents et les faire parvenir à bon port sans garantie de résultats, il doit se soumettre à des délais d'attente souvent très éprouvants. Par ailleurs, le contexte d'immigration est fragilisant sur le plan psychique car la personne se retrouve hors de ses référents culturels. Pour l'enfant cela est encore plus difficile car vu la fréquentation scolaire, il est pris dans une « bi-culturalité » qu'il doit gérer tout seul. En effet, il doit être loyal envers ses parents et leurs valeurs éducatives mais il doit aussi adhérer aux valeurs promues par la société d'accueil via l'école et ses pairs.

Par ailleurs, nous faisons l'hypothèse que le regroupement familial implique dans la famille un passé de séparation plus ou moins brutale, d'exil et de réaménagement des relations parent-enfant. Les retrouvailles provoquent elles aussi une perturbation émotionnelle intense pouvant aller jusqu'à la rupture des relations parent-enfant. Mais il faut aussi souligner que le contexte d'exil implique lui aussi des difficultés.

Nous considérons, au vu des situations que nous rencontrons, qu'il serait nécessaire d'envisager l'arrivée des enfants regroupés selon des angles plus axés sur le bien-être psychologique et social et aussi sur une préparation des parents quant à cette arrivée. Informer les parents à certains moments-clefs de la procédure des services publics et privés qui peuvent les aider et les soutenir dans les démarches qui concernent la scolarité, les loisirs, les aides matérielles éventuelles mais aussi les lieux d'écoute et de référence.

Au vu du nombre de situations que nous avons rencontrées et des problématiques que nous avons traitées impliquant directement les enfants et les familles touchées par le regroupement familial, nous avons souhaité poursuivre et approfondir notre réflexion., En 2015, l'opportunité nous a été donnée de mener un travail de recherche. Notre objectif est de produire, sur base des témoignages des jeunes et des familles touchés par ce phénomène, une analyse sur la question et des pistes d'intervention.

Pour 2016, nous avons l'objectif que ce travail se concrétise par un ouvrage destiné au tout public, familles et intervenants. Nous espérons également avoir la possibilité d'organiser une matinée d'étude sur la thématique du regroupement familial.

La loi relative au regroupement familial du 8 juillet 2011 a rendu la procédure de regroupement plus sévère en y ajoutant notamment des conditions plus strictes en matière de logement et de revenus.

Ces règles plus strictes sont entrées en vigueur le 22 septembre 2011. Mais plusieurs adaptations apportées alors à la loi sur les étrangers ont fait l'objet de discussions qui ont mené, le 26 septembre 2013, à un arrêt de la Cour constitutionnelle.

### **Loi sur les étrangers**

La Cour constitutionnelle annule 3 dispositions (modifiées) de la loi des étrangers du 15 décembre 1980:

l'article 40bis, § 2, alinéa 1er, 2°, c);

l'article 40bis, § 2, alinéa 2;

l'article 40ter, alinéa 2.

Il s'agit plus précisément:

de la condition d'âge des partenaires dans la détermination du droit au regroupement familial ; du droit de séjour des membres de la famille qui sont à charge du regroupant ou qui nécessitent son aide pour des raisons de santé ; et des conditions du regroupement familial des membres de la famille d'un ressortissant belge.

#### **Annulation**

1. Article 40bis, § 2, alinéa 1er, 2°, c)

L'article 40bis, § 2 de la loi sur les étrangers définit ce qu'il faut entendre par «membres de la famille d'un citoyen de l'Union», ainsi que les conditions à remplir pour un regroupement familial entre partenaires liés par un partenariat enregistré conformément à une loi et qui n'est pas considéré comme équivalent à un mariage en Belgique.

Une de ces conditions est liée à l'âge. La nouvelle loi sur le regroupement familial exige notamment que les deux parents soient âgés de plus de 21 ans. Mais cette condition est controversée car aucune exception n'est possible alors que, dans le cadre du séjour des membres de la famille d'un étranger ressortissant d'un Etat tiers et admis à séjourner pour une durée illimitée, l'âge minimal des partenaires peut être ramené à 18 ans à certaines conditions.

La Cour constitutionnelle suit ce raisonnement et annule l'article 40bis, § 2, alinéa 1er, 2°, c) de la loi sur les étrangers, «en ce qu'il ne prévoit pas que la même exception relative à la condition d'âge que celle qui est prévue à l'article 10, § 1er, alinéa 1er, 5°, de la loi du 15 décembre 1980 s'applique au regroupement familial d'un citoyen de l'Union européenne et de son partenaire».

La Cour précise que la condition d'âge de 21 ans en elle-même est justifiée. Mais en ce qui concerne les dérogations à cette condition, il n'existe aucune justification raisonnable à une distinction entre un ressortissant d'un Etat tiers et un citoyen de l'UE. Il s'agit donc d'une violation du principe d'égalité.

2. Article 40bis, § 2, alinéa 2

L'article 40bis, § 2, alinéa 2 de la loi sur les étrangers donne au Roi la compétence de fixer les cas dans lesquels un partenariat enregistré sur la base d'une loi étrangère doit être considéré comme équivalent à un mariage en Belgique.

Mais cela ne semble pas suffisant. La Cour constitutionnelle annule l'article 40bis, § 2, alinéa 2 de la loi sur les étrangers notamment «en ce qu'il ne prévoit aucune procédure permettant que les membres de la famille d'un citoyen de l'Union non couverts par la définition figurant à l'article 2, point 2), de la directive 2004/38/CE et qui sont visés à l'article 3, paragraphe 2, a), de la même directive, puissent obtenir une décision sur leur demande de regroupement familial avec un citoyen de l'Union qui soit fondée sur un examen de leur situation personnelle et qui, en cas de refus, soit motivée».

L'article 3, paragraphe 2, a) précité précise notamment que l'Etat d'accueil doit favoriser l'entrée et le séjour des «membres de la famille non couverts par la définition figurant à l'article 2, point 2)»:

qui, dans le pays de provenance, sont à charge ou font partie du ménage du citoyen de l'Union bénéficiaire du droit de séjour à titre principal, ou qui, pour des raisons de santé graves, nécessitent l'aide personnelle du citoyen de l'Union.

Mais les membres de la famille d'un citoyen de l'Union européenne qui séjourne en Belgique ne peuvent pas se

prévaloir directement de cette disposition pour obtenir un droit de séjour, ou pour invoquer des critères d'appréciation qui devraient, selon eux, s'appliquer à leur demande. C'est ce qui ressort de l'arrêt Rahman de la Cour de Justice du 5 septembre 2012.

En outre, dans ce même arrêt, la Cour met en évidence le fait que les Etats membres doivent faciliter le séjour de ces personnes, et doivent ainsi veiller à ce que leur législation interne fixe des critères qui permettent à ces personnes d'obtenir une décision sur leur demande d'entrée et de séjour. Et cette décision doit être fondée sur un examen approfondi de leur situation personnelle. En cas de refus, cette décision doit être motivée.

Les Etats membres disposent d'une large marge d'appréciation mais la Cour constitutionnelle estime que le régime prévu par la loi sur les étrangers n'est pas suffisant pour satisfaire à ces conditions. Selon la Cour, seule une intervention législative peut remédier à l'inconstitutionnalité constatée.

En d'autres termes: le législateur doit organiser la procédure permettant à cette catégorie spécifique d'étrangers d'introduire une demande de séjour.

### 3. Article 40ter, alinéa 2

Enfin, la Cour constitutionnelle annule également l'article 40ter, alinéa 2 de la loi sur les étrangers «en ce qu'il ne prévoit pas une exception à la condition des moyens de subsistance lorsque le regroupant est un Belge qui ne se fait rejoindre que par ses enfants mineurs ou ceux de son conjoint ou ceux de son partenaire lorsque le partenariat est considéré comme équivalent au mariage en Belgique».

En outre, la Cour constitutionnelle regroupe les nombreux moyens selon leur sujet :

la différence de traitement entre, d'une part, un Belge et les membres de sa famille, et d'autre part, un ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne et les membres de sa famille ;

le Belge ayant fait usage de son droit de libre circulation ;

les droits liés à la citoyenneté de l'Union ;

la différence de traitement entre les Belges entre eux et les membres de leur famille ;

la différence de traitement entre un Belge et les membres de sa famille et un ressortissant d'un Etat tiers et les membres de sa famille ;

l'application dans le temps de la disposition attaquée.

Source : Cour constitutionnelle, arrêt n° 121/2013 du 26 septembre 2013

## Ecole les 4 Saisons

Le CEMO se rend au Conseil de participation de l'école « Les 4 saisons ». L'école est située Place Bethléem, dans le « bas » de la commune, où de nombreuses familles en situation de précarité vivent. Les enfants de nombreuses familles qui s'adressent au CEMO fréquentent cette école. L'école les 4 Saisons est la seule école communale de Saint-Gilles qui s'est lancée dans un projet d'immersion en néerlandais.

### Qu'est-ce qu'un conseil de participation ?

Le décret de 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres pour les atteindre (décret "Missions") prévoit qu'un conseil de participation soit créé dans tous les établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française (article 69). Les missions du Conseil de participation (article 69, 1§) sont :

1. de débattre du projet d'établissement sur base des propositions qui lui sont remises par les délégués du pouvoir organisateur ;
2. de l'amender et de le compléter, selon les procédures fixées au § 11 ;
3. de le proposer à l'approbation du Ministre ou du pouvoir organisateur conformément à l'article 70 ;
4. d'évaluer périodiquement sa mise en œuvre ;
5. de proposer des adaptations conformément à l'article 68 ;
6. de remettre un avis sur le rapport d'activités visé à l'article 72 et de formuler dans ce cadre des propositions pour l'adaptation du projet d'établissement ;
7. de mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'établissement ;
8. d'étudier et de proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais visés au point 7.

## Expo jouets

Dans leur pratique, les travailleurs du Secteur de la Petite Enfance ont constaté que les parents n'étaient pas toujours conscients de l'importance du jeu pour le développement et l'épanouissement de leur enfant. De plus, les parents se trouvent souvent fort démunis lorsqu'il s'agit d'occuper leur enfant et les placent très rapidement devant la télévision ou des jeux vidéo.

Ce projet est donc né à l'initiative de l'ONE en collaboration avec la bibliothèque, la ludothèque, le CEMôme et les centres de planning familiaux. Ainsi, du 14 au 19 novembre 2015, les parents (ou grands-parents, oncles, tantes, marraines, parrains...) pouvaient venir, accompagnés de leur enfant entre 0 et 6 ans, à la salle Bernier du CPAS de Saint-Gilles de 13h30 à 17h30 pour découvrir l'espace de jeu. Les matinées étaient réservées à des séances d'informations pour des groupes de parents accompagnés d'un intervenant. Durant les après-midis, des histoires étaient aussi contées par des professionnels.

L'espace avait été pensé de façon à ce que chaque enfant puisse trouver des jeux correspondant à son âge et pour que le parent puisse l'accompagner et jouer avec lui. Le rôle des intervenants était d'être présent pour soutenir la relation « parent-enfant », favoriser le dialogue, redonner confiance aux parents dans leur compétence à jouer avec leur enfant et répondre aux éventuelles questions ou donner des informations sur les services qui existent autour de la petite enfance. Plusieurs partenaires du réseau saint-gillois ont participé à cette édition : l'ONE, le CEMôme, la Bibliothèque de Saint-Gilles, l'itinéraire AMO, le CFBI, Femme Active du Monde.

L'objectif était principalement de faire découvrir aux parents un panel de jeux adaptés à la tranche d'âge de leur enfant. Un autre objectif était aussi de faire prendre conscience aux parents de l'importance de jouer avec leur enfant et de les soutenir dans ce processus par une présence bienveillante.

Il y avait de nombreux jeux de qualité et les parents qui sont venus étaient très satisfaits de l'accueil et des jeux proposés mais malheureusement, il n'y a pas eu beaucoup de parents proportionnellement au nombre d'intervenants mobilisés.

## La rentrée faut y penser

L'asbl Promo Jeunes a lancé pour la huitième année consécutive sa campagne « la rentrée faut y penser ». Le CEMO y participe depuis 6 ans, l'objectif étant de sensibiliser les jeunes à la nécessité de s'inscrire à l'école le plus rapidement possible et dans le respect des délais prévus pour cela. La campagne concerne aussi l'accompagnement des jeunes à l'introduction de recours internes et externes contre les décisions des conseils lorsque ceci

est nécessaire. Un travail de relecture du bulletin et de la décision du conseil de classe est fait avec chaque jeune afin de ne pas encourager des actions de recours qui seraient vouées à l'échec.

Cette année nous avons collaboré avec l'école Saint-Jean Baptiste de la Salle : la direction a mis à notre disposition un stand vers lequel se sont dirigés plusieurs jeunes qui souhaitaient un accompagnement pour un changement d'établissement ou encore introduire un recours interne lorsqu'ils n'étaient pas d'accord avec la décision du conseil.

Au sein du CEMO, les jeunes pouvaient passer pendant nos heures de permanence pour solliciter notre aide. Comme chaque année, il y a eu deux périodes : une première entre le 23/06/2015 et le 04/07/2015 et une deuxième période entre le 25/08/2015 et le 04/09/2015 pendant lesquelles nous avons eu 14 demandes d'accompagnement à la recherche d'un nouvel établissement scolaire, deux demandes de recours interne et une demande pour un recours externe.

## Les matins de l'adolescence

La Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale (LBFSM) a organisé différents ateliers à destination des professionnels. Pour l'année 2014-2015, un groupe de travail s'est constitué autour de la question suivante : « Quelle est la place des parents dans le travail avec les adolescents ? ».

L'objectif principal de ce groupe de travail était d'échanger autour des pratiques respectives des uns et des autres et mieux connaître la réalité de chacun. L'idée était de créer des liens entre les différents secteurs et que les intervenants présents lors des séances de travail puissent éventuellement faire des retours en équipe.

Ce groupe est destiné à tout professionnel en lien avec l'adolescence. Les séances avaient lieu tous les premiers mardis du mois de 10h à 12h dans les locaux de la Ligue à Ixelles. A chaque séance, le groupe se penchait sur une question en lien avec la thématique de l'année. Nous avons par exemple abordé la question de l'intégration des parents dans le travail avec le jeune. Plusieurs questions ont émergé : faut-il d'emblée intégrer le parent ? Faut-il impliquer d'autres membres de la famille dans le travail ?... Plusieurs intervenants y ont participé, le nombre variait d'une séance à l'autre. Cette flexibilité est d'autant plus grande qu'il n'y avait pas de continuité entre les séances, à chaque séance était abordée une nouvelle question de réflexion.

## Partenariat avec Article 27

Le CEMO est un des partenaires sociaux de l'asbl Art.27. Chaque année nous avons reconduit notre partenariat parce que nous constatons qu'il répondait au besoin

d'une partie du public qui fréquente notre service.

La comparaison entre les tickets distribués et les tickets effectivement utilisés démontre qu'il y a encore eu une baisse de l'utilisation de ces tickets par rapport aux années précédentes en 2015. Cela veut dire, que le public vient se procurer les tickets mais que cela ne garantit pas qu'il se déplace effectivement ; malheureusement, nous n'avons aucune prise sur cet aspect.

En 2014, 198 personnes ont pu bénéficier des tickets, parmi elle 141 enfants et 42 parents (mères et pères) ainsi que les jeunes du CEMO qui sont suivis dans le cadre du projet KAP (environ 15 tickets). Il y a eu 200 tickets distribués en 2014 sur 300 tickets dont nous disposons. Nous encourageons les familles que nous recevons à aller vers des activités culturelles qui se déroulent dans différents endroits de la capitale. Nous proposons de manière régulière des sorties aux jeunes du KAP. (Ex : lors des réunions mensuelles à Léon).

Au niveau de la distribution des tickets pour l'année 2015, Art.27 nous a fourni 300 tickets pour un forfait de 100 € pour toute l'année. 60 personnes sont venues régulièrement chercher des tickets, elles ont bénéficié de 220 tickets sur l'année 2015.

Répartition du nombre de ces personnes par catégories d'âge :

- 23 enfants de moins de 13 ans
- Entre 14 et 18 ans : 15 personnes
- Entre 19 et 30 ans : 13 personnes
- Entre 31 et 40 ans : 6 personnes
- Entre 41 et 50 ans : 3 personnes

Répartition par genre :

- 6 Hommes
- 54 femmes

Répartition par type de revenu :

- 60 % de personnes bénéficiant du RIS
- 25% de personnes bénéficiant d'une allocation de chômage
- 15% de personnes sont sans revenu (personnes en situation irrégulière ou ayant un statut de séjour illégal)

Après une évaluation quantitative et qualitative, les statistiques pour l'année 2015 nous ont amené à ne pas reconduire la convention pour l'année 2016, nous y avons donc mis fin.

Nous avons pris la décision d'orienter à l'avenir notre public vers la permanence culture du CPAS de Saint-Gilles qui propose également des articles 27 et qui de par sa mission principale, rencontre de façon privilégiée cet objectif. Le service culture du CPAS de Saint-Gilles propose également des sorties accompagnées en groupe ce qui pourrait encourager davantage les personnes à sortir et surtout à utiliser leurs tickets.

## Situation des demandeurs d'asile au Parc Maximilien

La vague de demandeurs d'asile arrivée fin août, début septembre 2015 a mobilisé un ensemble de citoyens via la création d'une plateforme citoyenne venant porter un secours humanitaire face à l'absence de prise en charge par les autorités publiques.

Cela a amené la mise en place d'un camp improvisé au départ, et de plus en plus organisé par la suite, en face de l'Office des Etrangers ; le Parc Maximilien.

Dans ce contexte et face à la présence de familles et d'enfants dans le Parc, l'association Badje a mobilisé ses membres ainsi que de nombreux acteurs jeunesse et d'accueil extrascolaire pour envisager la mise en place d'animations. L'objectif de départ était de permettre une forme de prise en charge des enfants présents dans le parc via des animations.

Après avoir participé à la réunion d'information et de concertation de Badje, une visite a été faite par le CEMO au Parc Maximilien. Le constat a été fait qu'il n'y avait pas énormément d'enfants sur le camp. En effet, le WTC III géré par la Croix Rouge a été ouvert afin d'abriter les familles (en particulier avec jeunes enfants), nous avons pris contact avec la Croix Rouge pour envisager la question des animations et il nous a été communiqué que les animations étaient prises en charge par le Service jeunesse de la Croix Rouge.

Suite à ces différents constats, nous n'avons finalement pas participé à des animations au sein du camp Maximilien.

## Stages croisés

L'asbl RTA a proposé pour la seconde édition d'organiser une formation sous la forme d'échange entre travailleurs du secteur mandaté et secteur de l'administration publique au sein de l'Aide à la Jeunesse. Le stage était proposé tant aux services de l'Aide à la Jeunesse qu'aux administrations (SAJ, SPJ). Il s'agissait de trois journées de réflexions et d'un stage en insertion dans un secteur bien défini.

Les participants devaient compléter une fiche de candidature en demandant à rencontrer tel ou tel service afin de mieux comprendre certaines pratiques. L'idée était

de pouvoir formuler une question ou un a priori et d'aller le confronter lors d'un stage sur le terrain.

Dans ce cadre, un membre de l'équipe du CEMO a été à la rencontre du SAJ de Mons notamment pour mieux appréhender le sens d'une orientation vers une AMO. Plusieurs questions ont mené à ce choix : quand l'orientation du SAJ vers une AMO se fait-il ? Quelle collaboration est possible entre aide non mandatée et aide mandatée ?...

Les objectifs étaient essentiellement de déconstruire les a priori négatifs des travailleurs et identifier les mécanismes et logique d'intervention de chaque service.

Le processus s'est déroulé sur plusieurs journées : il y a tout d'abord eu la rencontre avec des acteurs tant de SAJ, SPJ que de SAAE, IPPJ, PPP pour une première phase de préparation et de découverte des nouvelles pratiques et déconstruction de certaines idées préconçues.

La 2ème journée était la rencontre même au SAJ de Mons : observation des logiques d'intervention et de relais, meilleure compréhension du fonctionnement interne et des missions inhérentes.

La 3ème journée consistait en un feed-back sur l'expérience vécue avec les autres participants et généralisation des observations et la dernière journée était consacrée à l'évaluation du processus et construire une synthèse à ramener en équipe.

Cette participation fût très enrichissante et instructive et nous a amenés à d'intéressantes réflexions en équipe sur nos modalités de collaboration avec le SAJ.

## Réseau 17-25 ans

Depuis la recherche « La majorité, un passage redouté » parue en 2013 initiée par Abaka et SOS Jeunes et à laquelle nous avons collaboré, les questions autour de la période « nodale » du passage à la majorité ont continué à être travaillées au sein du groupe créé par ces mêmes associations.

Ce groupe multidisciplinaire a réorienté son travail vers l'idée de la création d'un projet concret à destination de ce public spécifique : les 17-25 ans. Ce projet concret serait la mise en place d'un réseau, voire peut-être d'une structure spécifique qui répondrait aux nombreux obstacles que rencontrent ces jeunes autour de leur majorité.

Notre volonté est de continuer à avoir une place active dans ce groupe, de continuer à réfléchir à une meilleure intégration des jeunes dans la société au moment de leur majorité. Ce réseau intègre à la fois des services jeunesse et des services adultes.

## Réunion d'équipe

Toute l'équipe se réunit une fois par semaine pour la réunion d'équipe hebdomadaire. Cette réunion se déroule les jeudis matins, de 9h00 à 13h00 afin d'aborder les nouvelles demandes, les suivis en cours, les projets... mais aussi les aspects organisationnels et institutionnels. Nous recevons occasionnellement un invité, intervenant ou service, soit à notre demande ou à celle de la personne accueillie. Cette rencontre a pour objectif une présentation mutuelle de nos services afin de développer une meilleure collaboration et étendre ainsi notre réseau de partenaires ou d'approfondir notre connaissance sur une thématique en particulier.

Nous bénéficions également d'une supervision d'équipe mensuelle avec Paul Preud'Homme (assistant social, systémicien et superviseur) via Synergie, service de formation agréé dans le secteur de l'aide à la jeunesse. C'est l'occasion pour l'équipe d'avoir un espace pour aborder l'un ou l'autre cas clinique qui poserait question ou encore discuter de l'un ou l'autre point institutionnel.

## Réunion institutionnelle

Chaque année, l'équipe du CEMO se réunit pour une ou plusieurs réunions institutionnelles. Celles-ci sont l'occasion de prendre un peu de hauteur par rapport à notre pratique professionnelle quotidienne et d'en faire l'analyse et la critique. L'objectif étant de faire évoluer celle-ci ; d'améliorer certaines procédures, d'approfondir certaines thématiques, d'identifier des problématiques émergentes, etc.

En 2015, nous avons notamment réalisé une importante évaluation de notre projet KAP. Celle-ci a permis de questionner nos outils et de les actualiser. Nous avons également modifié certaines procédures.

L'équipe a également travaillé à la réalisation d'un Vade Mecum interne dans le but de clarifier et expliciter clairement nos procédures mais aussi un ensemble d'informations.

Nous avons aussi travaillé sur deux thématiques importantes de notre travail : la co-intervention et les limites. La co-intervention est le modèle de base pour nos accompagnements au sein du projet KAP mais ils sont plutôt l'exception pour nos autres suivis. Nous souhaitons donc questionner et clarifier les critères qui nous permettent de préciser le type d'intervention adéquat ainsi que les modalités de celle-ci. En ce qui concerne la thématique des limites, il s'agissait de questionner notre cadre d'intervention et de (re)mettre à l'épreuve nos balises.

Enfin, comme chaque année, nous avons réalisé ce que nous appelons nos bilans de situations : toute l'équipe

est amenée à passer en revue l'ensemble de nos suivis en cours et nous y questionnons l'ensemble de la prise en charge : type de demande, envoyeur, travail réalisé, difficultés rencontrées, travail en réseau, réalisation des objectifs, relais et fin de l'accompagnement...





# S

## Service Jeunesse CPAS

En tant que Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles, nous nous devons d'assister aux comités du CPAS à tour de rôle. Ainsi, les membres de l'équipe CPAS sont amenés à participer aux CSAJ (Comité Spécial Jeunesse) tous les 15 jours. Ce comité a généralement lieu le lundi matin de 10h à 13h et réunit les conseillers du CPAS, le Président du CPAS, un coordinateur du Service Social et un membre de notre Service jeunesse. C'est lors de ces comités que sont prises les décisions relatives aux demandes d'aides financières introduites par les membres de l'équipe CPAS. Il est important d'y assister afin de pouvoir défendre et apporter certains éclaircissements par rapport à certains dossiers. Nous travaillons également à l'organisation d'un CSAJ blanc qui a lieu en moyenne une fois par an. L'idée est de soumettre différentes observations/propositions de décisions au comité en regard de nos constats de terrain. C'est une manière d'interpeller les membres du comité sur les difficultés que rencontrent nos bénéficiaires et faire voter certaines décisions qui seront appliquées de manière plus systématique par la suite. Cela définit en quelques sortes les lignes de décision de politique jeunesse de façon globale.

A tour de rôle également, les membres du personnel CPAS assistent au CSSS (Comité Spécial Service Social). Ce comité a lieu toutes les semaines, le lundi après-midi de 13h à 18h environ. Ce comité statue sur toutes les décisions soumises par le Service Social du CPAS. Nous y assistons en moyenne une fois par an, il y a une tournee entre tous les membres du CPAS (AS et autres travailleurs du CPAS).

Nous réalisons régulièrement un ou plusieurs petits articles pour le magazine « Les Cahiers du CPAS ». Il s'agit d'un magazine publié sous forme de petite brochure et qui est distribué aux bénéficiaires du CPAS. Ce magazine se retrouve dans les salles d'attente des différentes antennes du CPAS notamment. Il y a quatre magazines par an ; un par saison. L'idée est de traiter d'un sujet autour des questions « jeunesse » et d'informer les parents sur différentes thématiques qui pourraient leur poser questions.

### Le service social du CPAS, un partenaire direct

Afin d'offrir un cadre à la collaboration entre les services, une fiche de répartition des tâches est régulièrement mise à jour pour délimiter le champ d'action des uns et des autres. Les aides pour les enfants (0-18 ans) sont gérées au CEMO excepté tout ce qui concerne les aides médicales.

Nous avons réalisé un protocole de collaboration interne avec le Service Social du CPAS afin de cadrer notre collaboration. Notre collaboration avec le CPAS se traduit notamment par notre présence aux différents comités, ce qui nous permet de rester impliqués et connectés avec la politique jeunesse adoptée au sein de notre commune. Ainsi, lorsque nous assistons aux CSAJ (Comité Spécial Jeunesse), nous interagissons avec les conseillers et le président du CPAS, autour des différentes problématiques que nous rencontrons au quotidien. Nous pouvons faire part de nos constats sur le terrain et éclairer quelque peu les décisions prises par le Conseil. Les réunions des responsables de services du CPAS et les réunions bilatérales avec le service social ont également le même objectif qui est d'offrir à nos usagers le meilleur accueil et la meilleure prise en charge possible. De plus, nous constatons dans la pratique que de ces demandes d'aides financières peuvent émerger d'autres types de demandes à partir desquelles le travail de collaboration avec les partenaires saint-gillois se met en place.

### Aides financières

Depuis avril 2010, toutes les aides financières concernant les enfants sont traitées au CEMO, excepté les aides médicales. Ces aides peuvent concerner les frais scolaires (frais de rentrée, matériel scolaire, surveillance du midi, étude dirigée, etc.), les aides « extra-scolaires » (inscription à un club de sport, stages de vacances, etc.), toutes les aides pour les mineurs tels que les MENA (équivalent revenu d'intégration, etc.).

En 2015, nous avons traités 532 dossiers d'aide financière « stricte ». S'ajoute à cela les dossiers où il y a également un accompagnement de la situation concernant d'autres difficultés que celles traitées par l'aide finan-

cière, soit 131 dossiers. Le total de dossiers où nous réalisons un traitement d'une ou le plus souvent plusieurs aides sociales, entendu comme une aide adressée au CPAS, est donc de 663 dossiers en 2015 !

Ce nombre est important et est en croissance par rapport à 2014 : il reflète la détresse économique et sociale des jeunes et des familles à Saint-Gilles.

Il peut s'expliquer de différentes manières : les familles ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. Même lorsque la personne bénéficie d'un RIS (Revenu d'Intégration Sociale) du CPAS et touche les allocations familiales pour ses enfants, elle n'arrive pas à assumer tous les frais relatifs aux enfants, scolaires notamment. Le Service Social du CPAS est le principal envoyeur et nous adressent les personnes qui sollicitent une aide pour leurs enfants. De ce constat et du fait que les personnes viennent de plus en plus régulièrement avec des factures de frais scolaires- alors que l'enseignement est censé être gratuit, ce qui est rappelé explicitement dans la circulaire 12, nous avons décidé de nous pencher davantage sur cette problématique. Cela a été l'un des sujets sur lesquels nous nous sommes penchés déjà durant l'année 2014 et que nous avons poursuivi en 2015.

De ce constat et en concertation avec les autres services du CPAS, nous nous rendons compte que ces demandes qui sont initialement d'ordre financier uniquement ne sont souvent que la pointe visible de l'iceberg. En effet, ce sont souvent des familles en souffrance qui ont besoin d'un accompagnement plus soutenu. L'enjeu est alors de pouvoir faire émerger la demande à partir d'une aide qui n'est que d'ordre financier à la base. C'est dans ce type de situation que la collaboration avec les autres services du CPAS est primordiale. Lorsqu'une assistante sociale constate que la situation familiale est problématique ou lorsqu'à la permanence nous constatons qu'il y a d'autres demandes sous-jacentes, il nous apparaît essentiel de faire offre de service et de proposer au bénéficiaire de le revoir afin de mettre en place un accompagnement et un soutien dont il a besoin. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous avons aménagé notre système de permanence ; l'idée étant d'offrir aux bénéficiaires un espace d'écoute plus serein et de pouvoir prendre le temps de balayer les différentes sphères dans lesquelles ils évoluent. Actuellement, l'équipe « CPAS » est constituée de cinq personnes gérant chacune une permanence uniquement « financière » sur la semaine. Ainsi, les familles peuvent être accueillies pour introduire une demande d'aide financière à adresser au comité du CPAS.

Cependant, notre difficulté réside dans le fait que la gestion de ces aides demande un travail considérable : gestion lors des permanences, vérification des conditions d'octroi, gestion administrative des documents nécessaires à la validation (comme une attestation de frais scolaires par exemple), encodage et rédaction des rap-

ports sociaux, concertation avec les assistants sociaux du service social général, suivi de ces demandes...

Actuellement, pour chaque rendez-vous, nous prévoyons une demi-heure pour pouvoir recevoir la personne dans de bonnes conditions. Nous avons également statué sur le fait qu'une même famille serait suivie par un même intervenant pour permettre un meilleur suivi de la situation et éviter à la personne de devoir réexpliquer les choses. Ce choix de suivre une même famille par le même intervenant est également motivé par le fait que nous avons observé qu'il y a différentes demandes qui peuvent émaner parallèlement à la demande purement financière. Il est ainsi plus aisé pour la personne d'être suivie par une seule et même personne afin de favoriser l'établissement du lien de confiance. Cette manière d'accueillir les demandes d'aide financière est mise en place depuis janvier 2013. Nous avons remarqué dans les faits que cette manière de faire est beaucoup plus aisée tant pour les membres de l'équipe CPAS que pour les usagers. Cela nous permet de faire le point sur la situation, de faire offre de service ce qui aboutit parfois à l'ouverture d'un dossier.

## Stages organisés par le CEMO

En 2015, le CEMO a organisé plusieurs stages à destination d'un public ados principalement.

### Stage été

Suite à une rencontre avec Marine Jordan de la confédération parascolaire, le CEMO décide de réfléchir à la possibilité de remettre un projet d'animation collective au goût du jour.

La confédération est une asbl qui travaille avec un public jeune dans le but qu'ils puissent s'approprier les enjeux de la société et deviennent peu à peu des Citoyens Responsables Actifs, Critiques et Solidaires. La confédération parascolaire, au moyen d'une méthodologie participative, met en place des projets pour et par les jeunes.

Au niveau du CEMO, les suivis sont très individualisés et on ne trouve pas un groupe déjà constitué autour de l'une ou l'autre action. Néanmoins, nous avons établi un listing de jeunes basé sur les différentes tranches d'âges. Parmi ces jeunes, nous avons réfléchi à ce qu'il convenait de leur proposer. Nous avons alors choisi de porter une attention particulière aux jeunes en situation de regroupement familial et nouvellement arrivés en Belgique. Ce type de jeunes suscite chez nous des questionnements et inquiétudes que nous avons souhaités développer au moyen notamment d'une étude réalisée par un chercheur anthropologue (voir partie regroupement familial).

Suite à nos échanges, il est apparu que ces jeunes ne disposaient bien souvent pas d'un espace où faire le

point sur leur parcours, leur vécu de migration. Le stage allait donc s'adresser à eux. Ce stage poursuivait ainsi différents objectifs : apporter un lieu de rencontre et d'échanges, développer un espace de parole et d'amusement, aller à la découverte de l'autre, ce qui nous différencie, nous rapproche. L'idée était également de pouvoir travailler sur la question des identités multiples, utiliser des médias artistiques et enfin découvrir de nouveaux lieux.

Le stage s'est déroulé pendant la **semaine du 10 au 14 août** dans les locaux d'ECO and CO de 10h à 16h. La décision de mettre en place ce stage a été très tardive. La communication auprès du public en a souffert et le stage a failli être annulé faute de participants. Dans l'organisation de ce type de stage, nous nous rendons compte qu'il est assez difficile de trouver du public : sur une quinzaine de jeunes potentiels dans nos suivis, seul cinq ont répondu présents. Un jeune nous a rejoint le deuxième jour du stage. Les partenaires, prévenus tardivement n'ont pas pu faire une communication efficace sur le stage.

Le stage proposait d'offrir aux **jeunes en situation de regroupement familial ou nouvellement arrivés dans le pays** de raconter leur histoire au travers de différents médias tel que la photo, la vidéo, les enregistrements, le théâtre, la sculpture...

Le premier jour était consacré aux présentations et à la découverte de lieux encore inconnus de Bruxelles. Les jeunes ont pu expliciter leurs attentes par rapport au stage de sorte que le programme du reste de la semaine était co-construit avec eux.

Le deuxième jour, les jeunes ont abordé leur ancrage au quartier, à la commune en se filmant ou en se photographiant dans des lieux qu'ils apprécient.

Le mercredi était davantage orienté sur l'identité personnelle de chacun. Au moyen de différents exercices de théâtre, les jeunes ont pu explorer leurs émotions, créer des personnages, se raconter tout en se mettant en scène.

Le jeudi un retour vers le passé, les raisons de leur venue était proposé. Sculpture, dessins et mimes ont servi à expliciter leurs parcours. Une réflexion sur les chocs culturels s'en est suivie.

Le vendredi était consacré à la mise en place de leur exposition. Les jeunes tissaient leur fils et accrochaient leurs productions en les reliant au passé, à leur pays d'origine, à leur arrivée, à leur vie ici et maintenant.

Durant l'ensemble de la semaine, ils ont appris à manipuler des appareils photos, faire des mises au point, filmer, enregistrer, mettre en scène de façon efficace... Ils ont surtout appris à se connaître eux-mêmes, se rencontrer et tisser des liens d'amitié. Ils ont dépassé leur peur de ne pas comprendre le français. Les jeunes ont pu

trouver un lieu pour déposer leur histoire et se l'approprier. Ils ont pu découvrir qui ils sont et faire un retour sur leur vécu de migration. Ils ont utilisé différents médias et se sont amusés ensemble, dépassant l'a priori de « l'étranger ».

De par l'expérience de ce stage, nous avons pu relever quelques constats du à ce parcours migratoire et le vécu quant à l'arrivée en Belgique. Ceci a pu nourrir nos réflexions que nous avons déjà dans le cadre de la recherche sur le regroupement familial. Ce stage a pu mettre en exergue plusieurs choses. Les jeunes primo ne comprennent pas toujours les motifs de leur venue ici, les parents évoquent peu les raisons. Les causes de l'immigration sont souvent confrontées à la réalité ; par exemple venir ici pour les études et avoir un avenir meilleur alors qu'il est difficile de rattraper le retard tout en s'adaptant à un nouveau système...

Le retour que nous ont fait ces jeunes a pu également mettre en évidence que les jeunes manquent d'endroits où s'ancrer tout au long de l'année. Hormis le cadre scolaire et les classes passerelles, les jeunes ne trouvent pas d'endroits où on leur permet de comprendre la langue, la culture... La tendance est à l'intégration immédiate sans tenir compte de leur récente arrivée. Les jeunes ne se donnent pas le droit de penser à leur pays et encore moins en termes positifs. Ce qu'ils ont quitté est forcément négatif. Comment s'autoriser à être fier de soi quand on n'est pas fier de là où on vient. Ils nous rapportent aussi qu'ils vivent souvent leur arrivée de façon passive. Ils n'ont pas de choix dans ce qu'ils vivent, on les a fait venir. Etre en désaccord, ne pas accepter cette décision ne semble pas être une option.

### Stage automne

Suite à ce premier stage organisé au mois d'août 2015 pour un public de jeunes primo arrivants et/ou issus d'un regroupement familial, le CEMO a rentré un appel à projet « culturel et interculturalité ».

Cet appel à projet comportait plusieurs volets :

- Réalisation d'une recherche réalisée par un anthropologue sur la thématique du regroupement familial.
- Animation dans des groupes de classes DASPA (DISPOSITIF D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES PRIMO-ARRIVANTS, anciennement classes-passerelles) afin de travailler les questions d'identité et d'appartenances pour les jeunes arrivés depuis peu
- Mise en place de stages ou activités durant les périodes de vacances sur la même thématique afin de permettre d'aller plus loin dans la réflexion et l'appropriation de son histoire.

Stage



La réponse à l'appel à projet ayant été favorable, le CEMO a pu mettre en place différents stages durant l'année.

Le CEMO a proposé donc **trois après-midis de rencontre** durant la semaine de congé d'automne autour de la thématique « **La vie à Saint-Gilles** ». L'objectif était d'aborder les différents aspects de la vie dans la commune, de la place à prendre en tant que citoyen. Un accent était mis tout particulièrement sur la multi culturalité de la commune.

Au moyen d'outils de reporters, les jeunes ont appréhendé cette multi culturalité au départ de leur propre expérience pour l'élargir et tâcher d'en rendre compte grâce à un reportage. Entre apprentissage du média caméra, élaboration d'un questionnaire, apprentissage de techniques d'interview, les jeunes ont déambulé dans leur commune pour tâcher de rendre compte de la réalité de ses habitants. Ils ont élaboré une démarche citoyenne en s'interrogeant sur la vie de leur quartier et ont eu une réflexion sur leur propre histoire.

Les jeunes ont également consacré une partie de leur temps au montage de la vidéo. Cette dernière a été projetée dans le cadre du parcours diversité de Saint-Gilles afin d'illustrer un débat animé pour les jeunes autour du thème de la discrimination (voir CEMobile).

Malheureusement, il y a eu peu de participants car le stage a été préparé tardivement mais nous avons pu avoir un bon résultat final et mener ce stage jusqu'au bout.

### Stage hiver

Suite à ces deux stages, un dernier stage a été mis en place pour cette année 2015.

Durant **six après-midis** des vacances de Noël, nous avons accueilli des **jeunes issus d'un regroupement familial** au CEMO. Chaque jour, nous leur proposons une activité différente pour leur faire vivre de nouvelles expériences, leur faire découvrir une partie de la culture belge et leur donner envie de partager avec nous la culture de leur pays d'origine.

Nous avons proposé aux jeunes **cinq activités** : jeux de piste dans Saint-Gilles, patinoire, marché de Noël, musée du MIM (musée des instruments de musique) et un atelier cuisine. La dernière après-midi était consacrée à l'évaluation du stage. Avant chaque départ pour une activité, un temps de réflexion était proposé aux jeunes autour du thème de l'activité pour qu'on puisse échanger ensemble sur les différences qu'il pouvait y avoir entre ce qui se pratique en Belgique et ce qui se fait dans leur pays d'origine.

Le but était de permettre aux jeunes issus de l'immigration de parler de leurs identités « multiples », qu'ils puissent s'exprimer sur leur histoire personnelle, le

changement souvent brutal qu'ils ont subi lorsqu'ils sont venu s'installer ici et sur leur ressenti face à cette nouvelle vie à Bruxelles et les implications dans leur quotidien.

Un autre objectif était aussi de pouvoir faire des constats avec ce que ces jeunes nous rapportent pour nourrir la journée d'étude que nous allons consacrer à la thématique du regroupement familial.

Lors de ce stage, **sept ados** se sont inscrits, inscrits cinq filles et deux garçons. Minimum de participants par jours : quatre ados ; la régularité est difficile à tenir avec ce type de public. Ceci dit, les jeunes ont apprécié le panel d'activités qui leur a été proposé, surtout les activités organisées à l'extérieur. Lors de l'évaluation qui a été faite avec eux, ils nous ont renvoyé qu'ils ont pris du plaisir à pouvoir participer aux différentes sorties ainsi que de pouvoir parler de leur pays d'origine et partager autour de leurs cultures avec le reste du groupe. Ils trouvent aussi que le fait d'apprendre des choses sur d'autres cultures les a enrichis.

L'expérience a été aussi intéressante et enrichissante pour nous que pour les jeunes. Nous avons pu constater que le contexte informel des activités permettait de pouvoir échanger beaucoup plus facilement avec eux que lors d'une discussion plus formelle, assis autour d'une table par exemple. Un lien de confiance entre nous et les jeunes pouvait aussi s'établir beaucoup plus facilement. Les activités permettaient aussi d'avoir des échanges plus privilégiés en tête à tête avec chaque jeune.

Lors de l'évaluation de fin de stage, on a pu se permettre de questionner les jeunes de manière plus approfondie et s'intéresser davantage à leur vécu. Ils se sont exprimés sur la question de leur identité, sur leur vie d'avant en nous expliquant certains aspects de leur culture d'origine. Ils ont aussi pu nous dire que depuis qu'ils sont arrivés, ils n'ont pas eu beaucoup d'occasion de parler de leur attachement qu'ils ont pour leur pays d'origine et sur le fait que certaines choses leur manquent beaucoup. En lien avec les activités qu'on a fait, ils ont aussi parlé des découvertes qu'ils ont pu faire, et qu'ils continuent à faire, depuis qu'ils sont arrivés en Belgique.

### Perspectives pour la suite

Le but est de recontacter ces jeunes pour poursuivre la réflexion autour de leur identité en proposant d'autres stages durant les prochaines vacances scolaires.

## Stagiaires

En 2015, nous avons reçu trois stagiaires.

Nous avons accueilli **Anita**, étudiante assistante sociale à la Haute école Paul-Henri Spaak qui a commencé son stage en octobre 2014. Celui-ci s'est prolongé jusque fin mars 2015 et comprenait au total 72 jours de stage.

Nous avons accueilli **Pauline**, étudiante éducatrice à HELMO (Liège) qui a effectué son stage de septembre à décembre 2015.

Nous avons accueilli **Charlotte**, étudiante anthropologue à la Faculté d'Anthropologie de l'UCL, de février à octobre 2015. Nous lui avons demandé de travailler exclusivement sur le projet KAP.

Nous avons également accueilli Fatia, stagiaire « Actiris » qui a effectué un stage de transition en entreprise du 1<sup>er</sup> juillet au 18 septembre 2015.

Nous recevons de nombreuses demandes de stagiaires et nous essayons - dans la mesure du possible et en fonction des disponibilités des différents membres de l'équipe qui doivent les encadrer - d'en intégrer au moins un(e) par semestre. Nous tentons de varier les formations desquelles sont issus les stagiaires (AS, éducateur spécialisé, assistant en psychologie...). Lors de ces stages, il y a un échange et la présence d'un stagiaire au sein de l'équipe est une manière pour nous, d'une part d'avoir un regard neuf et extérieur par rapport à nos pratiques, et d'autre part d'offrir l'occasion à ces jeunes étudiants d'expérimenter une première expérience professionnelle.

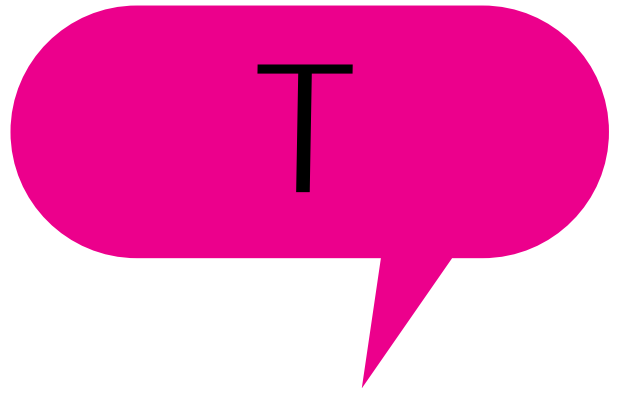
## Supervisions

Nous bénéficions d'une supervision d'équipe mensuelle avec Paul Preud'Homme (assistant social, systémicien et superviseur) via Synergie, service de formation agréé dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Cette collaboration est en œuvre depuis fin 2013 et nous en réalisons l'évaluation chaque année.

Cette supervision est essentielle pour nous car elle nous permet de réfléchir à nos accompagnements tout en bénéficiant du regard extérieur et de l'expérience de notre superviseur. Nous questionnons ainsi notre travail via les suivis individuels, nous élaborons ensemble des hypothèses en ce qui concerne les difficultés des jeunes et des familles ainsi que des pistes concrètes sur le type d'accompagnement à développer. Nous consacrons également certaines séances à la présentation d'un projet et des enjeux ou difficultés dans lesquelles nous nous trouvons. Nos séances de supervision sont aussi un moment important pour questionner l'adéquation de notre cadre de travail, les aspects institutionnels et la façon dont nous interagissons avec notre environnement, tant via nos partenaires et nos modes de collaboration mais aussi via la place que nous occupons dans le secteur de l'aide à la jeunesse ou localement dans le monde associatif saint-gillois.

La supervision est également un moment essentielle dans la dynamique d'équipe car non seulement elle contribue à la prise de conscience par chacun des difficultés rencontrées par les uns et les autres dans notre

travail mais elle contribue aussi positivement à l'identité, à l'unité et à la cohésion de l'équipe en favorisant le respect de chacun pour le travail de ses collègues.



# TAPAS

## Bref, rappel

Le TAPAS (Tout sur l'Avant, le Pendant, l'Après et les Services- Répertoire sexualité, grossesse et naissance) a été édité pour la première fois en mai 2011. Un an après la diffusion, nous avons procédé à l'évaluation de l'outil via un questionnaire en ligne auquel les travailleurs et les jeunes ont pu répondre. Beaucoup de remarques, propositions de modifications, d'améliorations... ont émané de ces questionnaires. Une remarque qui revenait souvent également, lors de cette évaluation, était la question d'élargir l'outil à l'ensemble des communes de la région de Bruxelles, la première version n'étant cantonnée essentiellement qu'à Saint-Gilles. Nous avons été favorablement soutenus dans cette nouvelle perspective pour le projet TAPAS par le CAAJ de Bruxelles qui, dans le cadre des projets de prévention générale, a pu nous octroyer un budget pour rééditer l'outil et l'élargir à toute la région de Bruxelles Capitale.

## Objectifs du TAPAS

En créant l'outil TAPAS, notre objectif n'était pas de prétendre maîtriser les différentes réponses aux questions liées à la situation des parents adolescents. Notre objectif était d'initier des thématiques qui peuvent poser question aux jeunes, d'essayer de donner une ébauche de réponse et de renvoyer vers des services plus spécialisés.

Les objectifs fixés avec cette nouvelle édition sont les suivants :

- que l'ensemble des jeunes bruxellois puissent être mieux informés par rapport aux questions traitées dans le TAPAS ;
- que l'ensemble des jeunes bruxellois puissent aller plus facilement vers les services adéquats et spécialisés en fonction des questions qu'ils se posent ;
- que les jeunes bruxellois vivant une situation de grossesse puissent être accueillis de manière plus adéquate au sein de notre service ;

- qu'une information complète sur les thématiques choisies soit centralisée dans un outil unique ;
- que l'outil soit un tiers, un outil de rencontre et de médiation entre le travailleur et le jeune autour des questions qui peuvent être difficiles à aborder.

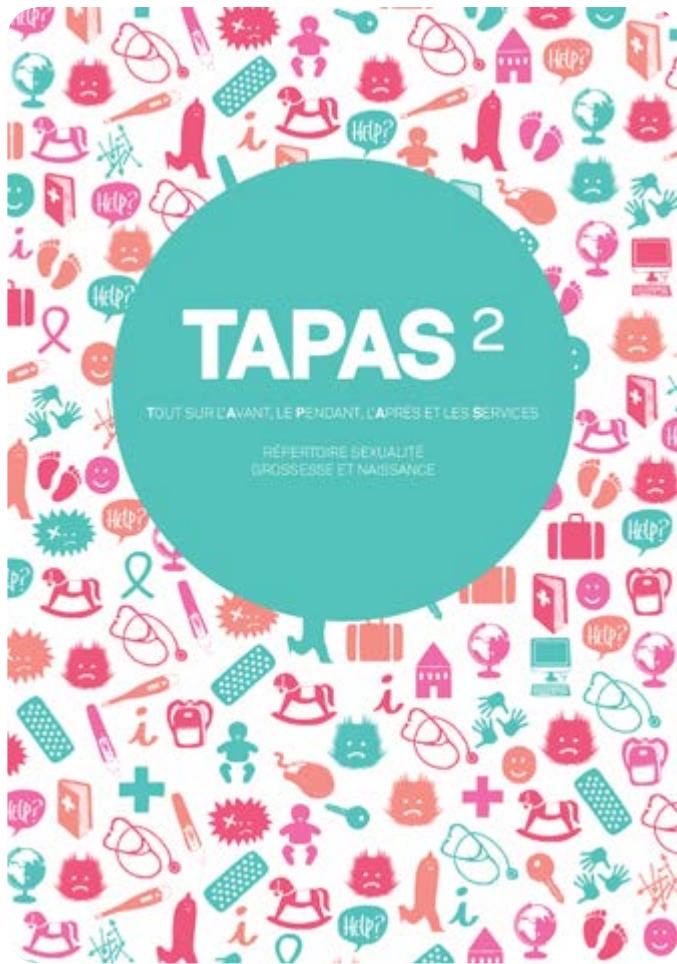
Un autre objectif visé également par l'outil TAPAS est de favoriser la connaissance du réseau bruxellois, la connaissance des différents projets dans les différentes communes, favoriser la rencontre entre les travailleurs et spécialistes du terrain.

## Public cible

Le TAPAS s'adresse à quatre types de publics :

- aux jeunes ;
- aux mamans plus « fragilisées » ;
- à tout public qui souhaite obtenir des informations concernant les thématiques abordées ;
- aux professionnels des différents secteurs pouvant être impliqués dans le travail d'accompagnement.

Nous avons fait le choix dès la première édition du TAPAS de ne pas nous adresser uniquement aux mineurs mais également aux jeunes adultes car nous avons remarqué que les questions qu'ils se posent sont souvent très similaires. Pour la deuxième édition, nous avons travaillé avec un comité d'accompagnement composé d'une dizaine de partenaires venant de services différents, travailleurs du CEMO, d'un planning familial, d'un hôpital, d'un CPAS, d'une AMO, d'une maison d'accueil, mais aussi éducateur, assistant social, médecin, psychologues, qui ont permis par leurs remarques et réflexions d'enrichir cette seconde édition et lui donner un nouveau souffle. Chose nouvelle pour cette seconde édition, nous avons opté pour un TAPAS composé de deux livres distincts : l'un principalement (mais pas exclusivement) destiné aux bénéficiaires de l'aide ; l'autre à l'usage des professionnels. Le premier s'intéresse essentiellement aux questions que se posent les jeunes et les jeunes parents : il reprend trois grands chapitres :



Avant - Pendant - Après, en référence à la grossesse et aborde un grand nombre de thématiques sous forme de questions/réponses. Toute la partie « Services », plus importante en raison de l'élargissement du TAPAS à toute la région bruxelloise, est maintenant reprise dans une deuxième brochure. Celle-ci contient toujours un espace « personnalisable » destiné aux bénéficiaires afin d'y indiquer les coordonnées des services répondant à leur demande et à la situation spécifique de chacun. La matière qui compose les deux livres a été complètement revue : les thèmes abordés ont été élargis, les questions/réponses reformulées et complétées, les rubriques enrichies mais aussi et surtout, les services réactualisés et élargis aux 19 communes bruxelloises.

### **Recensement des services**

Dans cette nouvelle édition, au-delà des changements sur le fond et la forme, le listing des services a également pris une place importante. En effet, il était question pour la seconde édition de brasser les services des 19 communes de Bruxelles. Parmi les services, nous retrouvons les administrations communales, les hôpitaux, les crèches, les plannings familiaux, les AMO, les petites asbl de quartier, les services d'aides sociales, etc.

### **Quoi de neuf en 2015 ?**

L'ensemble de l'année 2015 fût consacrée à la présentation et la diffusion de l'outil. Pour ce faire, nous sommes

passés par la diffusion par courrier mais aussi via la présentation auprès de certains services.

Avec le soutien de :

Actiris

l'Aide à la Jeunesse

le Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse de Bruxelles

le CPAS de Saint-Gilles

la Fédération Wallonie-Bruxelles

la Fondation Roi Baudouin

la Loterie Nationale

Solidarité Logement asbl

Le contact direct et l'échange pour la présentation avant l'envoi des deux livres est très important car nous constatons souvent que le guide d'informations n'est pas autant distribué aux jeunes que nous l'imaginons. Les échanges lors de la diffusion permettent que l'outil puisse arriver entre les mains des premiers concernés à savoir les jeunes.

La diffusion s'est donc étalée durant toute l'année 2015 ; un exemplaire du guide et du répertoire TAPAS 2 a été envoyé à tous les services repris dans le répertoire TAPAS 2 ainsi qu'à tous nos partenaires. Nous avons également pu en faire la présentation au CAAJ lors d'une réunion plénière et dans certaines écoles saint-gilloises, cellule EVRAS sur Saint-Gilles, via le Cedif à tous les plannings familiaux sur Bruxelles.

Pour 2016, nous poursuivrons la promotion et la diffusion du TAPAS mais nous travaillerons également sur la réalisation d'un site internet interactif dédié au TAPAS.





## ZE END

Nous sommes arrivés à la fin de ce rapport d'activités pour l'année 2015 et c'est l'occasion d'aborder les perspectives pour 2016.

Bien entendu, nous allons poursuivre l'ensemble de nos missions de base ainsi que certains de nos projets ou actions de « grande envergure » comme le KAP.

En 2016, en ce qui concerne le KAP, nous envisagerons d'étendre l'offre de logement qui est, fin 2015, de dix unités. Cette volonté, cette possibilité est évidemment sous-jacente à l'augmentation des moyens particuliers que nous obtiendrons pour ce projet mais il nous apparaît clairement que les jeunes ciblés par le KAP ont un réel besoin de ce type de structure qui fait terriblement défaut dans l'espace d'intersection entre l'aide à la jeunesse et l'aide aux jeunes adultes en difficulté.

Nous poursuivons également notre réflexion et nos actions pour la pérennisation de ce projet.

Les aides individuelles, tant au travers de nos accompagnements que via la gestion des aides sociales adressées au Service jeunesse du CPAS de Saint-Gilles seront sans conteste une part importante de notre travail quotidien. Ces demandes en régulière augmentation nous pousseront vraisemblablement à questionner nos modalités de prise en charge et les moyens nécessaires pour y faire face de façon adéquate.

En 2016, nous poursuivons notre projet AMORce au sein de différentes écoles saint-gilloises avec une demande toujours croissante mais comme toujours, nous devons faire des choix.

C'est aussi en lien avec le travail réalisé au sein de plusieurs écoles que nous allons développer certaines activités concernant les jeunes « primo-arrivants » notamment en ce qui concerne la réalisation de stages spécifiques durant les congés scolaires. Nous y consacrons une sensibilisation à la citoyenneté et à l'interculturalité.

Notre projet CEMobile se poursuivra également au travers de nombreuses actions dont certaines ne sont pas

encore fixées. Ce projet connaît une activité plus importante durant les vacances scolaires, lors d'actions menées par d'autres partenaires auxquels nous nous associons sur l'espace public.

En ce qui concerne le TAPAS 2, nous poursuivons la communication et la distribution de nos brochures et nous mettrons probablement en œuvre la création d'une page internet dédiée au TAPAS. Celle-ci sera interactive et permettra à tout un chacun de consulter les thématiques abordées mais aussi de rechercher un service selon un ensemble de critères.

Les ateliers parents seront probablement reconduits car nous constatons que les parents qui y participent sont en demande et en tirent d'incontestables bénéfices. Mais nous sommes également confronté à la difficulté de mobiliser, gérer et organiser les partenaires impliqués. Nous envisageons de revoir l'organisation des ateliers et nous ne savons donc pas encore quelles en seront les modalités.

Le GAPPI (Groupe d'Action et de Prévention de la Précarité Infantile) qui associe également de nombreux acteurs et services saint-gillois et qui bénéficie d'un subside spécifique alloué au CPAS de Saint-Gilles sera également au programme de 2016. Plusieurs actions seront réalisées et particulièrement destinées aux écoles et acteurs de la petite enfance afin de lutter contre la précarité infantile.

En 2016, nous allons également finaliser le travail de rédaction d'un ouvrage sur le thème du regroupement familial impliquant des enfants et nous organiserons fort probablement une matinée de réflexion sur ce thème.

Et bien entendu, comme chaque année, 2016 nous réservera son lot de « surprises » qui nous mobilisera à des degrés divers autour de thématiques particulières, de publics ciblés ou encore d'opportunités, de partenariats, d'appels à projet, etc.

Nous devons faire des choix et peut-être moins nous investir dans certains projets car nous souhaitons que l'aide individuelle reste au centre de toute notre attention ; tellement de jeunes et de familles sont reléguées

ou refusées dans d'autres lieux devenus trop « spécialisés » ou simplement « saturés ». Notre spécificité de service « généraliste » nous permet d'aider ces jeunes et ces familles... mais encore faut-il en avoir les capacités.



Avec le soutien de

Actiris

l'Aide à la Jeunesse

le Conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse de  
Bruxelles

le CPAS de Saint-Gilles

la Fédération Wallonie-Bruxelles

la Fondation Roi Baudouin

la Loterie Nationale

Solidarité Logement asbl

